Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 47 (1983) **Heft:** 185-186

Buchbesprechung: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMPTES RENDUS

RECUEILS D'ÉTUDES ET REVUES

Veikko VÄÄNÄNEN, Recherches et récréations latino-romanes, éd. Bibliopolis, Napoli 1981, un vol. in-8°, 458 p.

Quelques amis du savant finlandais ont eu l'heureuse idée de réunir en un volume un certain nombre de ses articles éparpillés dans des périodiques, actes et mélanges d'accès souvent difficile; le choix en a été sagement laissé au professeur lui-même, qui a retouché ce qui avait besoin d'être mis à jour et a joint au fonds ancien cinq inédits. L'ensemble forme cinq parties: I. De la langue de Rome aux langues romanes, II. Des paroles et des façons de parler, III. Textes témoins, IV. Le français: impressions et observations, V. Hommage aux maîtres. Une utile bibliographie complète l'ouvrage, due à L. J. Eerikäinen et R. Salminen.

Comme il est naturel en ces sortes de recueils, les articles sont d'importance diverse. On relèvera en premier lieu l'excellent essai de synthèse sur la diversification du latin (27-59), qui se termine par des considérations de méthode : il faut toujours retourner aux textes, étendre l'examen à tous les domaines linguistiques (phonétique, lexicologie, morpho-syntaxe) et ne jamais perdre de vue « la prestigieuse vie du latin savant ». Le problème du latin parlé et du latin écrit est d'ailleurs abordé (61-72). Sur des points plus particuliers, on notera les études sur les tours « il agit en soldat » et « faire le malin » (respectivement 189-216 et 217-248), rédigées avec autant d'érudition que de finesse, et aussi l'examen de la métaphore patelinienne « c'est lui tout craché » (289-304). La recherche de l'étymologie du français argüer peut être donnée pour un modèle du genre (317-330). L'ancienne langue utilisait cette forme au sens de 'presser' et à celui de 'raisonner', d'où l'embarras des dictionnaires étymologiques. Or le latin argutari 'fouler, piétiner', souvent allégué, n'existe pas. Il faut partir d'argutari, devenu argutare, 'bavarder', pourvu d'un sens nouveau par le rapprochement avec arguere et argumentum, la signification la plus ancienne, en ancien français, étant 'raisonner, accuser', d'où plus tard 'presser'. Pouvons-nous nous permettre d'apporter de l'eau au moulin ? Si $arg\bar{u}t\bar{u}re$ ne peut aboutir, phonétiquement, qu'à *argier (322), on peut penser à une réfection de l'infinitif sur les formes conjuguées et argūtat donnerait bien arguë. Enfin, dans la troisième partie, on sera heureux de trouver une étude sur les fameuses tablettes Albertini, actes de vente de l'époque vandale (493-496). Trois actes complets

sont édités, des notes en présentent une étude linguistique et un chapitre particulier s'efforce d'établir les éléments constitutifs de ces tablettes.

En conclusion, une somme de recherches érudites, présentées dans une langue claire et nuancée, avec un sens de l'humour qui réjouira les délicats.

Raymond ARVEILLER

TRENDS IN ROMANCE LINGUISTICS AND PHILOLOGY, édité par Rebecca Posner et John N. Green, Mouton Publishers, The Hague-Paris-New York. Vol. I: Romance Comparative and Historical Linguistics, 1980, 386 p.; vol. II: Synchronic Romance Linguistics, 1981, 422 p.

Les volumes que nous présentons ici sont les deux premiers d'une série de quatre, écrits dans l'intention de donner une vue d'ensemble de l'état actuel de la linguistique romane et des résultats de recherches depuis la deuxième guerre mondiale, surtout depuis 1960. Le thème a été suggéré dès 1972 par Th. Sebeock, l'initiateur et l'éditeur des Trends in Linguistics. Après certaines vicissitudes, l'œuvre fut « sauvée » par Werner Winter, l'éditeur général des Trends in Linguistics. Quelques auteurs qui avaient rédigé leurs contributions dès 1974, les ont complétées ultérieurement, d'autres ont préféré les laisser telles quelles. Deux auteurs (Knud Togeby et Gérard Moignet) sont décédés avant la parution de l'ouvrage. A l'exception de l'article de Michel Arrivé sur la glossématique, tous les chapitres sont rédigés en anglais. Il s'agit d'une entreprise internationale et il n'est pas dépourvu d'intérêt de constater que neuf des vingt chapitres sont écrits par des romanistes qui professent aux Etats-Unis (7), au Canada (1) et en Australie (1). Quant aux contributions européennes, seulement cinq viennent des pays romans (France, Italie, Roumanie), tandis que la majorité est due à des auteurs de langues germaniques, dont le plus grand nombre sont des Anglais.

Dans ce qui suit nous concentrerons surtout notre attention, pour informer le futur lecteur des *Trends in Romance Linguistics*, sur le contenu des volumes, tout en nous réservant le droit de souligner certaines opinions émises ou de faire certaines observations. Compte tenu du but que nous nous proposons et de la grande étendue des deux volumes analysés, nous suivrons l'ordre même des chapitres.

Le premier volume, consacré à la linguistique comparée et historique, commence par une introduction de R. Posner qui circonscrit très précisément le but de l'œuvre : « Si la linguistique et la philologie romanes veulent survivre comme une discipline identifiable et non divisée, leurs représentants doivent rendre compte de façon cohérente de leurs domaines et de leurs perspectives. C'est ce que nous avons l'intention de faire dans ces volumes : nous ne cherche-

rons pas à faire une esquisse de toute l'histoire de la discipline, mais à nous concentrer sur les périodes les plus proches et sur l'avenir, en montrant aux nouveaux disciples qu'il reste encore des choses intéressantes à faire en partant des résultats impressionnants du passé » (p. 6). Dans son introduction, R. Posner essaie aussi de compléter l'ensemble des volumes, en posant certains problèmes qui ne sont pas traités dans les vingt chapitres présentés ici. Sont discutés, entre autres : le passage du latin aux langues romanes (latin classique, latin vulgaire), le moment de la diversification des langues romanes, leur classification, le statut de langue accordé à des idiomes comme le sarde ou le rhétofrioulan et, en général, la relativité des notions « langue » et « dialecte » dans le domaine des langues romanes.

Les études du premier volume sont, à deux exceptions près, homogènes en ce sens qu'elles donnent des aperçus commentés des sujets énoncés dans les titres en essayant de présenter « sine ira et studio » les contributions des romanistes aux domaines en question. Quant aux deux exceptions, il s'agit du chapitre sur la grammaire comparée écrit par Clifford S. Leonard Jr., de l'Université de Michigan, et de celui sur la morphologie historique romane, dont l'auteur est le regretté Knud Togeby, de l'Université de Copenhague.

Le premier de ces deux chapitres s'occupe moins du problème de la grammaire comparée que de celui de la reconstruction dans le domaine de la linguistique romane. L'auteur fait plutôt une « oratio pro dono » en faveur de l'idée que « les langues romanes ne sont pas des continuatrices du latin ». Il considère, comme Robert Hall Jr., que le « proto-roman » reconstruit n'est pas du latin, mais une langue sœur de celui-ci, dont il diffère substantiellement. C'est un « diasystème » formé de traits qu'on retrouve dans les dialectes parlés et qu'on ne peut découvrir que par des recherches comparatives, et non historiques. Selon Clifford Leonard, la rupture entre le latin classique et le « proto-roman » a dû avoir lieu déjà en 100 de notre ère. L'auteur veut nous convaincre, par différentes démonstrations, surtout phonétiques et morphologiques, que « le comparatiste des langues romanes n'a pas besoin d'une fidélité spéciale au latin » (p. 25) et qu'au point de vue indo-européen, le « latin » et le « roman » sont deux dialectes italiques distincts. Dans la première période de formation des dialectes romans, le latin aurait été une langue de superstrat, pas encore reconnue comme telle. La contribution de Clifford Leonard comprend aussi une discussion sur le problème de la classification des langues romanes, dont il faut retenir que, tenant compte des dialectes et non seulement des langues littéraires, la frontière La Spezia-Rimini, préconisée par W. von Wartburg pour délimiter la Romania occidentale et la Romania orientale, n'est plus actuelle. Enfin, l'auteur déplore, à juste titre d'ailleurs, le fait que les spécialistes en langues romanes ne soient pas plus versés dans le domaine de l'indo-européen. De ce point de vue, les germanistes sont bien plus avancés (comme résultat de la nécessité de reconstruire un germanique commun). Les idées révolutionnaires de Clifford Leonard mériteraient, sans doute, une analyse critique plus poussée. (Voir dans ce sens le chapitre sur la phonologie historique romane, pp. 98-99.) En ce qui nous concerne, son exposé n'a pas réussi à nous convaincre et à nous faire renoncer

« à la fidélité au latin ». Il est vrai que, si le latin n'existait pas, ou si nous pouvions l'ignorer, certains faits deviendraient plus systématiques par une reconstruction abstraite. Mais : « e pur esiste » . . . En tout cas, à notre avis, la contribution de Clifford Leonard aurait été beaucoup plus à sa place dans un autre type d'ouvrage. Une seule observation de détail : on ne peut discuter l'évolution roumaine ct > pt sans tenir compte de celle qui lui est parallèle, cs > ps.

La deuxième exception (cf. supra) est le chapitre consacré à la morphologie historique, que nous devons à Knud Togeby, et qui date de 1974. Il s'agit, comme le remarque à juste titre R. Posner (Introduction, p. 19), « d'une mini-version de la morphologie historique et comparée des langues romanes ». Tous les problèmes fondamentaux de ce domaine sont présents, étayés discrètement par des renvois aux études les plus importantes. L'auteur, qui, après avoir été un des adeptes les plus illustres de la glossématique (cf. vol. II, p. 311), a consacré ses études à la morphologie historique, disons traditionnelle, considère le jeu des changements phonétiques et de l'analogie comme les facteurs qui déterminent les changements morphologiques. R. Posner nous fournit des compléments nécessaires à ce chapitre en indiquant (Introduction, pp. 19 sqq.) une série de travaux générativistes, dont le point de départ se trouve dans les faits réunis par Togeby.

Le chapitre Substrats a pour auteur G.B. Pellegrini, de l'Université de Padoue. C'est une contribution modèle à un ouvrage comme celui dont il est question. Dans trente pages d'une densité extrême, l'auteur donne les informations essentielles et de dernière heure sur les problèmes du substrat des langues romanes. La contribution est écrite sans aucun parti pris : les différentes hypothèses sont données chacune avec le pour et le contre, aucune des explications possibles n'étant omise. Quelques observations de détail en ce qui concerne le substrat thraco-dace : en plus des mots qui ont des parallèles en albanais, il y en a d'autres qui sont présents seulement en roumain. Pour tout le problème, il est préférable de renvoyer à Académie RSR, Istoria limbii române II, Bucarest, 1969 (cf. Bibliographie finale du volume) plutôt qu'au livre de I. I. Russu, C'est une discussion spéciale que mériteraient les mots considérés comme étant du substrat et qui ont des correspondances en frioulan et en d'autres dialectes ladins et de la Gallia Cisalpina (p. ex. ciută. ciot, etc.). Les recherches des dernières années ont démontré qu'il est peu probable que per dans Decebalus per Scorilo soit puer « fils ». Il s'agit plutôt d'une inscription latine que dace. Quant à ă, élément de substrat, cf. aussi la théorie de A. Avram, qui soutient d'une façon convaincante qu'il s'agit d'un développement roman.

Le chapitre, bien documenté, sur la phonologie historique a été rédigé par Julius Purczinski, du Hunter College (Cuny). L'auteur discute les plus importantes contributions dans le domaine de la phonétique et de la phonologie, en situant les différents linguistes dans les courants qu'ils représentent. En matière de phonologie, c'est évidemment le structuralisme fonctionnel qui a donné le plus grand nombre de travaux. On présente d'abord la contribution des linguis-

tes représentatifs par leur orientation et leurs œuvres (Haudricourt et Juillant, Martinet, Alarcos-Llorach, Lausberg, Lüdtke, Weinreich, Schürr, Malmberg, Hall, Romeo, Mańczak, Malkiel, Straka, etc.), et séparément quelques problèmes particulièrement controversés: la théorie des « strats », la chronologie relative des changements phonétiques, la reconstruction du type Hall-Leonard (cf. supra). Le chapitre finit par une énumération commentée des plus importants ouvrages de phonologie générative.

Trois idées parmi celles qui se trouvent exposées dans ce chapitre méritent, à notre avis, une attention spéciale. Tout d'abord la conclusion de J. Hermann (Aspects de la différentiation territoriale du latin sous l'empire, dans BSLP, 1965, 60, 1, pp. 53-70) sur la diversification linguistique de l'empire romain au Ve siècle, d'après un examen de manuscrits et d'inscriptions : le latin de cette époque n'était pas entièrement uniforme, mais les différences étaient très petites et consistaient surtout dans le degré de la réalisation de certains changement. (Une recherche lexicale entreprise par nous dans le domaine des anciennes langues romanes arrive à la même conclusion : la différenciation réelle ne commence qu'au moment de la constitution des langues littéraires). En second lieu, il me semble que l'assertion de Y. Malkiel, soutenue ces derniers temps aussi par d'autres linguistes, à savoir « qu'un seul facteur causatif est toujours moins probable qu'une combinaison de facteurs », mérite dorénavant une plus grande attention. En troisième lieu, il faut tenir compte, dans l'explication des changements, du facteur fréquence, comme il a été démontré par W. Mańczak: les phonèmes le plus fréquemment employés ainsi que ceux qui le sont très rarement sont le plus sujets aux changements. (Mais à noter que les formes morphologiques le plus fréquemment employées — par ex. verbes auxiliaires, pronoms personnels — sont moins sujettes à la force de l'analogie.)

Peter F. Dembowski, de l'Université de Chicago, est l'auteur du chapitre sur la syntaxe historique. Sa tâche a été difficile, étant donné que les études de syntaxe « occupent un territoire mal défini entre les recherches morphologiques, sémantiques et stylistiques » et que leur ampleur est relativement faible en comparaison avec les autres recherches historiques. L'auteur fait une première distinction entre travaux centrés sur le texte (text-centered) et ceux qui sont centrés sur des problèmes (probleme-centred). Les premiers sont presque toujours en rapport avec la stylistique. Les seconds, à quelques exceptions près, manquent souvent d'orientation théorique. La plus importante de ces exceptions est constituée par les travaux de syntaxe historique, surtout française, basés sur la théorie « psychomécanique » de G. Guillaume. Les études de syntaxe historique qui suivent la théorie chomskienne sont encore peu nombreuses. P. Dembowski explique cette situation par la tradition anti-philologique des linguistes américains. Il y a pourtant des raisons d'espérer que, dans un avenir pas trop lointain, la tradition philologique coexistera avec les recherches de syntaxe générative historique. A notre avis, la coexistence harmonieuse et la collaboration de la linguistique théorique avec la philologie conditionnent le développement non seulement de la syntaxe historique, mais de toute la linguistique.

La lexicologie et la sémantique sont deux domaines où la délimitation entre linguistique et philologie, et entre synchronie et diachronie, est extrêmement difficile à faire. Si l'on y ajoute le fait que le vocabulaire, étant donné son corpus « non limité », a été l'objet d'une énorme production d'études, il est évident que la rédaction du chapitre sur la lexicologie et la sémantique historiques, que nous devons à R. Posner, a été l'un des plus difficiles à écrire. L'auteur passe en revue les principales réalisations dans les domaines de la lexicologie, de la lexicographie et de la sémantique historiques traditionnelles, ainsi que les contributions onomasiologiques et celles qui se sont occupées de néologismes. En ce qui concerne la sémantique diachronique, elle ne peut être considérée comme un domaine « autonome », étant donné que les changements sémantiques sont des faits de synchronie. Une des questions primordiales est celle des causes qui déterminent l'acceptation ou le rejet par la « norme » (au sens de Coșeriu) des innovations lexicales, au commencement de simples erreurs plus ou moins individuelles. Un autre problème, lié au premier, est celui du mécanisme des pertes lexicales. La délimitation du lexique d'une langue, la statistique lexicale (étymologique), les dictionnaires de fréquences et les vocabulaires fondamentaux constituent d'autres sujets de discussion de ce chapitre. R. Posner insiste sur le fait que c'est surtout la systématisation qui soit en mesure d'apporter de la cohérence dans la grande quantité de matériel existant, or cette systématisation reste à faire dans ce domaine.

J. Craddock, de l'Université de Californie à Berkeley, Steven Dworkin, de l'Université d'Ottawa, et Cicerone Poghirc, actuellement de l'Université de Bochum, nous ont donné, dans le chapitre dédié à l'étymologie, une précieuse étude d'orientation. Dans la première partie, ils soumettent à la discussion les principaux dictionnaires étymologiques des langues romanes, ainsi que la théorie et la méthode de la recherche étymologique. La deuxième partie nous donne une vue d'ensemble des travaux de chaque aire romane (gallo-roman, hispanoroman, galicien-portugais, catalan, italo-roman, rhéto-frioulan, sarde et roman balkanique). La troisième partie du chapitre consiste en une discussion critique de quelques études étymologiques concrètes. Il est regrettable que l'œuvre monumentale qu'est le DRG (Dicziunari romantsch-grischun), mentionné dans le chapitre sur le rhéto-frioulan, ne figure pas dans la première partie du présent chapitre où sont analysés les plus importants dictionnaires étymologiques romans. En ce qui concerne le domaine hispanique, St. Dworkin est, à notre avis, trop sévère pour le dictionnaire de Garcia de Diego qui, malgré ses défauts, est un instrument de travail extrêmement utile pour quiconque s'occupe de la lexicologie romane comparée ; la deuxième partie du dictionnaire, organisée dans l'ordre alphabétique des étymons latins, ainsi que des formes dialectales qu'on trouve dans la première partie, sont d'une aide précieuse pour les chercheurs. Pour le domaine italo-roman il faut maintenant ajouter le grand dictionnaire étymologique de Pfister, dont les premiers fascicules ont paru (v. RLiR 46, 1982, 177-181). Actuellement on discute aussi un projet d'un grand dictionnaire étymologique frioulan. Deux dictionnaires étymologiques roumains sont en train d'être élaborés l'un, plus avancé, est rédigé en Allemagne Fédérale, tandis que la rédaction du second commence à s'organiser à l'institut de linguistique de Bucarest. Un problème qui manque dans le chapitre sur l'étymologie est celui des mots non attestés, établis comme étymons. Il aurait fallu aussi souligner combien un nouveau REW, mis à jour, serait nécessaire. Une mention spéciale mérite la théorie de l'étymologie multiple, mise en circulation par A. Graur et signalée par C. Poghirc dans les pages consacrées au roumain.

Le dernier chapitre du premier volume, sur les influences réciproques des langues romanes, est écrit par Thomas Hope, de l'Université de Leeds. Il s'occupe du bilinguisme ainsi que de la théorie du contact linguistique. L'auteur énumère les domaines explorés jusqu'à présent : 1) la langue des émigrés de l'Amérique du Nord ; 2) les langues créoles ; 3) l'interférence entre une population autochtone et des langues romanes dans un contexte non européen ; 4) l'impact du roman et du non-roman en Europe ; 5) influences mutuelles entre les langues romanes. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine et il est important, comme le précise l'auteur (p. 238), « que la théorie ne précède pas l'observation et la description ».

Le premier volume se termine par un appendice fournissant une liste sélective de dictionnaires et de leurs comptes rendus, ainsi que par un second appendice qui donne une bibliographie sélective des études lexicales, une très riche bibliographie générale (pp. 299-376) et un index des noms.

Le deuxième volume s'occupe de la linguistique synchronique. Dans l'introduction, que nous devons à John Green, de l'Université de York (Angleterre), on insiste sur la nécessité d'une symbiose entre le comparatisme, basé sur des faits, et la théorie linguistique. L'auteur croit que la sociolinguistique et la théorie des universaux sont deux domaines où la linguistique romane semble sur le point de prendre un essor plein de promesse.

Dans un court chapitre, mais substantiel et suivi d'une bibliographie mise à jour, Göran Hammarström, de la Monash University (Australie), nous donne une vue d'ensemble de la phonétique et de la phonologie romanes synchroniques. L'auteur suggère, comme thèmes de recherches pour le développement futur de ce domaine, des études sur les fonctions expressives, ainsi que sur les idiolectes, les sociolectes et les dialectes des sons. Autre possibilité pleine de promesses : recherches sur les relations entre le système phonologique d'un côté et la structure syntagmatique (y compris la durée) des syllabes et des mots, de l'autre côté.

Maria Manoliu-Manea, de l'Université de Davis, est l'auteur d'un chapitre, clair et bien organisé, sur la grammaire comparée synchronique, qui porte un titre suggestif : à la recherche du type roman. La comparaison typologique est un pas important vers la découverte des invariantes qui constituent le « type roman », qui « gouverne » le fonctionnement et le développement des langues romanes. Indépendamment de la méthode choisie pour la description de chaque langue, il n'y a que deux possibilités de réaliser une grammaire comparée : 1) la comparaison des descriptions faites séparément de chaque langue, pour établir ce qu'on y trouve d'identique et ce qu'on y trouve de différent (la grosse

difficulté de ce procédé consiste dans le fait que le chercheur trouve pour chaque langue une description différente, ce qui rend quasi impossible la formulation de règles d'équivalences); 2) l'élaboration d'un modèle basé sur les traits identiques des langues comparées. (Dans ce cas les différences sont considérées comme variations du type.) Mais il est vrai que la création même d'un modèle unique n'est possible qu'après la découverte des traits d'identité à l'aide du premier procédé. Une étape ultérieure est celle de la confrontation du modèle panroman avec celui des traits universaux du langage humain.

Dans un excellent chapitre, Emanuel Vasiliu s'occupe de quelques problèmes de l'investigation sémantique. L'auteur a su choisir l'essentiel de la multitude des faits et a organisé le matériel d'une façon intéressante. Dans la première partie de sa contribution il donne une courte et pertinente description et caractérisation des bases théoriques et méthodologiques des principales directions dans la recherche sémantique (Saussure, théorie des champs sémantiques, analyse sémique, Greimas, sémantique transformationnelle et logique, présuppositions), pour s'arrêter, dans la deuxième partie, sur trois problèmes théoriques les plus importants de la sémantique générative (la nature du sens, la relation sens-concept-objet, la constitution de la métalangue sémantique, la distinction entre langue et métalangue et le statut du sens en relation avec le monde réel). L'auteur montre que l'analyse sémique et la sémantique transformationnelle sont complémentaires. Très belle la démonstration logique (p. 118) par laquelle E. Vasiliu combat, d'une façon irréfutable, l'opinion de Todorov sur la non-existence d'une opposition entre langue et métalangue.

Le chapitre consacré à la sociolinguistique est extrêmement étendu (60 p. de texte + 30 p. de bibliographie). Il est vrai que Beatriz Lavandera, de l'Université de Stanford, a donné un compte rendu presque exhaustif de cette perspective qui, en linguistique romane, est, dans un certain sens, très ancienne et dans un autre sens tout à fait à ses commencements. L'auteur passe d'abord en revue les formes de la sociolinguistique dans différents pays et s'occupe ensuite du bilinguisme et de l'étude des variations, surtout phonologiques.

C'était une idée excellente d'introduire un chapitre consacré au « nationalisme linguistique » dans le domaine des langues romanes, thème intéressant et rarement traité. L'auteur, Kenneth Rogers, de l'Université de Rhode Island (USA), s'est fort bien acquitté de sa tâche. On regrette seulement qu'il ait omis de parler du frioulan et surtout du ladin dolomitique, où le nationalisme linguistique est un problème très aigu.

Le manque de place ne nous permet guère d'entrer dans les détails de la dernière partie du volume, qui s'occupe des méthodes appliquées en linguistique romane. C'est un vrai plaisir de lire la belle présentation de l'école idéaliste et de ses conséquences, écrite par Hans Helmut Christmann, de l'Université de Tübingen. L'auteur, qui a consacré sa thèse à ce sujet, montre que, loin d'être désuet, l'idéalisme a deux concepts de base en commun avec le structuralisme : l'idée d'étudier la langue d'un point de vue synchronique et l'idée de concevoir

une langue comme une structure. D'ailleurs, précise Christmann, la position de l'un des grands linguistes contemporains, Eugenio Coşeriu, peut être qualifiée comme « structuraliste-idéaliste ». Quelques principes essentiels de l'école idéaliste ont été adoptés par les représentants de différents courants. Il s'agit par exemple de la relation langue-culture, qui date de Humboldt, de la relation langue-art (cf. la fonction poétique du langage chez R. Jakobson) et, « last but not least », de l'idée de la créativité, exprimée déjà par Humboldt et reprise, indépendamment, par Chomsky. Il est parfaitement vrai que « sans les idées et les principes de l'idéalisme, la linguistique serait moins colorée et sûrement plus pauvre » (p. 274).

Les idées de la psychosystématique de G. Guillaume sont présentées dans ce qu'elles ont d'essentiel, par un de ses disciples, le regretté Gérard Moignet.

Le très court chapitre sur la glossématique, complété par une bibliographie commentée, porte la signature de Michel Arrivé, de l'Université de Paris X. Il faut s'arrêter un instant sur une partie de ce chapitre qui « tire une cloche d'alarme » à propos de la façon dont la glossématique est présentée actuellement. D'un côté, elle est « fortement caricaturée », de l'autre, elle est mal comprise et souvent mal interprétée, seulement partiellement, à cause des traductions de textes originaux. Enfin il est curieux et peu correct que le « second jumeau de la glossématique », H. J. Uldall, ne soit presque jamais cité. M. Arrivé nous donne aussi un exemple éclatant de la façon dont la pensée hjelmslevienne peut être faussée (cf. J. Kristeva, La révolution du langage poétique, Paris, 1974, p. 38). Les éléments de la théorie glossématique qui ont le plus nettement retenu l'attention des chercheurs sont : la stratification du langage, l'épreuve de commutation et la définition des métalangages et des langages de connotation Le chapitre sur la glossématique se termine par une lettre très intéressante de Hjelmslev adressée à Martinet.

Henry G. Schogt, de l'Université de Toronto, est l'auteur d'une rapide vue d'ensemble sur le fonctionnalisme — dont le nom est lié à celui d'André Martinet — et la linguistique romane.

Le dernier chapitre, sur la grammaire générative, est rédigé par J. Green. Il donne un bref aperçu sur les aspects du générativisme qui ont intéressé les romanistes. Pour l'avenir, l'auteur entrevoit comme fructueuse une liaison plus étroite entre la théorie générative et la grande quantité de faits recueillis soigneusement par les romanistes.

Etant donné que, dans le deuxième volume, les bibliographies suivent chaque chapitre, les dernières pages sont occupées seulement par un index des noms.

Il va sans dire que les deux volumes que nous avons essayé de présenter ici, si riches en faits, sont extrêmement précieux pour tous ceux qui ont à faire à la linguistique romane contemporaine. Un fait remarquable, dont il faut se réjouir, est le fait que tous les chapitres prouvent qu'actuellement il n'y a plus de distance insurmontable entre romanistes américains et européens, ni entre les

théories « modernes » et la linguistique traditionnelle. Toute l'œuvre est un appel généreux à la collaboration qui aura, sans doute, pour conséquence, un nouvel essor de notre discipline.

Les « Trends » prendront dorénavant place auprès du *Grundriss* de Gröber, comme le souhaite R. Posner dans son introduction.

Maria ILIESCU

Via Domitia 23, 1980, no 1, 100 pages.

Les articles de cette livraison illustrent les différents centres d'intérêt de la revue, tels qu'ils figuraient, autrefois, en couverture.

Linguistique, dialectologie: Jean-Claude Dinguirard (« Pour une ethnophonologie : le cas du h gascon », [41-53]) examine le statut de /h/ en gascon, d'abord celui de la haute vallée du Ger. Phonème hors-système, de réalisation labile, mais dont la latence se manifeste souvent par des faits de sandhi, /h/ est bien présent à la conscience des locuteurs, même ceux qui pratiquent la réalisation zéro. Plus curieux est le fait que les témoins, mis en demeure d'écrire ce qu'ils prononcent [(h) á u r e], transcrivent chaouré. Il est vrai que /e t haure/se réalise [etšáure], si bien que [š] peut être considéré, dans ce contexte, comme la réalisation commune de deux phonèmes différents, /š/ et /h/. Ce cousinage phonologique, ressenti par les locuteurs, permet d'éclairer l'évolution F- > š- dont témoignent certains parlers des Hautes-Pyrénées, La prothèse, fréquente en gascon, devant s's s'expliquerait aussi par là, comme un moyen de lutter contre la collision /h/ - /š/. On voit que dans l'article de J.-Cl. Dinguirard, analyses synchronique et diachronique sont distinguées, mais non séparées, la première étant au service de la seconde. — Arno Krespin résume un mémoire sur la langue de Pey de Garros dans les Eglogas (« La gasconité de Pey de Garros et le gascon lectourois », [67-75]). Sa conclusion est que, graphies étymologisantes mises à part, « la langue des Eglogues est celle de Lectoure parlée dans la 2^e moitié du XVI^e siècle ».

Onomastique: André Soutou étudie, dans un article dédié à la mémoire de Pierre Dufort, « Le nom de lieu Saillant/Salhens/Sallent 'cascade' et l'aire paléoprovençale » [55-65] et donne [57-58] une liste de 47 représentants de ce type, tant dans le Midi qu'en Catalogne. Aux exemplaires supplémentaires signalés dans le Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne 90, 1981, 287 et dans V.D. 28, 150, n. 2 (et qui élargissent passablement l'aire du mot), on joindra Le Salhen, nom d'une cascade, près de Châteauneuf-les-Monestier, Haute-Loire (Françoise de la Conterie, Noms de terroirs vellaves 119, 155); Sallenz XIIe s., lieu non identifié en Rouergue (A.M. 73, 283); et les noms cités ici même 45, 493. — J.-Cl. Dinguirard (« Gargantua entre les Celtes et Lefranc » [77-87]), propose une étymologie de Gargantua(s): augmentatif en -as d'un adj. *gargantu « bien pourvu quant au gosier » (-ŪTUM); le nom serait né en Provence.

Ethnographie: Xavier Ravier (« Mythologie bigourdane et mythologie basque » [1-39]), donne un chapitre de sa thèse consacrée au Récit mythologique dans les Pyrénées bigourdanes. Il conclut à l'identité des grands mythes bigourdans et basques.

La nouvelle rubrique intitulée « Chronique » apporte quelques numéros supplémentaires à la bibliographie du regretté Jean Séguy publiée V.D. 14, 7 sqq. [89]. On y lira aussi [90-100] les réflexions qu'a inspiré à André Soutou la lecture du livre de Desmond B. Gallacher, Les Chartes de La Salvetat-Mondragon (Montpellier, 1978). Plusieurs fautes de lecture sont redressées et plusieurs interprétations lexicales et identifications toponymiques sont proposées.

Jean-Pierre CHAMBON

LINGUA E STORIA IN PUGLIA, fasc. 11 e 12, 1981, pubblicato dal « Centro Residenziale di Studi Pugliesi in Siponto », 144 pp. e 146 pp.

Con regolarità e puntualità si pubblicano ormai da sette anni i quaderni del Centro Residenziale di Studi Pugliesi in Siponto, un'iniziativa editoriale mirante a creare un organo che colleghi le attività e gli interessi regionali con le ricerche linguistiche, dialettologiche oltre che sulla storia degli studiosi pugliesi. Una tale impostazione non può sempre evitare un certo dislivello qualitativo fra i singoli contributi, ma, nonostante questa pecca più o meno inevitabile, Michele Melillo, lo studioso che ha ideato e curato i due fascicoli, è riuscito a offrire anche ai non-specialisti di studi meridionali una panoramica sui vari problemi di rilievo dialettologico e storico riguardanti la Puglia. I contributi pubblicati sono costituiti dalle relazioni tenute alla VI Settimana di Studi Pugliesi che riguardava « I dialetti di Puglia nel quadro delle altre aree culturali » (Siponto, 13-16 maggio 1981). Per l'avvenire si consiglierebbe però una più coerente selezione delle relazioni da pubblicare.

Sono di particolare interesse linguistico o dialettologico i seguenti articoli : fasc. 11 : M. DURANTE, Considerazioni sulle metodologie linguistiche (pp. 1-7), anche se la trattazione resta nei limiti di un'analisi generica ; F. FANIZZA, Il dialettale e l'urbano (pp. 9-29) ; A. QUACQUARELLI, Retorica e dialettologia (pp. 31-47) nonostante una certa superficialità ; G. B. MANCARELLA, La nozione di area linguistica applicata alle parlate salentine (pp. 49-72), che affronta il problema di una suddivisione dialettale del Salento e l'identità linguistica salentina di fronte ai dialetti pugliesi ; E. TORTORELLI, Sulla grafia del dialetto materano (pp. 117-142) sui tentativi di una adeguata trascrizione del dialetto ; fasc. 12 : M. MELILLO, La strumentazione elettronica di una cattedra di dialettologia italiana (nella Facoltà di Lettere a Bari) (pp. 3-16) ; E. DE FEUDIS, Caratteristiche della strumentazione elettronica (pp. 17-20) ; L. FARMINI, Sull'inadeguatezza delle grammatiche immanenti (pp. 21-32) presenta un quadro assai confuso ed incoerente basandosi in gran parte sulle ricer-

che della stilistica e della linguistica testuale tedesche; C. SANTORO, Osservazioni preliminari sui nuovi documenti epigrafici prelatini dela Messapia (pp. 33-80) esamina tredici epigrafi recentemente portate alla luce ad Alezio (Lecce); M. V. MINIATI, Indagine sui nomi dialettali di alcune piante officinali nell'area romagnolo-pescarese (pp. 81-90) tratta un campo onomasiologico della dialettologia romagnola; A. RUBANO, Un nome di pianta « falasca » FESTUCA (pp. 91-96); T. FIORE, Un punto estremo ai confini dell'area centro-meridionale: Terontola (pp. 97-104). Il fascicolo si conclude con la lezione tenuta da M[ichele] M[ELILLO] al corpo docente dell'Istituto Tecnico Commerciale di Manfredonia sui rapporti tra lingua e dialetto (pp. 123-126) e con la pubblicazione di alcune lettere di Carlo Battisti e di Clemente Merlo a Giacomo Melillo (pp. 127-144).

Edgar RADTKE

PROBLÈMES GÉNÉRAUX

Alain BERRENDONNER, L'Eternel grammairien. Etude du discours normatif. Berne, Francfort/M., Lang, 1982, 125 p. (Coll. « Sciences pour la communication »).

Par sa brièveté et plus encore par la vivacité du style, ce livre appartient au genre de l'essai : c'est un « libelle » selon les propres termes de l'auteur (p. 9). Depuis Vaugelas, Ménage ou Bouhours jusqu'aux grammairiens d'aujourd'hui, le « discours normatif » (DN) met en œuvre une pragmatique comparable. Même les « linguistes », en dépit de proclamations bruyantes, ne manquent pas de rejoindre le clan des grammairiens. Sous couleur d'objectivité, le DN se fait même chez eux plus perfidement insinuant. Partout l'auteur retrouve des actes illocutoires comparables, la même propension aux arguments métaphoriques, le même « réseau dense de cautionnements mutuels » ; « un discours normatif n'est que l'organe d'une structure institutionnelle fonctionnant par solidarité et connivence, par caution mutuelle de ses diverses instances, chacune justifiant l'activité de l'autre » (p. 41). Tout compte fait, le DN n'est rien d'autre qu'« une forme spécifique de l'idéologie-en-général, un cas particulier de ses modes de fonctionnement » (p. 86). De là aux conceptions d'Althusser, il n'y a qu'un pas que l'auteur semble tout prêt à franchir : « Si (. . .) l'analyse d'Althusser s'applique à lui, le DN devrait être conçu comme la production discursive d'un « Appareil Idéologique d'Etat », c'est-à-dire d'un organisme dont la fonction est d'assurer la reproduction, la pérennité des rapports de production » (p. 86). Certes, un tel appareil « ne saurait évidemment être identifié avec aucune institution déjà reconnue » ; « il semble que les appareils idéologiques, tels la Grammaire, existent plutôt comme la résultante (matérielle) d'un ensemble fort complexe de cautionnements mutuels » (p. 87).

Laissons là ces prises de position. Bien que l'auteur les soutienne avec une force de persuasion tout à fait remarquable et dans une écriture qui ne peut manquer de séduire, je me demande tout de même s'il n'y a pas quelque méprise dans une telle conception. Là où l'auteur semble voir une sorte de fiction génératrice de pouvoir, on peut être tenté tout aussi bien de reconnaître une réalité consubstantiellement liée aux langues naturelles. A. B. ne prend pas en compte la littérature que les linguistes ont pu consacrer à la notion de norme. La bibliographie ne comporte pas, p. ex., le travail bien connu de E. Coseriu (dans Teoria del lenguaje y lingüística general, pp. 11-113; notons au passage que ne sont pas citées non plus des études, pourtant fort riches, comme celle de S. Bengtsson, La Défense organisée de la langue française, Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1968, 210 p., ou la thèse déjà ancienne de J. Streicher sur Vaugelas). Or si la norme est conçue comme un ensemble de restrictions imposées à un moment donné par une communauté au système, on ne voit pas, en vertu de quel principe, elle ne relèverait pas du domaine du linguiste. Il est vrai que la norme est alors, non pas quelque « norme idéale », mais la « norme effective », celle de l'usage, variable de groupe à groupe, de situation à situation ; elle est la « norme observée » ou « spontanée » comme l'appelle A. Goosse (La Norme et les écarts régionaux, Annales de la Fac. des Lettres de Nice, 12, 1971, p. 92). Au reste même l'activité prescriptive du grammairien peut s'appuyer sur des fondements solides. Il est facile de s'en prendre aux critères d'esthétique, de logique, voire de clarté, ou même à l'utilitarisme fonctionaliste. Les justifications véritables sont ailleurs. Elles sont tout d'abord d'ordre historique. Une des fonctions importantes du grammairien (et aussi de l'école) est de veiller que la langue ne se coupe pas de ses racines ; qu'en dépit de l'évolution indispensable, elle maintienne vivante la motivation étymologique ; que l'activité inventive ne soit pas, en matière de langage, une activité dévastatrice, qui ferait que les textes lisibles aujourd'hui ne le soient plus dans un avenir rapproché. La hardiesse créative des plus grands auteurs s'exerce presque toujours dans une norme singulièrement contrainte; elle est découverte de virtualités jusque-là inaperçues et non pas fureur iconoclaste. Ce qui est donc en cause, ce n'est d'aucune façon quelque « appareil idéologique », invisible et présent, mais bien le souci de maintenir vivante une culture.

Il y a plus. C'est une banalité de rappeler que les mots renvoient non seulement aux choses mais aussi à ceux qui en font usage. En posant la question D'où ce qu'il vient? ou D'où qu'il vient?, je me fais parfaitement comprendre. Mais inévitablement je me signale comme un locuteur non cultivé, qui s'exprime mal, qui se déclasse par son langage. C'est le rôle de l'école, à la suite du grammairien, que de rendre sensible toutes les nuances de la connotation. Un collègue me disait un jour qu'il se moquait bien d'aller au coiffeur ou chez le coiffeur. Cela se conçoit d'autant plus aisément que lui peut se permettre, sans être déconsidéré, de dire l'un ou l'autre. Tout le monde sait qu'il sait. Libre à lui de transgresser la norme, par défi, par jeu ou par quelque fantaisie. Mais celui dont on peut penser qu'il ignore la norme se condamne lui-même en recourant à des formes douteuses, L'« éternel grammairien » a ainsi une fonction sociale qu'A. B.

a injustement décriée. Au reste, au détour d'une phrase, la vérité peut affleurer : « La réfutation du discours normatif tient dans ce seul principe de bon sens : on peut être quelqu'un de bien, et s'exprimer comme un cochon » (p. 75). La comparaison parle d'elle-même et rend superflu le commentaire . . . Ailleurs encore l'épistémologie sous-jacente a quelque chose de réducteur. Ainsi l'opposition du dernier chapitre, d'ailleurs brillamment exposée, entre les définitions (métalinguistiques) de dicto et de re n'est peut-être que l'écho simplifié des exigences de cohérence et d'adéquation souvent exposées de façon beaucoup plus approfondie par la grammaire générative. En tant que langage, le métalangage obéit forcément à des principes de cohérence interne, et ses définitions sont du fait même de dicto. Mais il lui faut aussi des vertus d'adéquation au langage à décrire, et dès lors s'instaure une pratique de simulation qui ne peut être autre que de re. Je ne vois là aucune « perfidie persuasive » (p. 115).

Point n'est besoin de dire que les réticences sur le fond n'empêchent d'aucune façon de trouver passionnante cette réflexion provocatrice, mais toujours percutante et subtilement conduite. Et naturellement le désaccord n'est que partiel : on sort convaincu de cette lecture que la rupture entre le grammairien et le linguiste n'est pas aussi nette qu'on pouvait le penser. Quant aux mécanismes du discours grammatical, ils sont démontés avec une enviable lucidité.

Robert MARTIN

Jacques MOESCHLER, Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation. Berne, Francfort/M., Lang, 1982, VI ± 220 p. (Coll. « Sciences pour la communication »).

Dans la lignée des travaux de J. L. Austin, J. R. Searle, O. Ducrot, cette étude s'inscrit dans une sémantique des actes de langage. L'auteur se propose de définir et de décrire dans son fonctionnement ce qu'il appelle l'« acte de réfutation ». La proximité de la réfutation et de la négation le conduit dans un premier temps à distinguer les multiples aspects de la négation linguistique : ainsi sont rappelés les types de relation logique que la négation instaure (relation de contradiction et relation de contrariété), les incidences syntaxiques qui la caractérisent (négation de phrase et négation de constituant), les propriétés sémantiques de la négation « interne » et de la négation « externe » — qui seule met en cause les présupposés (en logique, on parlerait plutôt de négation « forte » et de négation «faible») —, enfin l'opposition pragmatique de la négation descriptive et de la négation polémique. Centré sur l'acte illocutoire de réfutation, le second chapitre en détermine les conditions de « succès ». Puis l'auteur s'applique à définir les conditions de bonne formation séquentielle imposées par les actes de langage — et tout particulièrement de réfutation — sur les actes ultérieurs. Enfin, un quatrième et dernier chapitre situe la place de la réfutation dans la structure de la conversation : l'auteur y examine en détail quelques exemples de conversations authentiques.

La clarté d'un exposé parfaitement à jour et la nouveauté du projet qui conduit à un essai de formalisation relativement poussé confèrent à ce travail un très grand intérêt. La première question qui se pose dans une approche de cette nature est de savoir si l'objet d'étude constitue bien un acte de langage. Si l'on veut bien admettre qu'il n'y a acte de langage que si le verbe qui le spécifie est de nature performative, aucun doute ne semble en l'occurrence possible. Cependant, pas de réfutation, dit l'auteur, si l'énoncé performatif contenant réfuter n'est pas complété par une argumentation (p. 122). « Je réfute vos accusations » n'est une réfutation véritable que si l'on ajoute le ou les arguments justificateurs : « Je réfute vos accusations. Ma femme n'est pas morte, mais bien vivante ». Cela revient en fait à traiter le verbe réfuter comme un verbe à double construction. Réfuter, c'est nécessairement « réfuter qqc. » et c'est « le réfuter par qqc. » Dans l'usage performatif, ces deux compléments sont nécessairement spécifiés, du moins contextuellement : on réfute qqc. par qqc. Notons au passage qu'il en est de même du verbe justifier : on justifie qqc. par qqc. Il semble donc que l'auteur se trompe en refusant à ce verbe le statut de verbe performatif (p. 131). Je justifie ceci par cela paraît tout à fait parallèle à Je réfute ceci par cela. « Il m'a dit : je justifie ceci par cela » entraîne : « Il a justifié ceci par cela », test le plus pertinent pour le repérage de la performativité.

Ce même principe, par le biais de nier (« Il m'a dit : je nie que p » entraîne « Il a nié que p »), permet de parler d'un acte de négation : la négation est alors polémique, la négation descriptive n'étant qu'une variété d'acte assertif. Mais entre ces deux types la limite est certainement beaucoup plus floue que ne le pense l'auteur. En français, aucun critère irréfutable ne permet de la tracer. Le mot non est aussi le signe du simple refus (« Tu veux une pomme ? Non, je préfère une poire »). Il n'est pas vrai que, comme l'a montré P. Attal (Thèse non publiée sur Négation et quantificateurs, Univ. de Paris VIII, notamment pp. 187-189), ne s'applique pas à tous les cas de négation polémique : « elle n'est pas laide » signifie, si la négation est descriptive, « elle est plutôt belle » ; si elle est polémique, l'interprétation peut être : « elle n'est pas laide (comme tu dis), elle est affreuse » ; mais même dans ce cas, il semble difficile de dire « *Il n'est pas vrai qu'elle est laide, elle est affreuse ». Au demeurant, la négation purement descriptive n'existe pas, l'énoncé négatif véhiculant toujours, sous-jacente, l'idée qu'il aurait pu se faire que ce qui n'est pas ait été. C'est toute la différence entre « La porte est ouverte » et « La porte n'est pas fermée ». Le premier énoncé est neutre quant aux attentes. Le second laisse entendre qu'on attendait, qu'on souhaitait, ou qu'on craignait que la porte soit fermée. Pour peu que cette virtualité positive soit assumée par quelqu'un d'autre comme du réel, et la négation sera polémique. Le dire préalable n'est pas obligatoire ; une simple présomption y suffit. On conçoit que cette présomption puisse être plus ou moins forte, et dès lors tous les degrés intermédiaires prennent place entre les deux types extrêmes.

Notons au passage que la négation descriptive peut difficilement, dans ces conditions, se décrire par la forme :

posé :

je dis non - p

présupposé :

Ø

car celle-ci justement ne tient aucun compte des attentes positives sous-jacentes (p. 72). De même le « ON-vrai », repris à A. Berrendonner, c'est-à-dire le « communément vrai » (cf. Berrendonner, 1977, p. 134) convient fort mal au verbe *nier* (ainsi qu'à tous les autres verbes étudiés pp. 122-123). Nier, c'est refuser ce qui est admis pour vrai dans au moins un univers de croyance. La condition de généralité n'est d'aucune façon requise.

Il reste que la réfutation est bien un acte et qu'elle est décrite ici au moyen d'un modèle efficace de constituants hiérarchisés. Peut-être se trouvera-t-on arrêté de-ci de-là par telle ou telle maladresse de métalangage : l'énoncé type est-il autre chose que la phrase (p. 30, n. 19)? Qu'est-ce qu'énoncer un acte (p. 59) ? statuer le foyer (p. 97) ? P. 71, il faut comprendre assertion rapportée sous rapport d'assertion. P. 128, s'agit-il vraiment d'une opposition de thématisation (énoncés (32) et (36)) ou d'une simple différence de linéarisation du discours? Peut-être vaudrait-il mieux traduire appropriateness par appropriation plutôt que par appropriété ? P. 73, il faut sans doute lire : « (50) REFUTER (L, p) \neg CROIRE (I, CROIRE (L, \sim p) ». Les abréviations, nombreuses, ne sont pas toujours celles de la table liminaire (p. ex., p. 27, « N » signifie « nécessairement »; p. 31, il désigne la négation polémique, alors que les tables de la p. V le donnent pour le symbole du nom). Ce sont là des vétilles. Dans l'ensemble l'ouvrage est très soigné. Et surtout la démarche est habilement explicitée. De bons résumés permettent de suivre l'exposé pas à pas. On apprécie également le souci de définir ou de redéfinir tous les termes utilisés. L'ensemble se tient et constitue une contribution tout à fait éclairante à l'étude des actes de langage et plus encore du discours polémique.

Robert MARTIN

DOMAINE ITALO-ROMAN

Giovanni NENCIONI, Lessicografia e letteratura italiana, Rheinisch-Westfälische Akademie der Wissenschaften, Vorträge G. 240, Westdeutscher Verlag, 1980, 38 pages.

Il est connu que l'italien est issu non pas d'un emploi vivant de la langue, mais de la langue littéraire, en particulier celle de Dante, de Boccace et de Pétrarque. Il en découle que le lecteur italien ne peut pas se limiter à sa « compétence » pour interpréter et apprécier les différents auteurs. Dans une telle situation quel est le rôle d'un vocabulaire historique ? C'est le thème principal de cette conférence tenue par le Professeur G. NENCIONI à la Rheinisch-Westfälische Akademie der Wissenschaften.

Un vocabulaire est d'abord la boussole qui permet au lecteur de s'orienter dans la multitude des termes anciens, rares ou inconnus. Mais G. NENCIONI souligne que son rôle est aussi d'aider à l'interprétation de la langue de la littérature. Il regrette en passant que la critique littéraire ait trop souvent négligé cet instrument et rend hommage à G. CONTINI pour ses efforts constants visant à rattacher l'histoire de la littérature à l'histoire de la langue.

G. NENCIONI fait remarquer que les vocabulaires, généralement d'origine littéraire, présentent deux défauts majeurs. Le premier concerne leur choix lexical sélectif. Le Vocabolario della Crusca et les autres qui l'ont précédé naissent d'exemples d'auteurs relevés dans un nombre limité de textes reconnus, considérés comme des exemples de l'italien le plus pur. Le deuxième concerne leur esprit étymologique limité à la simple recherche de l'origine du mot en valeur absolue et non pas relative. L'essentiel est non pas de savoir qu'un mot comme *Letargo* par exemple est issu du grec, mais que c'est Dante qui le premier l'introduit dans la langue italienne avec son sens médical précis.

Etant donné leur origine littéraire certains vocabulaires comme le *Vocabolario della Crusca* et le *Vocabolario Tommaseo-Bellini* ont été la source privilégiée de plusieurs auteurs pour l'emploi de la langue. G. NENCIONI signale l'exemple de la *Scienza Nuova* de G. B. Vico où la référence au premier est constante.

Pour connaître la langue d'un auteur il faut donc connaître les vocabulaires qui l'ont inspiré, sauf dans des cas particuliers où l'écrivain puise largement dans la langue vive d'une région. Pour interpréter l'italien des *Malavoglia* de G. VERGA que G. NENCIONI définit comme « Voce nazionale della sicilianità » les vocabulaires traditionnels ne sont ni nécessaires ni suffisants. Mais à part ces cas limites, il faut toujours connaître les vocabulaires que chaque auteur a employés. Cette règle de lecture philologique doit devenir une règle de lecture lexicographique. Sans cela les sources des écrivains « Vocabolisti » — et NENCIONI de souligner que plus ou moins tous les auteurs italiens l'on été et le sont toujours — seraient totalement ignorées. G. NENCIONI pense, pour conclure, que les vocabulaires méritent d'être conservés, à côté des œuvres littéraires comme des monuments de la culture nationale.

Michel CONTINI

Manlio CORTELAZZO, I dialetti e la dialettologia in Italia (fino al 1800), Collection Ars Linguistica, vol. 4, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1980, 146 pages.

L'Histoire de la dialectologie italienne reste encore à écrire. Le but avoué de M. Cortellazo est de faciliter la tâche aux chercheurs en rassemblant les fragments de recherche connus même si dans l'immédiat ils ne peuvent être classés que côte à côte. L'exposé poursuit un double cheminement : souligner l'intérêt philologique et linguistique que les dialectes ont suscité jusqu'au début du XIX^c siècle et les situer dans leur évolution par rapport à l'italien.

L'auteur aborde dans un premier temps le problème de l'évolution du latin jusqu'à la fragmentation dialectale telle qu'elle apparaît au XIVe siècle. Il rappelle que dès le IIIe siècle, à côté d'une certaine unité de la langue littéraire, l'existence de variétés de la langue populaire avait déjà abouti à un tournant de la langue latine. La stratigraphie de P. Aebischer permet de reconnaître la configuration linguistique de l'Italie par l'étude des éléments « vulgaires » des textes latins.

On peut supposer donc que le processus d'autonomie des divers vulgaires par rapport au latin était engagé bien avant la parution des premiers documents écrits dans la deuxième moitié du X° siècle (Placiti Cassinesi). A partir de cette date le processus d'émancipation peut être suivi dans les différents recueils de textes, telle la *Crestomazia* de Monaci. Limité au début aux seuls documents revêtant une utilité publique (actes juridiques, testaments, etc.) l'emploi du vulgaire s'étend progressivement à tous les genres d'écriture et tend à supplanter le latin comme langue littéraire. M. Cortelazzo relève son utilisation précoce en Sardaigne (2° moitié du XI° siècle), favorisée par l'isolement culturel de l'île.

La suite de l'ouvrage examine l'évolution de la situation linguistique de l'Italie (siècle par siècle) telle qu'elle apparaît dant le grand nombre de documents écrits connus.

Le XIVe siècle consacre l'affirmation de la langue vulgaire dans tout le pays et le succès du vulgaire toscan: Ce dernier tend à s'imposer comme langue littéraire par le prestige que lui confèrent les œuvres de Dante, de Boccace et de Pétrarque, M. Cortelazzo fait remarquer que déjà à l'époque, des théoriciens comme Antonio da Tempo et Francesco da Barberino, pensent que le toscan est le plus apte à être employé à l'écrit et qu'il devrait être la seule langue parlée. Ce même siècle nous donnera la première description dialectale de l'Italie avec le De Vulgari Eloquentia de Dante. Le pays est divisé en deux grands groupes de dialectes séparés géographiquement par les Apennins et comprenant chacun sept variétés. D'un côté les variétés de Sicile, d'Apulie, de Rome, de Spolète, de Toscane, de Gênes et de Sardaigne ; de l'autre celles de Calabre, d'Ancône, de Romagne, de Lombardie, de Trévise et de Vénétie, d'Acquileia et d'Istrie. La carte dressée par Dante montre une situation déjà très proche de celle que nous connaissons de nos jours.

Au siècle suivant on observe une situation de crise, avec un regain d'intérêt pour le latin à la suite d'un profond mouvement culturel qui revendique sa suprématie. Le vulgaire conserve néanmoins son prestige acquis. Cependant

alors que dans la première moitié du siècle le vulgaire regroupe tout ce qui est « non-latin », dans la deuxième moitié il se partage en deux sections différentes :

D'une part, ce qu'on pourrait déjà appeler l'italien (sans cependant une définition précise comportant encore d'innombrables apports régionaux) et d'autre part, les dialectes. Cette dichotomie marque le début de la décadence de ces derniers : pris en tenaille entre le modèle toscan et le latin ils sont relégués de plus en plus dans une condition d'infériorité. Leur emploi est cantonné à des exercices littéraires, visant surtout à amuser, à la satire paysanne où les paysans dialectophones sont présentés comme des personnages ridicules. Le conflit entre une Koïné urbaine et les dialectes de la campagne, méprisés et considérés comme grossiers, devient plus aigu. Mais, malgré tout, commence à apparaître un intérêt nouveau pour ces derniers qui vont bénéficier de la rigueur des études scientifiques entreprises à cette époque.

Le découpage manichéiste entre une langue pure et parfaite qui revendique de plus en plus une vocation unitaire et les dialectes s'accentue au XVIe siècle. L'offensive antidialectale se développe en s'appuyant sur des critères esthétiques, historiques et socio-linguistiques. Les tentatives pour démontrer l'écart séparant les dialectes du toscan, dont on mettait en évidence la beauté liée surtout à son équilibre phonétique (en particulier la solidité des voyelles, contrastant avec les formes tronquées et aux terminaisons consonantiques des parlers septentrionaux), aboutissent à la publication de documents d'une grande valeur pour la dialectologie. Manlio Cortelazzo rappelle entre autres la publication par L. Salviati (1584) de la 9º nouvelle du Décaméron (première journée), en douze variétés dialectales, pour montrer que la plus proche de l'originale était celle de la région de Florence. Très intéressant aussi l'apport d'A. Rocca qui, en décrivant diverses langues connues à l'aide de versions du Pater Noster (dont deux en sarde et une en latin), apporte de nombreux renseignements sur les variétés dialectales de l'Italie, notamment sur leurs caractéristiques phonétiques et lexicales. Cortelazzo signale aussi la parution des premiers vocabulaires bilingues, en particulier ceux de L. C. Scobar (Escobar), l'un Sicilien-Latin (1519) et l'autre Latin-Sicilien-Espagnol (1520), le Spicilegium de L.G. Scoppa (1511-1512), où dominent les éléments lexicaux napolitains et le Promptuarium de M. Volpisco (1564), adaptation du précédent pour un public piémontais.

Les défenseurs des dialectes ne manquent pas : certains d'entre eux préconisent même leur emploi comme langues littéraires. L'auteur rappelle entre autres les tentatives de G. F. Achillini pour le bolonais, de M. d'Arezzo pour le sicilien et de G. Araolla pour le sarde logoudorien. Pour ce dernier domaine nous signalerons que l'œuvre d'Araolla avait été précédée, dans la deuxième moitié du XVe siècle par un long poème d'Antonio Cano, Archevêque de Sassari (Sa vitta et sa morte et passione de santu Gavinu, Prothu e Januari) publié cependant en 1557. Cortelazzo observe justement qu'une telle tentative se justifiait davantage en Sardaigne étant donné la situation linguistique de l'île où

écrire ou parler italien représentait (et représentera encore pendant longtemps) une exception. Parmi les manifestations littéraires, les dialectes trouvent un emploi privilégié dans le théâtre, en suivant la voie tracée en particulier par les « Sacre Rappresentazioni » du Moyen Age. Florence et Venise sont les deux principaux pôles d'attraction. Les dialectes de la région de Padoue, mais aussi celui de Bergame, trouvent une consécration littéraire dans l'œuvre de Ruzzante.

Le XVII^e siècle est celui de l'explosion des grandes littératures dialectales. Cortelazzo note que l'esprit de compétition avec le toscan s'estompe, les dialectes acceptant de vivre dans l'ombre de ce dernier, en empruntant ses modes d'expression. Il n'est pas étonnant que la production littéraire se développe surtout dans les villes présentant le plus grand rayonnement littéraire (Venise, Milan, Naples et surtout Rome). La « Commedia dell'Arte » est son domaine privilégié. Le dialecte est partie intégrante des personnages qui lui donnent vie : le vénitien de Pantalone, le napolitain de Polichinelle, le bolonais du « Dottore », le bergamasque de Zanni, etc. Le théâtre traditionnel n'est pas tout à fait négligé : « Rosa », de G. C. Cortèse, première comédie entièrement en dialecte (napolitain) est publiée en 1621. La tradition de l'imitation, de la parodie ou de la traduction des grandes œuvres littéraires du passé, née au siècle précédent, connaît un grand développement. On peut inscrire à ce chapitre une traduction de l'Enéide en napolitain et une autre de la « Gerusalemme Liberata » du Tasse, par Mondini et Fasano, ainsi que le recueil de 50 nouvelles (toujours en napolitain) de G. Basile, selon un schéma emprunté au Décaméron. M. Cartelazzo signale le développement de l'intérêt pour la langue parlée à cette époque. Un livret publié à Milan en 1606 sur le dialecte de cette ville, présente une description phonétique tellement fine qu'elle a permis à G. Lepsky d'en faire une étude phonologique. Très intéressant aussi à ce propos un traité d'art dramatique publié à Naples par A. Perrucci (1699) (« Dell'Arte rappresentativa premeditata e all'improvviso ») où, dans le but de mieux caractériser les habitants des différentes régions de la péninsule, l'auteur donne une liste de leurs principaux « défauts » de prononciation : le traité apparaît ainsi comme une nouvelle typologie dialectale de l'Italie.

Au XVIII^e siècle on prend conscience de l'existence d'une seule langue parlée, le dialecte : cette réalité s'impose face à l'abstraction d'une langue littéraire à vocation unitaire, située au-dessus de la mosaïque des idiomes locaux. Le mot dialecte lui-même entre dans la langue commune, même écrite, dans le sens actuel. Les détracteurs des dialectes, sans argumentations nouvelles, ne peuvent plus nier l'hérédité latine de ces derniers et se heurtent à des défenseurs de plus en plus nombreux. Les dialectes sont employés dans la vie publique : c'est souvent la langue des sermons à l'église, celle que l'on entend aussi au tribunal, comme en témoigne l'œuvre de C. Goldoni. Cortelazzo relève le problème des rapports entre le dialecte et l'école. Comment doter les jeunes et en particulier les futurs prêtres (l'enseignement était confié essentiellement à des ecclésiastiques (des moyens pour dépasser l'obstacle du dialogue en milieu

dialectal et pour passer du dialecte à la langue? Les vocabulaires bilingues dialecte-italien (pour ce dernier on se réfère toujours au Vocabolario della Crusca), nombreux à cette époque, sont destinés à l'école mais aussi à l'homme nouveau du XVIIIº siècle, beaucoup plus mobile et ayant une plus grande facilité de rencontres. Parallèlement, le goût pour l'étymologie profite aussi aux études dialectales. Le sicilien est à l'avant-garde avec l'Etymologicum Siculum de G. Vinci et le Vocabolario Siciliano etimologico italiano e latino de M. Pasqualino, publiés dans la deuxième moitié du siècle. Les premières grammaires sont publiées en même temps et les expériences littéraires se multiplient. Le vénitien, le milanais, le piémontais et le sicilien s'affirment respectivement dans les œuvres de C. Goldoni, de C. Porta, de E. I. Calvo et de C. Meli. Les lieux préférés demeurent le théâtre ou l'opéra bouffe (Naples). Les traductions des grands classiques sont toujours à la mode. Les œuvres d'Homère, de Virgile, de l'Arioste et du Tasse connaissent de nombreuses versions dialectales. Les aventures de Bertoldo, divulguées au siècle précédent par G. C. Croce, connaissent un grand succès. Manlio Cortelazzo souligne aussi que le XVIIIe siècle voit l'aube de la dialectologie scientifique.

La théorie du substrat, par exemple, est déjà présente dans l'esprit de C. Cattaneo, comme le reconnaît G. I. Ascoli, et même dans la *Verona Illustrata* de S. Maffei, publiée en 1732.

L'exposé se termine avec une rapide incursion dans le XIX^e siècle naissant où des travaux de synthèse marquent une transition entre une époque caractérisée par une grande dispersion des données et une autre qui s'orientera vers une plus grande systématisation sur la base de critères objectifs. L'auteur rappelle entre autres le *Mithridates*, somme des connaissances de l'époque sur les langues du Monde, publié par J. C. Adelung et J. S. Vater. Dans cet ouvrage, avec un grand nombre de traductions dialectales du Pater Noster, il est fait mention aux variétés savoyardes, niçoises, monégasques, corses et sardes (vol. II, 1806). Mais c'est surtout C. L. Fernow qui nous donnera la première classification organique des dialectes italiens (*Römische Studien*, 1808) qui demeurera la seule valable jusqu'à celle qui sera proposée par G. I. Ascoli dans le dernier quart du siècle.

L'exposé de Manlio Cortelazzo, très clair, très bien documenté, est un outil de travail précieux pour tous les chercheurs qui abordent l'étude de la dialectologie italienne. S'il est vrai qu'il est destiné surtout aux historiens de cette discipline, il est non moins vrai qu'il donne matière à réflexion et ouvre de nouveaux horizons à tous ceux qui dans l'Italie d'aujourd'hui, se posent encore et toujours le problème des rapports entre langue nationale et dialectes, de la reconnaissance de ces derniers comme langues maternelles pour des millions d'Italiens avec la revendication de leur enseignement à l'école : ce qui a déjà été accordé aux habitants du Haut-Adige, aux Slovènes de Vénétie et aux Valdôtains.

Michel CONTINI

Michele MELILLO, Le congiunzioni dei dialetti di Puglia nelle versioni della parabola del figliuol prodigo, Bari, Università degli Studi, Collection « Saggi del Nuovo Atlante fonetico pugliese sotto gli auspici del C.N.R. », 1979, vol. 4/V, 224 pages.

Depuis 1970, Michèle MELILLO a entrepris une étude descriptive des dialectes des Pouilles à partir d'un corpus constitué par les versions de la parabole de l'enfant prodigue relevées dans 71 localités de la région. Ce volume fait suite à huit autres consacrés à la présentation des textes et à leur interprétation, aux structures et aux formes verbales, aux compléments du verbe et à l'adverbe. Après une analyse des conjonctions et de leurs variantes locales figurant dans les différents versets, l'auteur présente un tableau linguistique avec les formes employées dans chaque point d'enquête complété par 18 cartes qui permettent d'apprécier leur répartition géographique dans l'espace étudié.

Michel CONTINI

DOMAINE IBÉRO-ROMAN

 $Vidas\ e\ Paixões\ dos\ Apóstolos,\ Edição\ crítica\ e\ estudo\ por\ Isabel\ VILARES\ CEPEDA,\ vol.\ I\ (Textos\ Medievais\ Portugueses,\ 1),\ Lisboa\ (Instituto\ Nacional\ de\ Investigação\ Científica,\ Centro\ de\ Linguística\ da\ Universidade\ de\ Lisboa)\ 1982,\ XCVI\ +\ 344\ p.\ [+\ 15\ planches].$

Voici la première édition intégrale (1) d'un texte portugais qui a été négligé, jusqu'ici, par les spécialistes; l'éditrice a discuté les problèmes qu'il soulève dans une introduction détaillée (mais dont la structure manque quelque peu de clarté): Il s'agit évidemment de la traduction d'un modèle castillan (cf. p. XXIII), rédigé dans les ateliers d'Alphonse X; l'œuvre castillane est perdue, mais on en connaît une version latine, composée au 4° quart du 13° s. (cf. p. XXIII) par Bernardo de Brihuega (cf. pp. XV sq.); ces Vitae patrum constituent le deuxième livre d'une compilation hagiographique, qui raconte en 5 livres la vie de Jésus-Christ et de la Vierge; des apôtres; des martyrs; des confesseurs et des vierges saintes (cf. p. XIII), et qui semble étroitement apparentée à la General Estoria rédigée par les collaborateurs d'Alphonse le Savant (cf. p. XXXV). La datation exacte de la version portugaise fait difficulté: Le manuscrit le plus ancien (fragment d'un feuillet, cf. la description paléographi-

⁽¹⁾ En 1829, Fr. Fortunato de S. Boaventura avait publié les passages qui traduisent le texte original des Actes des apôtres (cf. p. XLII).

que, pp. LXXVII-LXXIX) a été écrit vers la fin du 14° s., au plus tard ; or, au cours du règne de D. João I (1385-1433), la *General Estoria* fut traduite en portugais (cf. p. XL), les *Vidas e Paixões* datent peut-être de la même époque ; d'autre part, on sait qu'une première traduction de la *General Estoria* fut composée à l'instigation du roi D. Dinis (1261-1325 ; cf. p. XLI). Notre texte pourrait remonter, lui aussi, à son règne. Alors, le ms. du 14° s. ne serait qu'une copie, dont la langue aurait été un peu modernisée par le scribe. Mais ce ne sont que des hypothèses.

Le seul manuscrit complet (Lisboa, Bibl. Nac., Alcobacense CCLXXXII/280) a été transcrit en 1442/43 au monastère d'Alcobaça, par deux scribes (cf. la description paléographique très détaillée, pp. XLV-LVI); le texte a été imprimé en 1505, par Valentim Fernandes, sur la demande de la reine D. Leonor (cf., sur cette édition, pp. LVI-LXXVII). L'éditrice a démontré que les copistes du ms. d'Alcobaça aussi bien que l'imprimeur ont modernisé la langue (aussi dans le domaine du vocabulaire, cf. pp. LXXXI sq.); la prudence exige donc, au moins dans les études linguistiques, de dater l'œuvre de 1442/43.

L'édition suit, naturellement, le manuscrit unique; toutes les variantes significatives de l'édition de 1505 sont signalées (aussi bien que les corrections que l'éditrice a apportées au texte du manuscrit), et on y voit très bien comment Valentim Fernandes a modifié le texte (cf. les exemples, p. LXXXIII, auxquels on peut ajouter : $dar\ são > sãar$; herança > herdade; menino > mancebo; sacar > deitar; etc., etc.).

Ce premier volume ne comprend qu'une première partie de l'œuvre (76 des 273 chapitres, ce qui correspond à 149 des 313 feuillets du manuscrit unique ; cf. la table, pp. 3-22) ; un deuxième volume contiendra la suite du texte et le glossaire. — La compilation suit les Actes des apôtres ; pour les chapitres I à XI, l'auteur a mis à profit d'autres sources (des commentaires du texte biblique ; des œuvres des pères de l'Eglise, etc.) ; après, il s'est borné plus ou moins à la traduction des Actes, parce que l'ouvrage devenait trop vaste (cf. p. XXIX). Cependant, il y a intégré, par exemple, une collection de miracles de Saint Jacques de Compostelle, dont le début se trouve à la fin de ce premier volume (pp. 278 sqq.).

La valeur littéraire des *Vidas e Paixões dos Apóstolos* n'est pas considérable; la compilation est surtout importante par les informations qu'elle fournit sur la langue portugaise du 15° siècle. Pour apprécier pleinement ce témoignage, nous devons attendre le deuxième volume avec le glossaire. Signalons, pour le moment, quelques premières attestations glanées dans la table du manuscrit unique (pp. 3-22). *bíbara* Taboa 130, var. de *víbora* « vipère », Mach³ 5, 393 b : *bíbara* 1514 (Gil Vicente); *vibora* 17° s.; *esmeuçar* Taboa 225 « mettre en pièces », Mach³ 2, 457 b : *esmiuçar* 16° s.; *peçonha* Taboa 257 « venin », Mach³ 4, 327 a : 15° s. (*poçon* et *poçonha* 13° s.); *empecer* Taboa 257 « empêcher », Mach³ 2, 391 a : 16° s. — Certains mots qui manquent au dictionnaire de Machado se retrouvent pourtant dans le glossaire de *La Traducción gallega de la Crónica*

general y de la Crónica de Castilla, éd. R. Lorenzo, 2 vol., Orense 1975-77 (vol. 2 = gloss.). Tel est le cas de esconjurador Taboa 108 (Mach³: esconjurar 14° s.), attesté dans les Cantigas de Santa Maria de Alphonse X selon Lorenzo, 578 a ; de adeantado Taboa 119 « gouverneur d'une province à la frontière », dep. 13° s., selon Lorenzo, 33 a ; de tolheito Taboa 137 « paralysé », dep. 13° s., Cantigas de Santa Maria, selon Lorenzo, 1260 b ; etc., etc.

Remercions l'éditrice de ce beau volume, et espérons que la suite sera publiée bientôt.

Albert GIER

DOMAINE GALLO-ROMAN

Französisches Etymologisches Wörterbuch de W. v. Wartburg, publié par C. Th. Gossen, fasc. 143, t. XXIV (amphibios - anhelare), Bâle, Zbinden éd., 1982; pp. 481-576.

J'avais il y a moins d'un an le plaisir de présenter le fascicule 142 du FEW (RLiR 46, 185). Voici que paraît maintenant le fascicule 143 qui avec 173 étymons (contre 23 ds le t. 1) couvre en 96 pages très denses du fait de la nouvelle typographie (qui sollicite davantage les yeux du lecteur), ce qui en occupait 7 dans le t. 1. Il y a là des articles importants par leurs dimensions et par les informations qui y sont distillées (ampliare, amplus, ampulla, amulus, amurca, amygdala, amylum, anas, anaticula, *anatolius, anatomia, ancora, *ande-banno-, *anderos, anellus, angelus, anguilla, angulus, angustia et sa famille, anhelare). La qualité de l'ensemble est remarquable et même exceptionnelle. On cherche en vain l'équivalent dans toutes les productions de la lexicographie contemporaine, le tout réalisé avec des moyens financiers dérisoires si on les compare à certaines institutions françaises.

Une relève s'amorce et ce n'est pas faire injure aux anciens, W. Lacher, M. Thom et C. Th. Gossen (1), le responsable de la publication, qui a tiré le FEW de l'ornière où il s'enlisait et dont on a plaisir à saluer l'importante contribution, que de souligner la part prise dans l'entreprise par J. P. Chambon, signataire d'une bonne moitié des articles et dont le travail est une contribution originale à la recherche étymologique, alliant la rigueur philologique à l'intuition linguistique. On n'aura pas la cruauté de comparer ce qui est consigné ici au dernier

⁽¹⁾ Malheureusement depuis que ces lignes ont été écrites nous avons appris le décès de C. Th. Gossen. Nous formons des vœux pour que surmontant son immense douleur l'équipe du FEW continue son si utile labeur.

ouvrage du regretté P. Guiraud, qui prétend résoudre les cas épineux de l'étymologie avec des tours de passe-passe qui en font parfois un mauvais disciple de G. Ménage; en cela il est un magnifique représentant de l'Université française.

Quelques remarques à l'occasion d'une lecture rapide : — amphibios 1, 1, il serait commode d'indiquer l'auteur, en l'occurrence Garasse, cité ds Lar 1866 ; amphibolia ajouter le dérivé amphibolez « discours à double sens » (fin 13e Art d'Amours Roy) ; noter qu'il n'y a pas d'ex. d'amphibolie au 12e à ma connaissance: en effet Ysopet I éd. Robert ds Gdf = Recueil Général des Isopets, éd. J. Bastin, t. 2, 299 (en lisant: la phallace d'amphibolie) donc 1re moitié 14e s.; remarquer que les exemples d'amphibolique (ms. ds Gdf) et d'amphibologique (Meunier ds Littré) se rapportent au même passage d'Oresme ; je crois d'ailleurs que c'est Gdf qui donne le bon texte ; — amphikurtos l. amphicyrte ds Rab à gloser plutôt « biconvexe » et à dater de 1548 ; — amphibrachys et amphimacrus les premières datations tirées de Dat Lex 1 sont à vérifier ; amphibraque et amphimacre ont été relevés par Delboulle (respectivement) dans les éditions de 1707 et de 1704 de la Gramm. latine de Lancelot, dont la première édition est de 1644; — amphisbaena, de BrunLat et d'après les apparats des éditions Chabaille et Carmody je comprends qu'amphimenie est dans le ms. Arsenal 2679 (15e s.) et les variantes permettent d'ajouter anfimeine (d'après Chabaille) ou anfemeine (d'après Carmody) dans le ms. BN 12581 (1284) et enfemenie dans le BN 1110 (début 14° s.); — amphitheatrum la forme moderne datée du 14° ds Dat Lex est tirée des éditions bien connues du 16e (cf. F. Möhren RLiR 46, 3) de Jean de Vignay et Raoul de Presles; — p. 484 b l. Amphitryonade; — amplexare aj. amplexemens « étreintes amoureuses » (ca. 1470 H. Ripelin, Somme Abregiet de Theol., éd. Chr. Michler, 76, 581); — ampliare, p. 485 b ajouter au premier sens donné un ex. ds RLiR 46, 39; ajouter amplier « amplifier, agrandir » (milieu 15e RBlondel H); ajouter en emploi neutr. « prendre de l'ampleur, prospérer (d'une famille) » (ca. 1300 JMalkaraume Bible S 727), « s'accroître, se répandre [en parlant d'une religion] (Molinet Myst StQ 12681) [mais un emploi trans, est possible, «faire s'accroître, faire se répandre »]; ajouter un emploi réfléchi « s'accroître, se répandre (d'une religion) » (ibid. 7019) ; ajouter peut-être ampliere « médiatrice » (Froissart Meliador L 25511); — ampliatio, aj. d'ampliation « de surcroît » (début 14e s. Pamphile et Galatée M); — amplus, malgré l'AND ample n'est pas adverbe dans Agdar (maintenant Gracial K 26, 590) il est adjectif se rapportant à essample (citation tronquée ds AND) ; par ample le pais ajouter par devers l'ample pays « à travers tout le pays » (Perceforest T 5185) et par ample regnez « à travers les pays » (Buev Haunt S 2727); aj. a ample « largement » (Chron Ducs Normandie F 565) ; aj. de volent'e ample « de toute (sa) volonté » (Molinet Myst StQ 5484); on aurait pu trouver là une prise de position sur l'origine discutée de linomple (FEW 5, 368 b ; Gam2 avec bbg; Rom. 68, 202); — 487 b amplement est un peu court pour l'anc. fr. cf. sa valeur spatiale ds par trestout le mont amplement (Berengier Antechrist W 187; cf. aussi ex. 2 ds GdfC); ampleis aj. amples (Hue Rotelande Protheselaus K 10503); ampler (hap. 13e Lac = Lucidaire de Gillebert de Cambres cf. GRLM VI, 2, n° 2368) contient plus vraisemblablement une forme d'emplir (< IM-

PLERE); emplir de Martial Gdf est un ajout postérieur à l'œuvre de Martial d'Auvergne ; ampliment (Despériers) est déjà cité s.v. ampliare ; — ampulla, ampole aj. Appolonius L; 488 b décrocher les ampoules « décoller de la selle lors d'un saut à cheval » contient vraisemblablement ampoules « testicules » cf. ampoules viriles (supra); — 489 a en bas aj. a ampolete les graphies ampoleites et anpolete; — 489 b enpole « tumeur » ajouter empol(l)es (fin 13º Macé Bible IV, 10758 et 10779). Cet article ampulla et plus loin amurca et amyadala m'ont paru remarquable et leur auteur mérite des félicitations pour un travail aussi érudit, intelligent et clair, ce qui ne gâte rien. Amputare la 1^{re} attest, trouvée par Delboulle, reprise par Dat Lex puis par TLF, est à dater de 1461-1465 (cf. éd. Chr. Martineau-Genieys p. CV) et le mot se lit emputer (1569) ; à propos de la n. 1 l. antevent au lieu de antevest ; j'avoue avoir été presque convaincu par les arguments fort séduisants de Walpole et le fait que le texte ait été écrit aux environs de Besançon dans une langue assez influencée par le bourguignon me paraît tout à fait notable ; — amurca, à partir du moment où on y rattache Bmanc. emorse « paré avec soin », j'y ferais passer aussi (cf. n. 1) Bmanc. emorše « enlever violemment des morceaux (par ex. écorce de l'arbre) ». Il ne faut pas oublier que les définitions des glossaires patois sont aussi souvent gauchies par des interprétations étymologisantes inconscientes (ici morceau auquel le mot ne se rattache cependant pas bien morphologiquement); — amygdala 501 b, aj. amende (Joinville C 188), amente (HValenc Bible S 3018), amande amere (1300 Poutrel Chirurgie S et 1328 Plantaire éd. M. A. Savoie p. 65), amande douce (1328 ibid.); — 502 a et b, ajouter amendelier (1496 A De La Vigne St Martin D); amandellier (PhVigneulles Journal M 232) ; 502 b amandier est à dater de ca. 1328 (Plantaire BN 12483 éd. M. A. Savoie, p. 65); — 503 a ajouter alemande (Ambroise EstS P); — 503 b ajouter amendre (Rose Langlois 1337 var); — 504 b première ligne lire anc. francoprov. pour amigdalines; — amylum, ajouter amidum, amindum (1300 Poutrel Chirurgie S); — anacardium, aj. anacarde, anacarte, nacarde (1300 Poutrel Chirurgie S); 519 a analogue, j'attire en passant l'attention sur le caractère douteux de la date de 1503 donnée à beaucoup de mots d'après Vaganay RF 32, dépouillement du Guidon en françoys éd. de 1534, datée ensuite arbitrairement de 1503 d'après la date de la première édition qui a été ensuite considérablement modifiée; — 522 a anarchie, on peut renvoyer pour la première attestation à Oresme Politiques Menut, p. 265 b; anas, anet est bien douteux : ds Renart (cité ds T-L d'après Méon) les éditions et les mss, ont chapons soranez (surannez) « de plus d'un as » (R 3339, M 4, 83 et aussi les mss. CM édités par Fukomoto) ; dans le Poème sur les Propriétés des Choses (ds T-L: 1328 cf. éd. M. A. Savoie v. supra) le mot anet figure à la table du second livre sans autre précision, G. Raynaud (Rom 14, 445 n. 2) en a déduit qu'il s'agit du « canard » mais ce n'est pas sûr ; — 523 a ennette Gace Buigne contient ennete; — 523 b hanneton de requeste, l'interprétation est plausible mais il faut donner au lecteur le moyen de juger en renvoyant au texte Tiers Livre, éd. Sreech 2, 13 (où l'on voit qu'il y a jeu de mots avec haneton « hanneton ») et à FEW 10, 283 b pour le sens de requeste ; — anathematizare, aj. anathématiser « frapper d'anathème » (1480 Molinet Myst StQ 9190 et 9876),

anathematization (1524 Corr. Briçonnet - Marguerite II, 88); — 528 b-529 a (h)agnette était déjà ds FEW 16, 140 a et 753 a avec d'autres sens qu'il serait difficile de placer ici; — les articles anaticula et *anatolius qui mettent en œuvre un matériel très déformé sont excellents ; — anatomia, la forme nathomie ds DG n'est guère probante à cause de l'article défini qui la précède : c'est par une distraction dont il est coutumier (surtout dans les trois premiers tomes) que le TLF a daté du 15° s. Nouvelle Fabrique ouvrage bien connu de Philippe Le Picard dont la première édition date des années 1580 (texte cité aussi ds Huguet 1, 207 a); — ancilla, on a apprécié l'excellent effort, couronné de succès pour rendre à ancelle l'immense variété de ses sens ; on peut ajouter au sens de « vierge » (1488 Prières Rézeau I, 47, 586) ; je crois que le mot signifie « moniale » (en tout cas « femme caractérisée comme étant célibataire ») ds Gui de Nanteuil 845; ajoutons encore les formes ancie, ancille (1389 Jean le Petit I, 362 et I, 76); — ancora, la forme hancre de Tristan n'est que dans l'éd. Michel (cf. Thomas Tristan B 2577 et W D1305); notons à propos du genre masc. que l'ex. de Ren N cité n. 1 (= TL cf. éd. Roussel 3742) n'est pas probant dans li ancres (cf. Gossen Gramm. anc. pic. 121), mais on trouve bien le masc. dans Horn 2164 par ex.; on peut enrichir le répertoire des graphies à partir des lemmes de l'AND qui, rappelons-le, sont tirés de formes attestées même si elles ne sont pas citées dans ce dictionnaire qui n'est qu'un abrégé ; dans Littré je ne trouve pas être à l'ancre chez Froissart mais gisant a l'ancre; — p. 543 a être a l'ancre, pour Rabelais P le sens d'« être sans eau » (cf. Gdf) me paraît préférable ; ète a l'anke « être à court d'haleine » me paraît difficile, on pense à pic. ansé « haleter » (Picoche ; Debrie), liég. hansi « haleter » (Haust), rouchi ancher « respirer avec peine » (ds FEW 15, 1, 21 a) etc.; on peut ajouter traire les ancres (Anseïs Carth.) ; soi ancrer « jeter l'ancre » est déjà chez DenisPir VStEdm Kj ; ancrer Coinci ds Dochez correspond à SteLeocade V 61 où on lit aancrée, passage utilisé plus loin (544 b l. 1) pour aancrer « affermir en qqch » : les var. de l'édition citée ne connaissent pas ancrer mais enancrer qui pourrait utilement figurer ici; — 543 b ancreson est de l'agn.; — *ande-banno- est un article remarquable; j'ajouterai une forme messine qui semble inconnue avantes plur. 1473 JAubrion Journal L 64 et aussi envant PartBlois G 847 var P; — androgynus, la date du 14e pour androgyn est sûrement trop ancienne pour ce texte (Traité d'Alchimie attribué à tort à Nicolas Flamel) qui est du 15° s., voire même du 16° s.; anelllus, les formes aniau, eniau, anneau sont extrapolées à partir de pluriels ; — 555 a ligne 6 l. Bodel Saisnes, noter dans Mir ND quelques syntagmes mettre annel en doit (1358), espouser d'annel bencit (1371) ; le jeu des aniaus reste à expliquer cf. Rutebeuf F B AT312 (cf. texte latin ludus anulorum éd. citée t. 2, p. 77, 29); — ajouter anneaulx « fers d'un prisonnier » (Jean d'Outremeuse Myreur G), aniaus « chaînes » (Hyst Job G 1087; Chr Pisan Mutacion S); — 555 b anel « marteau de porte » ajouter Cristal et Clarie ; anel « orifice du rectum » aj. G. Leu; anele « bague » fém. cf. cet ex. : Elle est jostee a Deu come piere en anele < bele, ancele, etc. > (ca. 1200 V Ste Euphrosine H 448); le sens de « grain de chapelet » (1260 Li = Livre des Métiers LB XLIII, 7) est forcé dans un chapitre qui traite à la fois des Patenostriers mais aussi des faiseurs de

boucletes a soulers et de noyaux a robe; 556 b on eût pu trouver un renvoi à Rom 80, 528 pour l'emploi d'anelet (2 ex.) et d'anel (17 ex.) ds le Lai de l'Ombre qui mérite bien d'être invoqué ici ; — angaria ajouter angarié « accablé » (milieu 15° RBlondel H 390); — angelicus, on peut ajouter visage angelique (1424 A Chartier Belle Dame P): mesagier angeliciel correspond au ms. B2 de la VStGrégoire citée plus loin (562 b) pour la forme angeliel (éd. H. B. Sol); angelus on peut ajouter quelques formes rares: aingle aj. anc. messin 14º, angere (hapax ds Gdf) aj. VStAuban et Règle StBenoît DL, aj. angers Livre d'Artus Sommer, engre Girart de Vienne, et engue Macé Bible (VII) ; la forme moderne ange se trouve dès le 12e s, dans Chron, Ducs Normandie Fahlin 26234 rimant avec estrange; la forme enge Gaimar 3214 et 3218 (et non 3220) devrait être réexaminée en tenant compte du fait que le mot ne semble attesté que dans le ms. R (fin 13°) et que A. Bell lui a consacré un article (cité en note) où il défend le sens de « présent baptismal » (sens admis par AND) ; ange « personne d'une piété extraordinaire, d'une grande vertu » (depuis 1657 Pascal ds Rich 1680) = 1656 Pascal Provinciales 4 : « C'est une société d'hommes ou plutôt d'anges qui a été prédite par Isaïe » (trad. de l'Imago primi saeculi) ; — ange de l'école (surnom de St Thomas) Pascal = 1656 Pascal Provinciales 2; — angel et ange dans les Ballades en Jargon de Villon signifient précisément « sergent du guet » (id est « anges gardiens ») de même dans la Vie de Saint Chrestophe (1527); sur ce point Esnault est beaucoup plus fiable que Sainéan; — ange de grève, on peut se demander si le sens de « pendu », donné par Cotgrave, ne remonte pas à un contre-sens (qui se perpétue jusqu'à nous cf. « gibier de potence» ds Gdf, Frank-Chevenière et gloss de Kasprzyk) sur un passage de BDesPériers NR K 68, 252; — on est étonné que le sens d'« enfant mort » soit si peu attesté (1 ex. 561 b Canc, auquel on peut ajouter, peut-être, Haust Dict LF; cf. aussi infra 562 a faiseuse d'anges); — à propos d'ange « monnaie » et angelot cf. aussi Harden ds Speculum 33, 350; — ajouter voir les anges « être au comble du bonheur; être dans les vignes du seigneur » ds Huguet; — rire aux anges est attesté dès le 15° s. voici les attestations que j'en ai relevées : dans le vocabulaire amoureux qualifie une attitude béate de l'amant satisfait souvent de peu de chose : ca. 1440 Amant Cordelier 456 Pour en rendre à Amours louanges, / Baisoie troys fois mon orillier, / En riant a par moy aux anges ; auquel fait écho ca. 1450 Confess. et Test. de l'amant trespassé de dueil dans Jardin Plaisance DP II, 308, 60: Je laisse aux amoureux transis / ... s'elle (= celle ou leur cuer si est assis) rit, estre transis / Et rire atout par eulx aux anges; une telle attitude est ridiculisée dans les Sotties Trepperel D 9, 143 : 1488 Ces vrays amoureux des dimenches / Quant ilz regardent ung trillis / Ilz s'en vont tous riant aux angelz cf. encore 1485 Trepperel Farces DL 2, 342 (où un amoureux raconte ses visites à sa belle) : Par trois dimenches / Je m'y fourray a l'estourdy, / Je m'en alloye riant aux autres (corr. anges) /, Quant j'avoye bien esté fourby. On voit que l'ex. 1 contient déjà quelque chose (orillier) du sens de « sembler rire en dormant » et l'ex. 2 quelque chose (transi cf. TraLiLi 20, 1, 44) de l'extase du sens de « être dans un tel transport de joie qu'on en paraît extasié » ; ajouter aussi ce n'est vie d'engez « ce n'est pas une vie heureuse » (1350 Mystère Passion NS Runnalls 860); — je n'ai pas trouvé angelette au 13° s.; — 562 b angelien (ds T-L) est à dater de 1216, on préférera angelien ; angeliel (lire angeliel) est caractéristique de l'Ouest (notamment agn.); je ne peux localiser immédiatement Geoffr. VII estaz du monde ds Gdf qui est un emprunt à un autre texte (cf. Notices et extraits, t. 39, 272) mais ajouter VSteMarieEgyptienne Dembowski T; VSteAudree S; — angelïal pourrait avoir la même localisation et on ajoutera Wace Conception ND; — angliaus paraît une faute (ou une graphie ?) pour egleaus « aiglons » ds Huon de Mery Tournoiement W 1384 (cf. var. de D); — angelin, ajouter Horn (1 fois dissyllabique; 1 fois trissyllabique), VStAuban A 303 et Hyst Job G; — angelinement est une création de Delius cf. Wace VStNicolas R 487 avec note qui propose angeleement (relevé ici quelques lignes plus bas sur lequel v. aussi Rom. 68, 388) ; angelin « ange » Horn (2 ex. en 15 et 725) dans sembler angelin où T-L hésite à suivre Gdf qui y voit un substantif, alors que Pope y voit un adjectif ; je crois que c'est FEW qui a raison, sembler « ressembler à » introduit un substantif ; — Angers, ajouter au dossier de venir d'Angers: Tel dit: « Je viens de Bonneval » Qui vient de Bourges ou d'Angiers (ca. 1460 Guill Alex I, 85, 206) et l'hypothèse de D. Kuhn, La poétique de Villon, pp. 109 et 133-134 à propos d'aller à Angers ds Villon T 43 avec note de Rychner et Henry; — Angoisse, ajouter angoisse « poire d'angoisse » Guill Alex II, 18, 203, dans les sens fig. ajouter avoir poires d'angoisse « avoir des déplaisirs » (ca. 1433 Charles d'Orléans C I, 262, 33) servir de ses poires d'angoisse « causer des déplaisirs » (1442 Martin Le Franc Champion Dames P 4032), avoir des poires d'angoisse « subir des mauvais traitements » (ca. 1450 A Gréban J 15156 et 26449) et menger d'angoisse mainte poire « id. » (Villon T 740) ; le passage d'H. Baude donné comme première attestation (édité maintenant par A. Scoumanne XLVII, 5) est probablement postérieur aux précédents et contient un Angoisse qui est plus proche du sens 1 a (cf. les vers omis) même s'il prépare un jeu de mots avec angoisse (< ANGUSTIA); — ango(n) un ex. malheureusement sans référence en 1493 d'angon « lourde hache » dans le gloss, trop peu fiable d'Octovien de St Gelais Séjour d'honneur J; — anguilla, à l'inventaire des formes d'anguille on peut ajouter anguile (13e Huon Regr ND L 139, 11; Rose); anghuile (14e PamphGalM); angoille (fin 12e ThKent RTChev F); on attend aussi un renvoi à la note utile de Caresme et Charnage L p. 127 ; — 568 a dans les locutions qui existent dès l'ancien français ajouter mengier grasses anguilles « faire qqch qui ne présente pas de grande difficulté » Est Foug LMan L; tenir une anguille par mi la queue J Meun Rose Lecoy 9879 pour désigner une possession, une conquête prompte à s'échapper (nombreuses variantes latines de ce proverbe ds Walter); — anguillette ajouter angullette (1226 Besant R) et anguilete, anguilleste (Livre Mestiers B); — concernant la note 15 (p. 569 b), je suis obligé de dire que le TLF attribue parfois inconsidérément le terme d'emprunté et parfois inversement l'omet ; Gossen a ici tout à fait raison ; angulus, aj. angle « poteau d'angle d'une maison à colombage » (1226 Besant R 3256) et angle « passage d'un livre » (Macé Bible V); — au sujet d'angle « détour » toujours dans l'expression proverbiale (cf. aussi Morawski nº 2468) verités ne quiert nul angle (cf. surtout les notes de Langlois Rose II, 319 et

Blomqvist Gace B qui cite St Bernard et Thomas d'Hibernie pour le latin), on peut se demander si angle n'y a pas simplement le sens de « recoin » cf. les variantes verité l'anglet defuit ou verité ne se cache Mais meschante ire quiert les coings Leroux de Lincy 2, 246 et 332 ; angle « nœud de la gorge » (Lac cité aussi ds T-L 1, 390, 35 = ca. 1250 Hue Arch Mort Largesse H); — 571 b à propos de (estre, mettre) mat en l'angle; certes mat en l'angle aurait dû être traité sous mat (FEW 19, 23 cf. aussi mattus 6, 1, 518) mais la présentation est un peu trop ramassée. Pour m'en tenir aux données du T-L s.v. mat qu'on pourrait aisément enrichir, je vois les choses ainsi : (jeu d'échecs) estre mat en l'angle (GCoincy); par métaphore dire a qqn (eschec et) mat en l'angle « le réduire à sa merci, le vaincre » (13e); rendre mat en l'angle « id. » (Ov. Moral. 10, 2173), « vaincre dans une discussion » (MirND) ; estre mat en l'angle bouté « être mal en point » (13°); mat en l'angle « vaincu » (Chrestien : 13° s.) avec jeu de mots obscène (GCambrai); avoir mat en l'angle « mettre à bout de ressource » (EDesch); puis de même metre en l'angle (jeu d'échecs) (GCoincy ds Gdf = I Pr 1, 244) d'où les sens figurés relevés pour estre, mettre, prendre en l'angle auxquels on ajoutera bouter en l'angle « mettre dans une situation difficile » GCoinci II Mir 19, 364 et chaeir en angle « être mis dans une situation difficile » Guill Maréchal M 17362; — 572 a anglet «coin, recoin» ajouter les graphies ainglet et einglet (Chast Vergi S ms. H), englet (MirND) et la forme angelet (Froiss Meliador); ajouter bouter en l'anglet (15e s. ds Gdf) peut-être même sens que bouter en l'angle; — anglot lire anglos et noter qu'il s'agit d'une variante (= anglet Girart Rouss H 5752); — angleçon ajouter anglezon (var. anglicon, aingleson) ds anglezons privez «cabinets» VSteThaïs ds Poème Moral et aussi angleçon « recoin » EDesch VIII, 119, 179 ; par contre l'exemple cité par La Curne sous la forme angleton (lire angleçon mais édité à tort angle contraire ds EDesch, I, 197, 15) contient le mot non au sens de « détour » mais en celui de « petit recoin » (var. du proverbe cité plus haut s.v. angle : verité ne quiert nul angle); — anglée ajouter Modus et la graphie englée (Enf Vivien 559) et noter les expressions parallèles à ce qu'on a vu sous angle : dire mat en l'anglee (Renart et Piaudoue = Ren Suppl. S 48, 250 ds T-L s.v. mat et Court de Paradis f° 58 a à lire Renart et Piaudoue f° 78 a ds Gdf anglée); — anglant « (verge) qui sert à balayer les coins » est une définition amusante ; les passages de Gdf sont tirés en fait d'un remaniement en prose de Guill, de Digulleville Pél. Vie, correspondant aux vv. 2027 et 6973 du texte de l'éd. Stürzinger qui porte chaque fois cinglant assurément moins pittoresque mais plus acceptable ; enangler « acculer dans un coin de l'échiquier » ajouter GCoinci I Pr 1, 312 et II Mir 29, 67 et 87; ajouter enanglé « perdu dans un coin » Molinet Myst StQ 19943; — 573 a n. 6 noter qu'en anc. fr. on a aussi des ex. du genre fém. d'angle 1 ds T-L (= JLemarchant Mir ND 29, 84), 2 ds Gdf (dont un vient de Lyon et l'autre de Bourgogne [ms. Berne = Deux bordeors ribauz v. 2]); — 573 a angustia (offre un excellent inventaire des sens) on aurait pu ouvrir l'article par un inventaire des formes outre angoisse et anguisse (ajouter VStEdouard S, R Cte Poitiers M, JMalk Bible S, Froiss Mel L) citées, on rencontre engoisse (Gdf et Mir ND), amgoisse (Drouart B), anguoise, anguosse, angusse (les trois ds

Jean d'Outr Myreur G; la dernière aussi ds Gdf), angusse (Mir ND agn 2e coll. Kj), angise (VSteCatherine McBain); angunse (Amis Amilun K 724 var), angosse (Gdf) angousce (Gdf); pour les sens ajouter à «colère, rage» Huon Mery Tourn Antechrist W, ajouter angoisse de fain « famine » BestAm T 344, les sens de « douleur morale » Drouart B 3552 et d'« attaque de rage » Modus, de même engoise de + inf « difficulté à » (respirer) (fin 15e s. Tardif) et aussi le syntagme avoir angoisse « être traqué » JMalk Bible S ; angouche « homme insupportable » mérite réflexion puisque A. Henry lit augouche JBodel St Nicolas H 1101 et l'accompagne d'une note qui aurait été utile aussi s.v. angustiare (cf. infra), le sort d'augouche « emmerdeur » étant lié à celui d'agoucier « tourmenter, embêter »; — 573 b angustie aj. la forme angutie « détresse, misère » Aimé du Mont Cassin Ist Norm B 199, 1; — 574 a comme pour angoisse il y a pour angoissier et angoissos un remarquable efort pour distinguer des nuances qui doivent effectivement l'être ; je compte revenir un jour sur les valeurs en anc. fr. de ces mots. Pour les formes on ajoutera anguissier (VStEdouard S), anguiser et angucer (tous deux ds AND ; la première aussi ds Ambroise EstS P, RAlex M, RMontaub M), engoisser (Macé Bible V, Mir ND et Gdf), angousier (Huon Cambrai VStQuentin S, Mousket R), angouscier (Venj Alix E) angoscier (Gdf), angossier (Gdf). Une discussion s'imposait autour des formes agoucier : P. Ruelle (Rom 101, 55-56) croit qu'il s'agit d'angoissier alors qu'A. Henry (Jeu St Nicolas 1101 note) pense qu'agoucier est un verbe diférent. Nous préférons la seconde option : certes une dénasalisation est possible et les sens ne sont pas très éloignés (cf. aussi s'entrangoissier / s'entragoucier, à vrai dire peu probant) mais l'unanimité pour ago(u)cier < courroucier > (et pas *agoissier) impose la prudence; pour angoissier « faire souffrir (de la jalousie) » il est plus facile pour le lecteur de dire Chrestien Troyes Graal H 815 (= L 813 = R 815) que de dire 13e Lac (où il ne trouvera que Perceval ms. Berne 354) ; quant à « faire souffrir (de l'amour) » on le trouve chez Blondel de Nesles (qui d'ailleurs appartient plutôt au 12° s.) et il s'agit d'un emploi métaphorique le sujet étant plaie d'Amours; — angoisser « serrer fort, étreindre » (13°-14°) contient à tort pour le 14e deux ex. de Fauvel (interpolation) sur lesquels v. le glossaire de Långfors et FEW 21, 133 a. Dans Dolopathos le sens n'est pas « serrer fort » ; la reine tente de séduire le jeune Lucemien : La reïne la chambre ferme . . . Doucement le bese et acole ; Entre ces braz soef l'estraint ; Durement l'engoisse et destraint. Elle ne tient pas la main coie, Mais par tout la met et envoie Lai où plus eschaufer le cuide. On voit qu'il s'agit d'une scène érotique dans le registre de la douceur (soef); durement à une valeur figurée « de façon intense » de même qu'engoisse « harceler, exciter » et destraint « presser » ; ajouter angousier « maltraiter » Huon Cambrai VStQuentin S 1306; — angoissier de qqch « exciter à » pas d'attestation en 1180 (les deux ex. de Gdf sont du 13° s.) ; ajouter angoissier dans la mort l'angoisse « la mort le saisit » Estormi ds Fabliaux Ménard ; ajouter soi angoissier pour « se donner du mal pour » Escoufle S; parmi les formes des patois on notera les normands agoucer (574 a) et agoucé, de même qu'agoussé (574 b) qui pourraient appuyer l'identité de angoisser / agoucier ; à propos de la n. 1 p. 574 b, il me semble que les formes aux sens de « s'engorger,

s'engouer » et de « glouton, goulu » restent encore à examiner afin de bien déterminer s'il faut effectivement les placer ici ; il faudrait alors faire intervenir d'autres formes comme les normands agosé « rassasié » Dm et agoser « se repaître outre mesure » DT; — on notera qu'angoisse adj. « qui est dans l'angoisse » (Chretien, Gdf) = angoisseuse ds Cligés F 2989 (sans var.) et M 2949; — 574 b angoissement correspond aux 3 ex. d'angoisseement ds Gdf: le premier (= Aleschans J) se lit angoiseusement ds le texte de l'édition de Halle v. 1234 (var. angoisseement ds le ms. BN 774); le second se lit engoisseusement dans le texte des mss DE des Narbonnais Suchier I, 90, 30 alors que Gdf renvoie précisément au ms. E, mais on notera qu'il manque un pied dans sa lecture ; le troisième correspond aux Joies ND de Guillaume de Normandie éd. Reinsch ds ZrP 3, 217, 537 (angoissoment corr. en Angoissosement); on peut ajouter angoisse(e)ment dans Guill Maréchal M et angoissement « violemment » (avec le verbe ferir) Erec Pr P 130 (gloss, erroné); angoissif s'appuie sur le même ex. (d'après Gdf) qu'angoissir (d'après T-L) à la colonne précédente ; pour l'anc. fr., je crois que c'est Gdf qui a raison ; — angustiosus 575 a, noter qu'anguissus « pressé (par la faim) » Bartsch Litt (= V St Greg S B1813 cf. var. angoissous de soif) introduit un complément avec de comme les emplois suivants ; à côté de « qui souffre physiquement » ajouter avoir le cors angoussous « être mal en point » Ch Godin M 18028; — en parallèle à l'apr. angoisozamens « (pleurer) amèrement » noter l'afr. plorer angoisseusement (Buev H S I, 4440 - Guill Alex P II, 225, 3413)

Disons toute notre admiration aux auteurs de ce travail gigantesque qui est un des points de départ obligé de toute étude lexicale un peu sérieuse.

Gilles ROQUES

Louis GUINET, Les emprunts gallo-romans au germanique (du 1^{er} à la fin du 5^e siècle), Paris, Klincksieck, 1982 (Bibliothèque française et romane, série A, N° 44), 212 pages.

Au plan étymologique la question des mots d'origine germanique est probablement le problème le plus épineux de notre vocabulaire. Il remonte à la naissance de notre discipline; c'est même aux yeux de certains comme un péché originel. L'étymologie scientifique des langues romanes reste fondée sur les travaux de Diez qui introduisit un fort contingent d'étymons d'origine germanique, qui ont pour la plupart été acceptés par Littré et Meyer-Lübke. E. Mackel (Die germanischen Elemente in der französischen und provenzalischen Sprache, 1888), travail important et qui ne paraît pas avoir été utilisé par L. Guinet, J. Brüch (Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein, 1913) puis E. Gamillscheg (Romania Germanica, 1934-19361) essayèrent de mettre de l'ordre dans ce concept un peu flou; Wartburg enfin, avec l'aide du germaniste Th. Frings, réunit en trois volumes de son FEW (15, 16, 17) les mots qu'il considérait comme d'origine germanique. Les Français restèrent curieusement absents de ce débat, opposant à un ensemble, sans doute discutable, des sarcasmes voilés et

préférant, comme toujours, l'ironie superficielle et fielleuse, à une discussion franche et argumentée. La contradiction vint aussi d'Allemagne et l'école d'H. Meier s'est efforcée avec beaucoup de science d'ébranler, d'une façon pas toujours convaincante, la doctrine redoutable établie par Wartburg. Pour entrer dans le débat il faut maîtriser les philologies romanes et germaniques, ce qui n'est guère courant à notre époque d'invraisemblable (et sclérosé) cloisonnement scientifique.

Le travail de L. Guinet est le fait d'un germaniste touché par la grâce de la chronologie relative des changements phonétiques. Les présupposés sont simples. Les historiens nous enseignent que l'influence germanique en Gaule est bien antérieure aux invasions franques ; les travaux de G. Straka (dans la vulgate de Fr. De La Chaussée) ont établi une chronologie des changements phonétiques du latin au français ; Wartburg et Gamillscheg ont constitué le corpus des étymons germaniques. En conséquence, il doit être possible de dater, selon les changements phonétiques qui les affectent, l'entrée dans la langue de certains des étymons ainsi répertoriés.

L'introduction développe deux points: 1) Les facteurs historiques [5-16] qui insistent sur les influences germaniques en Gaule, antérieures au 5° siècle. On comprend l'importance de ce présupposé; une bonne partie des changements phonétiques qui se reflètent dans les emprunts germaniques ont eu lieu d'après la chronologie de Straka (De La Chaussée) avant le 5° siècle, il faut donc que les mots germaniques aient été empruntés avant cette date; 2) La romanisation des mots germaniques [17-24] qui tend à ruiner les théories chronologiques de Gamillscheg, à l'évidence, en contradiction avec celles adoptées ici.

Les étymons germaniques sont ensuite examinés dans l'ordre chronologique des changements phonétiques qui les affectent. Quelques remarques : p. 26 *HRUNKJA lire froncetura dans les gloses de Reichenau; — p. 28 *RIKI la n. 12 p. 715 du FEW répond à l'hypothèse, ici affirmée, d'une forme féminine étendue au masculin ; d'autre part il est dangereux de voir un double emprunt sur la base des formes rice/riche; seules les secondes sont claires et rice est normal en picard (cf. Gossen, Gramm. 97-98), alors que dans la VSt Alexis (ms. L 3d rices hom fu) il s'agit d'une graphie (cf. colcer 11b, cambre 15d, sacet 50d, etc.); — p. 29 *SKANKJAN je ne vois nulle part l'anc. français eschancier « goûter une boisson avant de la servir » ; — p. 30 *WRAKJO l'absence de formes picardes en w, est notable mais comment l'expliquer? — p. 37 *KLAKJAN, Wartburg cite bien esclacier et esclace mais il faut les chercher s.v. slaitan (17, 142-143). En fait tout le paragraphe 2 du FEW me paraît bancal à divers titres et j'aurai sans doute l'occasion d'en parler, en sorte que la proposition de G. peut être prise en considération ; — p. 38 *MARKISK ce qui est dit incidemment de marquis ne convainc pas du tout (v. T-L et TLF); — p. 38 *SKERAN il est difficile de se passer de l'intermédiaire d'un *SKERIAN pour rendre compte du -i- de déchirer; — p. 39 *SKINA il est difficile d'accepter sur la base du picard escine qu'escine soit la forme ancienne et régulière et eschine un second emprunt. Mais alors se repose la question du -i-, car si escine n'est pas le résultat normal

de *SKĬNA, on attendrait alors *eschene. Avec Wartburg on sera enclin à admettre l'influence du lat SPĪNA « épine dorsale » ; — p. 39 *WALKAN donne une bonne illustration des limites de la méthode. On sait (v. en dernier lieu DEAF 389) que l'origine des anc. fr. gauchier/gauchir est très obscure et que les formes qui leur sont apparentées ne sont pas encore clairement dégagées ; à l'inverse la phonétique nettoie le paysage en deux coups de cuiller à pot. Cette assurance me rend perplexe, qui fait dire : « ce mot fut introduit deux fois, la première sous la forme *gaucier, avant le milieu du III° s. par les Germains rhénans ; la seconde sous la forme gauchier entre cette date et le milieu du V° s. par les colons et les lètes » ; — p. 39 WENKJAN les graphies picardes guencir/gance sont encore considérées comme un premier emprunt distinct de guenchir/guenche, etc., ce qui paraît difficile ; pour gauchir (p. 40) v. DEAF 394 . . . On arrêtera ici les remarques de détail que l'on pourrait consacrer à chacun de ces trois cents mots empruntés dès l'époque gallo-romane. Certains mériteraient des monographies (par exemple esclenche).

En fait nous avons là un ouvrage cohérent, rigoureux, implacable même dans son assurance, ce qui m'effraie un peu quand je mesure nos ignorances. C'est l'aboutissement logique d'un certain impérialisme phonétique. On peut certes penser que le dernier mot appartient en tout à la phonétique historique et dans ce cas il ne nous reste plus qu'à abonder dans le sens de ses diktats. On peut aussi soutenir que la phonétique doit certes remplir un rôle utile de gardefou mais en se souvenant qu'elle a des limites, dues à ses incertitudes qu'il ne faut pas passer sous silence. Ce souverain dédain des nuances sémantiques, des croisements de formes, des variations géographiques nous empêche d'être tout à fait convaincu. Il n'en reste pas moins vrai que la thèse développée ici sans nuance n'est pas indéfendable. Elle prend appui sur deux piliers bien charpentés, la chronologie de Straka et les étymologies de Wartburg ; elle est cimentée aussi (et c'est le point le plus friable) par la conviction intime de l'auteur que tous les mots ont subi mécaniquement tous les traitements phonétiques auxquels ils avaient droit à partir du moment où ils sortaient des bouches gallo-romanes. On sait que la chronologie de Straka avance formidablement les dates des changements phonétiques par rapport à ce que pensaient les prédécesseurs. Nul étonnement donc à ce que les dates des emprunts au germanique soient ici considérablement avancées et par conséquent largement attribuées à la période galloromane. En tout cas ce livre rendra de grands services à ceux qui voudront l'utiliser avec esprit critique et à ce titre il peut faire progresser dans la connaissance d'un point particulièrement obscur de l'histoire de notre langue.

Gilles ROQUES

Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, publiés sous la direction de B. Quemada, 2º série, fascicule 21. Datations et Documents lexicographiques réunis par P. Enckell, Paris, C.N.R.S. et C. Klincksieck éd., 1982, in-8°, XXXVII + 284 p.

L'érudition de P. Enckell force le respect : près de 600 ouvrages, du XVIe siècle à nos jours, ont été dépouillés cette fois. Ils appartiennent à tous les genres : récits de voyage, chroniques, essais, lettres, livrets satiriques en vers ou en prose, chansons, almanachs, comédies, livres techniques, dictionnaires. Si la moisson est aussi riche, c'est, au moins en partie, parce que le chercheur, sans délaisser pour autant les classiques, a examiné une foule d'écrits ignorés de l'honnête homme d'aujourd'hui. Veut-on quelques exemples ? Le XVIe siècle est représenté, entre beaucoup d'œuvres et œuvrettes, par P. de La Place, Commentaires de l'estat de la religion et république, 1565, et A. du Verdier, traducteur de B. Taegio, Les doctes et subtiles Responces, 1577. Th. Sonnet de Courval, Les Satyres, 1621, et la Correspondance de Poussin ont été choisis pour le XVIIe siècle. Le XVIIIe est présent par J.-B. Artaud, La Petite-poste dévalisée, 1767, et F. de Pommereul, traducteur de Milizia, De l'Art de voir dans les beaux-arts, 1798. Des écrits légers, comme Gabriel et Armand, Les Blouses, ou la Soirée à la mode, comédie, 1822, des ouvrages techniques oubliés, comme Chaussier, Mémoire médico-légal sur la viabilité de l'enfant naissant, 1826, des catalogues comme le Catalogue d'estampes japonaises de 1893, présentent des attestations intéressantes pour la période 1800-1900. L'étonnement s'accroît à la lecture des périodiques étudiés, surtout ceux de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, riches en mots nouveaux. Peu de lexicographes, assurément, ont eu l'idée de se reporter à la Gazette de santé 1774-1777, au Rôdeur français 1789-1790, au Postillon de Calais 1797, au Propagateur du Cher 1809, etc. Ce sont les romans qui ont été à peu près laissés de côté. Les niveaux de langue sont tous représentés. Peu d'argot (dégobiller tripes et boyaux 1790), du français familier (mômichonne 1899, pyramidal 1806, scribouillage 1826), beaucoup de langue commune, et l'on s'en réjouira (anonyme, adj., 1540, coup d'essai 1532, nœud coulant 1571, au rabais 1539, reposant 1551, à vil prix 1519), du français littéraire (éroticité 1924, lakisme 1832, outre-tombal 1891), un bon nombre de termes techniques, assez souvent usuels (conseil de guerre 1623, désinfectable 1909, gastrologie 1786). S'y joignent quelques néologismes plaisants : eiffelesque 1888, la martinométrie 1922, roccotte 1830. En matière d'arts et de sciences, les domaines le plus souvent visités paraissent être les suivants : physique (haute-tension 1903, relativité 1915, subatomique 1946), médecine (cavité sigmoïde 1770, naupathie 1877, stérilisé 1891), psychanalyse (libido 1914, refoulement 1906, transfert 1905), philosophie (déterminisme 1827, noumène 1801, socratique 1540), religion (Adamites 1666, luthérien, nom, 1525, sanctifiant 1641), musique (chef d'orchestre 1813, piano, nom, et polonaise 1774), œnologie (chambertin 1769, médoc 1789, rota 1782). Enfin, comme dans plusieurs des fascicules déjà recensés, la vie moderne apparaît à travers tout un lexique tiré de livres et de périodiques destinés au grand public. Voici mettre en service 1883, fabrication en série 1903, service de nuit 1907, repos hebdomadaire 1907 et semaine anglaise 1911. On souhaite la fonctionnarisation 1912. On mesure le risque professionnel 1912. La technique triomphe (enseignement technique 1883, technocratique 1944). Les communications se font plus faciles; lettre recommandée est de 1831, coupon-réponse de 1911, réseau télégraphique de 1883,

coup de téléphone de 1906 ; l'expression en direct remonte à 1938. Cela ne va pas sans certains inconvénients, dont témoignent se déshumaniser 1845, décerveleur 1931, paniquer 1937 et quelques autres mots.

Si l'on devait préciser l'originalité de ce fascicule par rapport aux autres dépouillements de P. Enckell, on mettrait l'accent sur les voyages en Espagne et les emprunts qu'ils présentent (mirador 1787, picador 1776, posada 1666), sur les ouvrages de géographie, qui permettent de dater beaucoup de noms de peuples (Lithuaniens 1540, Persans 1616, Prussiens 1540), sur le Dictionnaire de musique moderne de Castil-Blaze, 1821, qui présente, entre autres, appoggiature, sonatine, violoncelliste, et aussi sur un dictionnaire de langue peu connu, celui de Marguery, 1818 (salabre, yourte, zoophorique). En conclusion, un excellent fascicule, d'une grande variété, présentant un bon nombre de mots usuels, surtout modernes, qu'on est souvent allé chercher dans des textes peu connus.

Quelques remarques, doutes et adjonctions. Les abréviations, quand elles ne sont pas usuelles, sont celles du FEW. ALCAZAR, 1669. Comme citation d'un mot étranger, 1573 : « Quand les Chrestiens furent dedans [à Tunis] aucuns de laurs capitaines bien suiuiz allerent au Chasteau, par ceux du pais vulgairement, appellé Alcazar », La nouvelle Conqueste des villes de Tunis, & de Biserte, anonyme, Paris, A iii r°-v°. — ANALECTES, 1704. 1691 : « Analectes, s. f. C'est un recüeil de differentes choses de peu de consideration », Fur, « Nouvelle édition corrigée et augmentée », La Haye-Rotterdam, s. v. — ARACK (boisson). Var. pop.: rach (abrév.) - manque t. lex. (rack: FEW (19, 10 a), 1812, Mozin). Il n'est pas sûr qu'il s'agisse là d'une abréviation populaire, car la forme déglutinée est ancienne et bien attestée. Ex. « racque » en 1686, « raque » en 1755, « rak » en 1759, etc., ZrP 85, 1969, 123. — ARTISTE, var. pop.: artiss. Le premier des deux textes cités porte « une artisse », ce qui ne permet pas de savoir quelle aurait été la graphie du masculin correspondant. Le second présente artist', ce qui est différent. — BALEINE (de parapluie), 1761. Trév 1704 observe déjà: « Baleine. On appelle aussi de ce nom toutes les parties de la baleine qui servent, ou à mettre dans les corps de jupe, ou à faire des parasols, des éventails, des busques, des baguettes, &c. ». — BAYADÈRE, var. bayader, 1769. Un ms. de P. Poivre, probablement rédigé en 1747, présente deux autres variantes : à Pondichéry, « alors on assemble toute la famille, on appelle les ballandaires, et l'on se réjouit », Un manuscrit inédit de Pierre Poivre : Les mémoires d'un voyageur, éd. L. Malleret, Paris 1968, 94; «Enfin, tout finit par une troupe d'amis et de Balladaires qui sont payés [sic] pour danser a toutes les portes devant les quelles on passe », 95. — BEGLER-BEG. Les formes utilisés par J. de Wavrin ont déjà été signalées, ZrP 87, 1971, 531. On peut les faire remonter à 1446, car elles se lisent dans une partie du récit rédigée à cette date, v. l'édition W. Hardy, London 1864-1891, I, xlii, texte et note 1. — BESSIF (ar., arg.). Un équivalent de français commun serait utile. — BLACK-OUT (fait de garder le silence sur certains événements), 1952. Exemple de 1946 chez M. Höfler, Dictionnaire des anglicismes, Paris 1982, 16 a. — CACAOYÈRE et var. cacoyère, 1719.

Var. de 1690, cacodière, dans notre Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722), Paris 1963, 107. — CAMBRAI (text.), Cambray, 1608. En 1566, «Cambray» et en 1593, «Cambraix», pl., chez M. Höfler, Untersuchungen zur Tuch- und Stoffbenennung in der französischen Urkundensprache, Tübingen 1967, 30. — CÉDILLE, var. cerille. Corriger, dans la citation de Nicot, « la cerille » en « le cerille ». — CHIOURME. Renvois, pour la forme moderne, à des textes du XVIIe siècle (1635, etc.). Le 22 fév. 1539, M. des Vaux écrit de Venise au connétable de Montmorency: « s'ils font désarmer des galères, c'est pour méliorer tant leurs vaisseaux, en les changeans de vieux en nouveaux, que leurs chiourmes », Nég Lev I, 393. — CHOUARRI. S'agit-il bien, dans ce texte d'argot algérien, de 'souris' ? Le mot est juxtaposé à «fourachaux». — COUPE DE CHEVEUX. Notez que les deux premiers textes cités portent coupe des cheveux. — DEMI-CENTRE (t. sports), 1922. G. Petiot le signale à la date de 1902, Le Robert des sports, Paris 1982, 75 b. — DIGEST, 1948, 1947 chez Höfler, dict, cité, 76 b. — GADE POLLACK, 1826. An VIII [1799-1800]: « le Gade pollack », adaptation par Lacépède de l'anglais « whiting pollack » et du latin linnéen « Gadus pollachius », qu'il cite, Histoire naturelle des poissons, Paris, II, 416-417. — GAP, 1959. 1948, Höfler, dict. cité, 108 a. — GIRAUMONT, 1719. Gyromon, Giromon (1614), Gilomon (avant 1637), Giraumon (1645), Gyraumon (1647), giraumont (1666), in Mélanges Gardette, Strasbourg 1965, 42-43. — GRANDE-DUCHESSE, var. grand' duchesse. Le texte cité de 1610 ne présente pas l'apostrophe. — GROENLANDAIS, s. m. (n. de peuple), Groënlandois 1760, Groenlandois 1773. I. de La Peyrère est l'auteur d'une Relation du Groenland, Paris 1647, où l'on trouve le mot employé comme adjectif : « vn de ses prisonniers Groenlandois », 165, « vn Kalandrier Groenlandois », 187, et comme nom : « ces malheureux Groenlandois », 180, « Ce Groenlandois », 182. Var., pour l'adjectif : « aux champs Groenlandiques », 31. — MARABOUT (mar. : voile), FEW XIX, 131 b: 1678, var. marabut, 1620. 1615: « on leue aussi la voile du Marabout seulement », Le Pelerin veritable de la Terre Saincte, anonyme, Paris, 158. — NON-ARYEN, etc. Un pareil non peut se placer devant une multitude de substantifs (avec trait d'union) et d'adjectifs ou de participes (sans trait d'union). Est-il bien utile d'en citer des exemples datés ? — ORDALIE (just.), 1704, 1693 : « Yves de Chartres dans une Epitre à Hildebert d'Angers, parlant des épreuves (appelées Ordalies) qui se fesoient par eau ou par feu, ou en champ clos, dit . . . », Menagiana, Paris, 417-418. — OREILLE DE SOURIS (bot.: myosotis), 1546. 1544: « Alsine siue Myosotis, mouron cressant en uignes & iardins, ou oreille de souris. offi. auricula muris », L. Duchesne, In Ruellium de Stirpibus epitome, Parisiis, 7. — PATURON (rég., bot., champignon), 1816. 1793: « On les appelle [sc. les champignons de couche] encore assez généralement potirons ou plutôt pâturons, parce que c'est dans les pâtures que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance », J.-J. Paulet, Traité des champignons, Paris, II, 266 ; « Le Pâturon blanc », II, 286. — PESO (t. esp., monnaie), 1787. Var. 1598 : « Quelques hommes experts ayans supputé les contes disent, que ce que l'on a apporté à quinter, en la casse, ou doüane de Potozi, iusques en l'an mil cinq cens quatre

vingts cinq, se monte à cent millions de pezes d'essay, dont chaque peze vaut treize reaux & vn quart », R. Regnault, traducteur de l'espagnol de J. de Acosta, Histoire naturelle et moralle des Indes, Paris, 143 r° ; « autant de pezes », 174 v° . Ce passage fournit aussi une date intéressante pour QUINTER; v. FEW II, 1482 b : quinter 'marquer (l'or, l'argent) après l'essai et après avoir fait payer le droit de quint revenant au roi', depuis 1723. — PHYSALE (zool.), 1809. An XII [1803-1804]: « Les Physales », « Le Physale cylindrique », B. de Lacépède, Histoire naturelle des Cétacées, Paris, 219. Explication : « nous avons cru devoir distinguer le genre particulier qu'elle [sc. cette espèce] forme, par la dénomination de physalus, dont on s'est déjà servi pour désigner la force avec laquelle tous les cétacées qu'on a nommés cachalots font jaillir l'eau par leurs évents, et qu'on n'avoit pas encore adoptée pour un genre ni même pour une espèce particulière de ces cétacées énormes et armés de dents », ibid., 220. — PIEUVRE (galant.: femme entretenue), 1867. Mot bien attesté en 1866 (6 références), in J. R. Klein, Le Vocabulaire des mœurs de la « vie parisienne » sous le Second Empire, Louvain 1976, 93. Le dérivé PIEUVRERIE est de 1868, ibid. — PIN-UP, var. pin-up girl, 1946. Exemple de 1945 chez Höfler, dict. cité, 187 a. — PLAY-BOY, 1953. Playboy en 1949 (citation de l'anglais), play-boy en 1951 (mot français), même dict., 189 a. — PRISE DE LA BASTILLE, 1789, évidemment. Article utile ? — RAB(B)INESQUE, au XVIIe s., 1634, 1620 : « il y auoit vn Iuif qui nous donnoit à rire par ses propositions estrauagantes tirées dés archiues secrets de la cabale Rabinesque », J. Boucher, Bouquet sacré composé des roses du Calvaire, Caen, 13-14. — RUSH 'afflux dans une région de chercheurs d'or, de pétrole, etc.', 1918. Sens daté de 1851 par J. Rey-Debove et G. Gagnon, Dictionnaire des anglicismes, Paris 1980, 882 (pas de texte cité correspondant à cette date). — SCRIBOMANIE, 1779. Déjà signalé par M. Höfler, Zur Integration der neulateinischen Kompositionsweise im Französischen, Tübingen 1972, 53. — SIERRA (t. esp., géogr.), 1669. Var. 1re moitié du XVIe s. : « Et jusques à la riviere de Nicaraghoa, toutes grandes montagnes, où il y en a une à vingt cinq ou trente lieües des dites mines de Veraghe, qu'on apelle les Serres de Broccan », P. Crignon, Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, éd. Ch. Schefer, Paris 1883, 113. Var. 1598 : « Cheminant par la Sierre du Peru, i'arriuay en un tambo ou hostellerie », R. Regnault, traduction citée, 202 r°. 1622 : « Le Perù est divisé en trois parties, qui sont la Plaine, la Sierra (c'est à dire, les Monts) et les Andes, qui est ce pays par delà les monts », P. Bertius, Description d'Amerique, traduite du latin, 243, à la suite de A. de Herrera, Description des Indes occidentales, traduite de l'espagnol, Amsterdam. — STABILITÉ (aéron.), 1912. 1862 : « les conditions de stabilité », Presse scientifique des Deux Mondes, II, 118, in L. Guilbert, La Formation du vocabulaire de l'aviation, Paris 1965, II, 666 b. — STEEPLE (angl., t. sports: course de fond), 1922. Attestation de 1889 in Höfler, dictionnaire cité, 257 b. — STICK (angl., parfum.), 1957. Exemple isolé de 1928, *ibid.*, 259 b. — SUCRE RAFFINÉ, 1690. « Sucre rafiné » est dans Rich 1680, mais l'expression doit être plus ancienne : « refiner » le sucre et « refineour de sucre » sont attestés en 1468, v. les Mélanges J. Horrent, Liège 1980, 11. — SUCRE ROUGE, 1765. 1690 : « Le sucre rouge est la moëlle du sucre

telle qu'on la tire des cannes sans être affinée », Fur sous Sucre. — SUISSE, s. m. (ling.), forme mod.: 1619. Le texte de cette date porte « Suysse ». — SYNCARPE, s. m. (bot.): 1809. An VII [1798-1799]: «Syncarpe. (Syncarpium.) Fruit composé de plusieurs petits Fruits, comme soudés les uns aux autres, et provenans d'une seule fleur polygynique », L. Cl. Richard, Dictionnaire élémentaire de botanique, Paris, 138 a. — SYRPHIDÉS, s. m. pl. (entomol.), var. syrphides, 1846. Var. 1803: «Syrphies, Syrphiae, famille d'insectes de l'ordre des Diptères », NDHN XXI, 324, article de P. A. Latreille. 1829 : « Elles forment une première tribu, celle des Syrphides (Syrphidae) (1) », en note : « (1) Au lieu de Syrphies (Syrphiae), dénomination que nous avions d'abord employée », P. A. Latreille, in G. Cuvier, Le Règne animal distribué d'après son organisation . . . Nouvelle édition, Paris, V, 490. — TEF (t. afr., bot.), 1823. Var. 1791: autour du village de Goumbubba, Abyssinie, « Ce pays produit du bled, de l'orge, du teff, du tocusso...», J.-H. Castéra, traducteur de l'anglais de J. Bruce, Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, Paris 1790-1792, éd. in-4°, III, 110 ; dans la plaine de l'Yecha, Abyssinie, « Le froment étoit achevé de couper, ainsi que presque tout le teff », III, 129. Terme enregistré et plante identifiée en 1803 : « Teff, nom donné par Bruce à une espèce de paturin (poa Abyssinica), qu'on cultive en Abyssinie », NDHN XXI, 570. — TERRE-NEUVIER, s. m. (mar.), 1610. 1609 : « Que la conoissance des voyages du Capitaine Iacques Quartier est necessaire principalement aux Terre-neuviers qui vont à la pecherie », M. Lescarbot, Histoire de la nouvelle France, Paris, 286. — TOUAREG, var. Touariks, s. m. pl., 1830. 1822 : « un grand nombre de Touaricks vinrent à Mourzouk », A. J. B. Defauconpret, traducteur de l'anglais de G. F. Lyon, Voyage dans l'intérieur de l'Afrique septentrionale, Paris, 112; « un Touarick », 114. 1826: « Presque tous les Touariks mènent la vie nomade », J.-B. Eyriès et Ph. de La Renaudière, traducteurs de l'anglais, Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique . . . exécutées . . . par le major Denham, le capitaine Clapperton et feu le docteur Oudney, Paris, I, 71; etc. Au singulier: « un vieux Targhi », I, 73, mais « notre vieux Touarik », I, 83. Comme adj. fém. : « les lettres touarikes », I, 99 ; « la langue touarike », I, 104.

Complément sur les lettres L et M. LAMENTIN, FEW XX, 71 a : var. manati, 1558. Var. 1556 : « En la mer est vn bon poisson dit manatus [...] : sa chair est tant semblable à la chair de veau . . . », R. Le Blanc, traducteur du latin, Les Livres de Hierome Cardanus . . . intitulés de la Subtilité, Paris, 227 b. Version latine : « Manatus », Hieronymi Cardani . . . De Subtilitate libri XXI, Lugduni 1554, 399. — LICHEN 'éruption sur la peau', RLiR 46, 459 : var. 1548 lichenes, pl. Var. « lichines » en 1363, in Mélanges J. Horrent cités, 8. — LIERRE TERRESTRE, forme mod., RLiR 46, 459 : 1541. Var. XIII° s. « erre terrestre », « hyerre terrestre » et en 1456 forme mod. in Mélanges J. Horrent cités, 9. — LITHOLISER, FEW V, 375 b : manque. 1789 : « Etant las de la chasse, d'herboriser & de litholiser, c'est-à-dire, d'examiner les pierres & les sables, j'allai sur l'heure de midi dans l'endroit que cet ami m'avait indiqué », J.-Cl. Pingeron, traducteur de l'italien, Lettres de Monsieur l'abbé Dominique Sestini écrites à ses amis de Toscane, Paris, III, 425. — LITHOLOGISTE, FEW V, 375 b : 1770.

1763 : « Les Lithologistes ont donné ce nom à plusieurs sortes de pierres dont la nature & l'origine sont très différentes », Bertrand, éd. d'Avignon, 302 a. — LIVÈCHE 'ache de montagne, Levisticum officinale Koch', GLLF: liuvesche XIIIe s., livesche XIVe s. Formes du XIIIe s. citées par Cl. de Tovar, La Lettre d'Hippocrate à César, thèse de 3e cycle de Strasbourg, dactylographiée, 1973 : livesche 491, lovache 416, lovesche 423, luvache 293, luvage 294, luvesche 424, lyvaiche 453. Variantes savantes : 2º moitié du XIVº s. (date du ms.) : « Kesseem : levistic », Il Glossario arabo-francese di Messer Guglielmo e Maestro Giacomo, éd. G. Ineichen, Venezia 1972, nº 294. 1548 : « Leuistic », E. Fayard, Galen sur la faculté dez simples medicamans, Limoges, 8, 58. 1549 : « Leuistique », Fousch 291 B. — LIVRÉE 'chenille du bombyx neustrien', FEW V, 301 b: 1803. 1734 : « La Figure 7, est celle de la chenille appellée la livrée, parce que tout du long du corps elle a differentes rayes paralleles, les unes bleuës, les autres d'un brun jaunâtre ou rougeâtres, qui imitent en quelque sorte les rubans dont on fait les livrées », R. A. de Réaumur, Mémoires pour servir à l'histoire des insectes, Paris, I, 175. — LOBAIRE, sorte d'algue, FEW V, 386 b : 1828. 1803 : Lobaire, lobaria. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, établi aux dépens des lichens de Linnaeus », NDHN XIII, 294. — LOBIER 'espèce de bolet', FEW V, 368 b: 1828. 1793: « On l'a nommée lobier subéreux, à cause de ses prolongemens en forme de lobes de certains viscères placés à la fleche. Je ne connois qu'une espece de cette famille [...] dont aucun auteur à ma connoissance n'a fait mention », Paulet, op. cit., II, 78. Création probable. — LOBIPÈ-DES 'famille d'échassiers', FEW V, 386 b : 1828, 1817 : « Les Lobipèdes. (Lobipes. Cuv.) Que nous croyons devoir séparer des phalaropes », G. Cuvier, Le Règne animal distribué d'après son organisation, Paris, I, 495. Création. — LOBULAIRE 1. 'espèce de polypier', FEW V, 386 b : 1829. 1817 : « Lobulaire, lobularia. Genre établi par Savigny aux dépens des Alcyons », NDHN2 XVIII, 150. Le commentaire des planches de J.-C. de Savigny n'est imprimé que ca. 1826, 4° partie du tome I de l'Histoire naturelle, dans la Description de l'Egypte. 2. 'corbeille d'argent, Alyssum maritimum Lam. = Clipeola maritima L.', FEW V, 386 b: 1829. 1817: « Lobulaire, lobularia. Genre établi par Desvaux, pour une plante des bords de la Méditerranée . . . », NDHN2 XVIII, 150. — LOMBARDETTE, FEW V, 160 b : Tournai XVIe s. 1535 : « à quibusdam nempe in agro Turonensi [beta] Iota appellatur, de la iote [...] nonnulli etiam Longobardos vocant, des lombardettes, nempe Tornacenses », Ch. Estienne, De Re hortensi libellus, Lutetiae, 73. — LOMBES, GLLF: sens actuel, v. 1560, 1549: « la decoction des fleurs peult appaiser douleurs des Lombes & du ventre », Fousch 95 B. — LONDRINE 'espèce de drap', M. Fröfler, Untersuchungen citées, 44 : 1679. 1677 : « Draps. Comme Draps, dit Londrine, dont la picque vaut 5. Abukelbs », J. Wansleben, Nouvelle Relation En forme de Iournal, d'vn voyage fait en Egypte, Paris, 208-209. — LOTISSAGE 'action de prendre au hasard dans un tas de minerai pulvérisé de quoi en faire un essai', FEW XVI, 481 b : 1762. 1759 : « De l'essai des Mines. [...] on fait donc un tas de la mine, & l'on en prend des portions en plusieurs endroits du tas qu'on en a fait ; on mêle le tout dans une écuelle ; l'on n'en prend qu'une quantité, cette opération se nomme lotissage », P.-H.

d'Holbach, traducteur de l'allemand de J.-G. Lehmann, Traités de physique, d'histoire naturelle, de mineralogie et de métallurgie, Paris, I, 167. — LOUP DORÉ 'chacal', FEW V, 457 b: 1776. 1759: « Loup doré: Les Grecs modernes l'appellent Squilachi [...], & les Anglois Jackall, selon Ray », DRUA II, 709 a. — LOUP MARIN 'bar', FEW V, 460 a : 1765. 1539 : « Lupus, loup marin », L. Duchesne, In Ruellium de Stirpibus epitome, Parisiis, b ij vo. — LOUP-TIGRE 'guépard', FEW V, 457 b: 1776, 1742: « Il y a au Cap deux sortes de Loups. L'un est exactement le même que notre Loup d'Europe. L'autre est fort different ; on l'appelle Loup-tigre (1) », en note : « (1) En Hollandois, Tiger-Wolf », J. Bertrand, adaptateur du néerlandais de P. Kolb, Description du Cap de Bonne-Espérance, Amsterdam, III, 68-69. Création probable par calque. — LOU-VOYEUR 'qui prend des biais pour atteindre un but', FEW XVI, 478 a : manque. 1898 : « On nous a promis à la place un manifeste, que nous attendions louvoyeur, qu'on n'a pas osé faire », Ch. Péguy, article intitulé L'Epreuve, publié dans le Figaro littéraire du 11 juin 1960, 5. — LUBRIQUE 'relâché (du ventre)', FEW V, 427 b : Bouchet [1584 au plus tôt]. 1566 : « Ceus qui souhaittent auoir le ventre lubrique et lache, qu'ils chassent le Ris bien loing », S. Colin, Traité contenant le regime & façon de viure, 66, à la suite du Traicté de la Peste et de sa guerison, Poitiers. — LUEIL 'ivraie', FEW V, 400 b: 1611. Var. 1542: « Zizanion, lolium. Iuraie, luille », Gesn 144. Var. 1544 : «Lolium, aera gr. aliis zizanion, iuroie, yuroie, leuille, ou gasse », Duchesne, op. cit., éd. de Paris 1544, 47, 1560 : « François, Lueil, ou Yuraye », PinDiosc 1561, achevé d'imprimer : 1560, 170 b. Var. 1589 : « le Leul qui est l'Iuroye », Cl. Dariot, Trois Discours de la preparation des medicamens, Lyon, 97. — LUISANTE 'petite espèce d'hélice', FEW V, 429 b : 1767. 1757 : « Le petit Limaçon de la figure 4 est d'un gris sale [...]. On l'appelle la Luisante », Argenv 1757, 338. Le nom de la coquille manque dans l'édition de 1742, 383. — LUMILLETTE 'euphraise officinale, Euphrasia officinalis L.', FEW V, 443 b: 1564. 1550: « D'Euphraise, ou Lumilette », G. Guéroult, traducteur du latin de L. Fuchs, L'Histoire des plantes mis en commentaires, Lyon, 173 b. — LUNE DES PHILOSOPHES 'mercure hermétique', FEW V, 450 ab : 1721. 1612 : « Cét or blanc s'appelle par les Philosophes, la Lune blanche des Philosophes, l'argent vif blanc fixe, l'or de l'alchimie, & la fumée blanche », P. Arnauld de La Chevallerie, Trois Traictez de la philosophie universelle, Paris, 8. — LUNÉ 'en forme de croissant', GLLF: avant 1589, PR: 1579, 1548: du fruit du mélilot, « lunees goouces farcies de semance », Fayard, op. cit., 7, 62. Etc. — LYCHNIS, GLLF, PR: 1562. 1549: les fleurs de la petite centaurée « sont purpurascentes en couleur punicee, approchantes au fleurs de Lychnis, ou Candelaria », Fousch 145 A. 1550 : « vne herbe nommee Lychnis, qui est vne espece de Bouillon blanc », Guéroult, op. cit., 272 a. — LYCIET 'Lycium halimifolium Miller », FEW V, 482 a : lycium 1751, lycion 1776. Var. XIII° s. : « Confisiez la poldre de licion et d'amidom », LivrSimpl 104. Var. XVe s. : « Licium ; [. . .] c'est le jus d'une herbe appellee ainsi licium », GHerbier nº 274. 1549 : la racine de gentiane « est propre aux playes mise dedans icelles comme Lycium », Fousch 74 B. — LYCOPERDON 'vesse-de-loup', FEW V, 482 a, PR: 1803. 1791: « Lycoperdons à valve », Paulet, op. cit., I, 515; « Lycoperdon à tige », I, 545. — LYSIMACHIE 'Lysimachia vulgaris L.', DG, etc.: 1545, Guéroult, à corriger en 1550. Var. 1548: « Lisimachia. Salicaria, Vulgayre, Chasse bosse, Corneole, Lisimachie, Souci d'eaue », Fayard, op. cit., 7, 56. 1549: «Lysimachie rouge», «Lysimachie iaulne», Fousch 187 C. — MACARONI, var. macaron, FEW VI, 1, 65 a: 1611. 1607: « Les Menudés, Macarons ou vermisseaux, et les Fidiaux se font quasi en même sorte », « Les vermiseaux ou Macarons se forment avec les doigts fort desliement comme des petits vers, les Italiens les mangent avec chappons ». Le Thresor de santé, anonyme, Lyon. 25. En 1694 encore, P. Pomet emploie en ce sens « Macarron », I, 19, et « Macaron », table, dans son Histoire générale des drogues, Paris. — MACHIA-VÉLISTE, adj., FEW VI, 1, 9 b : Proudhon. 1610 (26 août) : « ce fut assez de le promettre, suivant ceste maxime machiaveliste, qu'il faut tout promettre et tromper pour s'accommoder », factum de Lyon, in Ch. de La Roncière, éd. des Mémoires de Philippe Prévost de Beaulieu-Persac, Paris 1913, appendice, 254. Ca. 1660 : « Cette invention machiavéliste tente beaucoup de personnes de faire un faulx pas », Raphaël du Mans, Estat de la Perse en 1660, éd. Ch. Schefer, Paris 1890, 47. — MACHINAL, sens mod., GLLF, PR: 1731. 1723: « ce n'est encore là qu'une coquetterie machinale », Marivaux, Le Spectateur français, in Journaux et Œuvres diverses, éd. F. Deloffre et M. Gilot, Paris 1969, 209. — MACIANE 'pomme sauvage', FEW VI, 1, 493 a: pomme maciaine 1425. XVe s.: « De macianes », GHerbier nº 294. — MACRAMÉ, PR: 1913. 1912 (1er juillet): « La grande vogue dont jouit en ce moment le joli travail qui a nom Macramé, est le plus sûr garant du succès que nos lectrices voudront bien réserver à ce nouvel Album », Journal des Ouvrages de Dames, n° 292, vi. — MACREUSE 'viande maigre de l'épaule du bœuf', GLLF : 1893. 1887 : « Macreuse. Morceau de l'épaule d'un bœuf, dans le paleron », G. Garlin, Le Cuisinier moderne, Paris, II, 314 a. — MACULEUX 'qui se présente sous forme de taches', GLLF: 1878, DDL XXI, sous syphilide: 1846. 1478: « Doncques morphea est plaine defedation maculleuse de cuir », N. Panis, Le Guidon de Guy de Chauliac, Lyon, tr. 6, doc. 1, chap. 3. — MADÈRE, PR: 1803. D'abord, vin de Madère, 1725: « Le vin de Madere a cela de singulier, que la chaleur du Soleil le rend meilleur, quand on l'y expose dans le tonneau, le bondon seulement ôté », Voyages de Jean Ovington, faits à Surate et en d'autres lieux de l'Asie et de l'Afrique, traduits de l'anglais, Paris, I, 8. — MAGNOLIA, GLLF: 1752. Var. 1743: « La Magnolie a grandes feuilles », M. Catesby, Histoire naturelle de la Caroline, la Floride & les Isles Bahama, London, II, 115. — MAILLETTES 'cotylédon, Umbilicus pendulinus DC', FEW VI, 1, 12 b : Norm., JorFl. 1544 : « Cotyledon, de nombril de Venus, des maillettes ou rondelles », Duchesne, op. cit., 29; « Veneris vmbilicus, cotyledon, rondelles ou maillettes », 65. — MAL DE SAINT JEAN 'épilepsie', FEW V, 48 a : 1611. 1550 : cette plante, le plantain, « est bonne contre les maladies comitiales qu'on appelle vulgairement mal de sainct Iean », Guéroult, op. cit., 30 a. — MAL DE SAINT MAIN 'gale', FEW VI, 1, 53 a : mal de sainct Main Amyot. 1550 : la couleuvrée blanche « guerit toute gratelle squammeuse, ou mal de sainct Main », Guéroult, op. cit., 74 a. — MALABATHRUM 'feuille médicinale, entrant dans la thériaque', FEW VI, 1, 78 b : malabathrum

1619, malobathrum 1836. 1548: «Feulhe herbe autremant dicte Malobatrum a nous inconnue est difficile estre rompue», Fayard, op. cit., 8, 207. — MALA-CHITE, forme moderne, GLLF: 1685. 1644: «De la Malachite, ou Molochite», J. Bachou, traducteur du latin d'A. Boece de Boot, Le parfait Joaillier, Lyon, 336.

Raymond ARVEILLER

Etienne BRUNET, Le vocabulaire de Proust, 3 vol., I. Etude quantitative, avec introduction de J. Y. Tadie, VI+261 pages; II. et III. Index de « A la recherche du temps perdu », 1644 pages, Slatkine-Champion, Genève-Paris, 1983.

L'index que j'ai devant moi est un index lemmatisé — le lemme étant la vedette de regroupement des formes et des graphies — et fournit un relevé exhaustif de tous les mots et de toutes les formes des sept textes constituant A la recherche du temps perdu. Pour ce relevé on a utilisé l'édition de la Pléiade procurée par Pierre Clarac et André Ferré (3 volumes, 1954), mais il n'a pas été établi spécialement en vue de l'index de M. Brunet. Celui-ci a eu recours au dépouillement fait à Nancy pour le Trésor de la Langue française.

Au total, l'index porte sur 1.267.000 occurrences de vocabulaire commun et 42.707 occurrences de noms propres, qui représentent respectivement 18.322 et 2.976 vocables, les noms communs présentant 36.867 formes différentes. Compte tenu des occurrences écartées (74 formes extrêmement fréquentes : 53.078 occurrences de la prép. de, 28.885 occurrences de la, occurrences d'une dizaine de formes des verbes auxiliaires ou semi-auxiliaires, cf. pp. 3-4), l'index comprend 569.415 références aux noms communs et 32.686 aux noms propres (cf. t. I, p. 14, tableau 2).

Dans le tome I de l'ouvrage, M. Brunet « tente une étude du vocabulaire de Proust tel qu'on l'appréhende par les chiffres » (p. 10), et cette étude est d'un intérêt incontestable malgré les nombreuses erreurs dans l'index qui, contrairement à ce que croit M. Brunet (p. 10), ne sont pas seulement des « fautes de frappe qui ne tirent à conséquence puisqu'elles ne concernent ni les nombres ni les codes ».

Voici quelques aspects de cette étude qui touche autant les linguistes que les littéraires. L'auteur examine la richesse lexicale des sept textes de l'un par rapport à l'autre, puis l'accroissement du vocabulaire de l'un à l'autre, la variété lexicale à l'intérieur de chacun de ces livres, l'originalité lexicale de Proust par rapport à son temps; suivent des chapitres consacrés à l'utilisation des mots grammaticaux, à celle des catégories grammaticales, à la phrase de Proust, sa longueur, son rythme; enfin, on aborde le contenu thématique de l'œuvre à travers les « spécificités positives et négatives » du vocabulaire de Proust comparées au vocabulaire de son temps, la spécificité lexicale de chacun des sept

textes, et on termine par l'examen de quelques classes sémantiques (noms propres, noms de personnes, les vocabulaires de la nature et du corps, du sentiment, de l'art) et, plus spécialement, par celui de l'expression du temps.

Toutefois, intrigué par quelques erreurs évidentes que j'ai rencontrées en consultant cet index, j'ai examiné de plus près trois lettres choisies au hasard, A, M, P, et fait en outre quelques sondages à d'autres endroits, notamment dans l'index des noms propres. Voici quelques résultats de cet examen.

Mots et formes fantômes. — Lemme AÏE, forme haïs III 901 e] texte: « ceux que l'artiste a le plus haïs », par conséquent verbe haïr, part. passé m. pl. (pas de référence à ce passage s.v. haïr). — AIS III 60 e] ne figure pas à la page indiquée, probablement faute de frappe pour sais (la dactylo chargée de copier le t. III a parfois sauté la lettre initiale). — AÎTRE III 393 c] ne figure pas non plus à la page citée, sûrement une faute de frappe pour maître (ligne 16), et c'est d'autant plus vraisemblable que, sous maître, il n'y a pas de référence à III 393 c. — Lemme AMI, forme aimi I 536 c] n'existe pas, faute de frappe pour amies (ligne 20); s.v. amies renvoi à I 536 c. — Lemme AMOUREUX, forme amourose I 123 e] texte: « c'est bien comme on disait dans le patois de ma pauvre mère:

Qui du cul d'un chien s'amourose, Il lui paraît une rose » ;

en conséquence, forme dialectale d'un verbe réfl. à la 3° p. sg. ind. prés., et non un adj. fém. — Lemme ARDER II 933 a] texte : « et il ajouta quelque chose de confus avec un verbe, où je distinguai seulement les dernières syllabes 'arder' » (lignes 1-2). — Lemme ARTICHAUT, forme *tichauts* III 118 e] texte (imitation du cri d'une marchande) : « une marchande de quatre-saisons, poussant sa voiture, usait pour sa litanie de la division grégorienne :

A la tendresse, à la verduresse Artichauts tendres et beaux, Ar-tichauts.»

— Lemme ATAVISME, forme atavis II 952 e, 1066 f] texte: citation latine d'Horace: « Maecenas atavis edite regibus! dit Brichot ...» II 952 e; le cachet de M. de Charlus: Atavis et armis II 1066 f (armis ne figure tout de même pas dans l'index). — Lemme AVE II 933 b] dans le texte, Brichot explique: « le mot if peut être simplement la racine ave, eve, qui veut dire humide ...» (eve ne figure cependant pas dans l'index et c'est normal). — Lemme MAMAN, forme mama II 575 b] cette forme est un nom hypocoristique d'un cousin germain du duc de Guermantes, Amanien, marquis d'Osmond: « Pauvre Mama! c'est un si brave garçon! » s'exclame le duc, et plus bas, ligne 22, on lit: « l'état du cousin Mama ne laissait plus d'espoir »; Mama est pourtant classé aussi dans l'index des noms propres: II 575 b (référence donnée ci-dessus), 587 b, 588 b, 662 b. — Lemme MAN I 581 c] il s'agit d'une expression anglaise employée par Mme Swann: « . . . j'ai obtenu qu'il fasse désormais le leader article dans le Figaro. Ce sera tout à fait the right man in the right place »; le mot leader figure

également comme lemme, tandis que article et place sont mêlés aux occurrences des mots français article et place (subst. et forme verbale) ; right est le seul mot anglais de ce passage à ne pas être présenté comme un mot du « vocabulaire de Proust ». — Lemme MANET II 1066 e] devise latine Manet ultima caelo; avec raison les deux autres mots ne sont pas dans l'index ; à la même page on lit d'autres devises latines incrustées dans les reliures de livres offerts par le baron de Charlus à Morel : Spes mea, Expectata non eludet, Sustentant lilia turres, Non mortale quod opto, et là encore SUSTENTANT apparaît comme un lemme, tandis que les autres mots n'ont pas été insérés dans l'index. — Lemme MOR-TEL, forme mor I 130 g et II 937 g] dans le texte, il s'agit d'explications de Legrandin: « Balbec! la plus antique ossature géologique de notre sol, vraiment Ar-mor, la Mer, la fin de la terre . . . » (I 130 g), et de Brichot : « mor ou mer voulait dire marais, comme Morville . . . » (II 937 g) — donc, aucun rapport avec mortel, et ce n'est même pas un mot français. — Lemme MOURIR, forme mourtait III 603 f] faute de frappe pour se mourait. — Lemme NAUTRE III 828 f, indiqué même comme un des « hapax du TLF relevés dans Proust » (Brunet, t. I, p. 24)] faute de frappe pour nature. — Lemme po I 272 f] ne se trouve pas dans le texte et il est difficile de dire quel est le mot dont ce lemme est une déformation. — Lemme POCULER, forme pocula (sans doute 3e p. sg. du passé simple ?) II 242 e] texte : « Mais le ministre de la Guerre s'exprime fort crûment là-dessus inter pocula», c'est-à-dire entre deux verres, lat. poculum « coupe » (cf. in poculis « la coupe en main » Cic. d'apr. Gaffiot). — POU III 1046 f] ne figure nulle part, à moins qu'il ne s'agisse d'une faute de frappe au lieu de pour. — Lemme PRÉPARER, forme prepartait I 281 d] texte : « comme si repartait une personne », par conséquent lemme repartir, impf. repartait. — Lemme PROFANEUR, forme profoneur III 581 c] texte: « Mme de Guermantes . . . eût aimé lui dévoiler toute la profondeur de sa sensibilité » ; profoneur est donc une faute de dactylographie, et M. Brunet, sans avoir eu recours au texte, a imprudemment fabriqué un lemme profaneur qui ne donne pas de sens et n'existe d'ailleurs pas, mais qu'il compte, t. I, p. 24, parmi les « hapax du TLF relevés dans Proust ». — Une faute d'impression ayait pour avait (« sa mère, se souvenant des avanies hebdomadaires qu'elle ayait essuyées rue de Grenelle . . . ») II 443 f est prise pour l'imparfait d'un verbe AYER (lemme). — Au total, dans les quelques pages que j'ai examinées plus ou moins de près, une bonne douzaine de lemmes inexistants, huit formes fausses, voire mal placées dans l'index! D'autres fautes m'ont peut-être échappé.

Accents fantômes et absence imaginaire d'accents. — acheverait II 754 d] texte achèverait ; — age I 59 g] moyen âge ; — ages III 921 a] un des « Ages de la Vie » ; — août I 693 a (à côté de août)] août lignes 5 et 7 ; apparait III 503 a (à côté de apparaît)] apparaît ; — àprès I 475 d, aprés III 485 a (à côté de après)] après dans les deux cas ; — arôme I 121 f (à côté de arome, aromes)] arome sans accent ; — caféterie I 800 c (repris dans RobertSuppl. ; à côté de cafeterie I 692 f)] cafeterie (v. aussi TLF) ; — eût 744 d (à côté de eût 2024)] eût ; — manièré II 290 b (à côté de 8 maniéré)] manièré ; — mèmoire II 378 c, mèmoires II 984 c (à côté de nombreux mémoire)] mémoire(s) dans les deux

cas; — mêre I 503 d, 564 a, 726 a (à côté de 1404 occurrences de mère)] mère dans les trois cas; — s.v. préférer: forme préfére II 557 e (à côté de 30 préfère)] préfère; — s.v. prêt: prèt I 100 e] prêt; — s.v. protéger: protèger II 76 b, 617 d] protéger dans les deux cas; etc. etc.

Autres fautes de dactylographie pieusement reproduites. — absoluement III 456 e (à côté de 186 absolument)] texte : absolument ; — acalmie I 808 c (à côté de deux occurrences avec -cc-)] accalmie; — acherner I 831 d] acharner; amité III 40 c (à côté de amitié)] amitié; — s.v. apparenté, forme apparentà III 231 a] apparenté; — analuse III 318 c] analyse; — automastime III 209 a (à côté d'automatisme II 444 g)] automatisme; — s.v. avec, forme vec I 56 d] avec; — s.v. avoir, formes luiavais I 949 c] visage que je lui avais vu; — 14avait I 782 f (reproduit tel quel!)] qui avait (ligne 14) ou il ne lui avait (l. 21-22), ou qu'il avait fini; — n4aurait (sic!) III 640 a] il n'aurait pu (ligne 1); — lontemps III 74 a] longtemps comme les 603 autres occurrences; — maximun II 193 d, 194 d (à côté de 15 maximum)] maximum; — s.v. paletot : peletot III 137 a] paletot; — lemme penser, forme pnesez III 863 g (à côté de 61 occurrences de pensez)] pensez; — adv. en -ment, par ex. perpenduculairemen I 828 g, processionnellemen I 811 a sans -t final] texte -ment avec t; — s.v. persuadé, forme persuasé I 776 e] persuadé; — s.v. petit, forme peit III 627 f] un petit temple d'ivoire; — s.v. personnage, forme cepersonnage III 534 f] texte : ce personnage; — s.v. plébéien, forme plébéin I 750 f] orgueil plébéien; — s.v. poésie, forme poesie II 566 d] pæsie (dans la lettre d'un valet sans instruction); — s.v. prétexte, forme prétecte III 180 d] prétexte; — s.v. professeur, forme professuer I 859 a] professeur; s.v. propos, forme propros III 464 f] propos; — s.v. restaurant, forme restautant III 890 b] restaurant; — etc. etc. Dans l'index des noms propres, Bergottte II 635 b avec 3 t fidèlement reproduits] texte Bergotte comme partout ailleurs. — Au cas même où ces erreurs auraient été des fautes d'impression dans l'édition de la Pléiade, il aurait été enfantin de les reproduire sans les corriger ; c'eût été de la mauvaise philologie. Reproduire les fautes de dactylographie est encore plus grave. Ces erreurs de graphie et d'accentuation, ainsi que les mots et les formes fantômes relevés précédemment, ne font pas partie du « vocabulaire de Proust » dont l'auteur de l'index croit nous donner une image objective, exhaustive et fiable (cf. t. I, p. 6).

Mots composés. — On ne trouvera pas après-midi dans l'index, mais après d'une part (pp. 88-90), mêlé à d'autres après (adv. et prép.), et, d'autre part, midi (pp. 910-911), ensemble avec toutes les occurrences de midi « milieu de la journée ». — Aujourd'hui forme un lemme (p. 120), mais sous ce lemme, on présente d'abord la forme aujourd' (236 occurrences), puis à part la forme hui (également 236 occurrences, les mêmes, comme il fallait s'y attendre). — L'index ne connaît ni mi-mémoire ni mi-oubli (I 19 e), mais séparément les lemmes mémoires (pp. 894-895), mi (p. 910) et oubli (p. 999), et rien n'indique que les deux composés en question existaient dans le vocabulaire de Proust. — De même, il n'y a pas, dans l'index, de néo-homérique (II 243), ni néo-hellénique (II 1061), mais néo d'un côté (avec les deux références en question, p. 955), et homérique

(p. 717, 3 occurrences), hellénique (p. 710, 4 occurrences), de l'autre. — Le mot auboutiste (lemme p. 118) n'existe pas, mais l'index donne une référence au tome III, p. 798 a, où il s'agit de jusqu'auboutiste : « Or nos nationalistes sont les plus germanophobes, les plus jusqu'auboutistes des hommes »; sous jusque, forme jusqu', apparaît la première partie du mot sans aucun rapprochement avec la seconde. — De même, avenu (lemme p. 134) est un archaïsme que Proust n'emploie pas, tandis qu'on lit chez lui : « j'avais considéré chaque jour l'un après l'autre comme non avenu » (III 83 e). — Acné (lemme) n'est employé que dans éruption d'acné (II 962 f), tandis que, sous éruption, aucune des trois références ne précise le complément du terme : « éruption d'acné » (II 962 f), « éruption à l'odeur de la peinture » (III 156 c), « éruption volcanique » (III 806 f). — Martin-pêcheur III 711 e est coupé entre le lemme martin, où il est mêlé à des noms de lieu qui portent le nom de saint Martin (v. encore cidessous), et le lemme pêcheur, de sorte que, d'après l'index, on ignore que Proust parle de martins-pêcheurs (« un vol de martins-pêcheurs et de grues »). - Les abréviations et les sigles formés de deux ou plusieurs lettres ne sont jamais donnés tels quels, par ex. P.P.C. (« une carte avec P.P.C. ») I 542, ou P.-S. III 456 c, mais P à part, C à part, S à part.

Noms propres composés. — Pont-Aven I 386 b, 389 b, 660 f, 876 c, est placé dans l'index des noms communs (sic!) sous aven (sans Pont; il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, du subst. aven, t. de géol., cf. TLF 3, 1072 a), tandis que le lemme pont manque et figure au contraire dans l'index des noms propres, p. 1614 (22 occurrences: Pont-Vieux, Pont-Aven, Pont-aux-Chantres, le Pont-Audemer, Pont-à-Couleuvres, Pont-le-Duc, Pont-l'Evêque, Pont-l'Abbé); en outre, ce dernier index comprend une occurrence supplémentaire d'Aven III 542 c (toujours sans Pont). — De même mont (sans aucune précision) est tantôt dans l'index des noms communs (Mont Valérien II 384 e, Mont Saint-Michel 890 a, 891 c, l'abbaye du Mont 957 b ; mont Blanc III 771 b, etc.), tantôt dans celui des noms propres (Mont-Saint-Martin II 891 c, Mont Blanc III 211 d). — Jardin d'Acclimatation (vol. I, 13 occurrences; vol. II, 2 occurrences) n'existe pas dans l'index; on ne trouvera que le lemme acclimatation dans l'index des noms communs, et à part, celui de jardin avec beaucoup de références. — Mme de La Fayette est coupée en deux, La d'une part (p. 1589 avec beaucoup d'autres La) et Fayette d'autre part (p. 1568), ce qui est ridicule ; de même dans le vol. I, dans certains tableaux (par ex. à la p. 207), seulement La (25 occurrences dans LeTemps retrouvé). — Mirepoix II 179 b parmi les noms communs, p. 916 (1 occurrence), tandis que les occurrences II 239 b et III 729 c sont parmi les noms propres ; il s'agit de la famille Lévis-Mirepoix, nom dont la première composante figure dans l'index des noms propres sous Lévy (II 179b; dans le texte, réellement avec -y), au milieu de 4 occurrences de Lévy, désignant des personnes tout à fait différentes, et sous Lévis (III 729 c). — Saint-Marc (de Venise) (I 166 c, 393 b, 530 e) figure parmi les noms communs sous marc, de même que le toponyme [Saint-]Marc (II 888 g), mais on retrouve ces mêmes références sous Saint dans l'index des noms propres, et sous Marc quinze autres occurrences relevées uniquement dans le vol. III de l'édition de la Pléiade. — Dans l'index des noms

communs, on trouve également Mars avec des références à la planète Mars (I 447 b), à l'œuvre de Vigny Cinq-Mars (I 474 g et 727 f), aux localités Saint-Mars-le-Vieux (I 661 f, II 892 a, 997 b, 1011 g), Saint-Mars-le-Vêtu (I 705 e, II 997 b, 1106 g, 1014 f, 1017 d, 1112 g, III 195 d), Saint-Mars (II 874 g, 888 g, 1014 g), et au mois de mars (« l'offensive de Hindenburg en mars 1918 » III 981 b; « offensive de mars » III 922 g), mais les renvois aux localités Saint-Mars-le-Vieux, Saint-Mars-le-Vêtu (à l'exception de III 195 d), Saint-Mars (tout court), figurent aussi dans l'index des noms propres s.v. saint ; quant à Mars, on le retrouve parmi les noms propres avec d'autres références à la planète Mars (II 50 a, 686 b, III 258 b), aux noms de lieux « portant ce même nom de Mars attestant une origine païenne (le dieu Mars) » II 889 a et au dieu Mars (« temples consacrés au dieu Mars ») II 891 d. — Martin parmi les noms communs avec références à la porte Saint-Martin à Paris (I 489 d, II 402 f) et à diverses localités (Saint-Martin-le-Vêtu II 888 e, Saint-Martin-le-Vieux II 888 e, 888 g, Saint-Martin de Terregate II 888 g, Saint-Martin-du-Chêne II 932 b, 933 a, 1042 b, 1050 a, 1053 b, Mont-Saint-Martin II 891 c), mais aussi parmi les noms propres (saint Martin II 891 b et c; localité Saint-Martin-le-Vêtu III 479 f, 519 d, 542b); dans l'index des noms communs, sous le même lemme martin, après les références que je viens de citer, on trouve la forme martins avec référence III 711 e où l'on lit « un vol de martins-pêcheurs et de grues » (v. déjà ci-dessus). — Le nom de Saint-Loup, une des figures centrales de l'œuvre de Proust, est traité encore plus curieusement (v. l'allusion un peu confuse que M. Brunet fait à ce traitement t. I, p. 215, n. 5): les occurrences des tomes I et II, ainsi que neuf occurrences du tome III (dont cinq sont réellement celles de Saint-Loup, tandis que quatre références renvoient au subst. loup III 74 b, 140 g, 297 d, 815 f), sont rangées parmi les noms communs, sous le lemme loup (comme les noms des localités Vallée-aux-Loups II 1052 e, Saint-Loup-de-Naud I 292 f, ou celui de Mme de Saint-Loup (mère) I 6 g, 7 a, b, etc., celui de Gilberte devenue Mme de Saint-Loup, par ex. III 1029, enfin celui de la fille de celle-ci, Mlle de Saint-Loup III 1029, ainsi que le subst. loup III 74 b, loups II 1052 c, etc., v. ci-dessus), tandis que celles du tome III (259 occurrences de Loup), dans l'index des noms propres ; en même temps toutes les occurrences de Saint-Loup des trois volumes de l'édition réapparaissent dans l'index des noms propres parmi les 1205 occurrences classées sous le lemme Saint, là naturellement avec tous les autres noms propres comprenant Saint (par ex. Saint-Hilaire I 166 c, que je relève au hasard et qui ne réapparaît pas s.v. Hilaire) et faisant généralement double emploi avec les références aux tomes I et II données dans l'index des noms communs sous loup. — Ces inconséquences se retrouvent dans le tome I de M. Brunet où par ex. dans le tableau p. 195 (vocabulaire dans Le côté de Guermantes), on indique le nombre de références de Saint-Loup, mais dans celui de la p. 207 (Le temps retrouvé), Loup (174 occurrences), Saint (216 occ.) et Robert (64 occ.) sont traités séparément ; de même p. 204 (vocabulaire dans La Fugitive), etc. — On connaît la doctrine du mot graphique (Brunet, t. I, p. 10) adoptée dans les dépouillement mécaniques des textes, mais des séparations de mots composés en deux unités différentes comme celles qu'à titre d'exemples je

viens de relever, aussi bien parmi les noms communs que parmi les noms propres, sont tout de même choquantes.

A propos des noms propres, notons que, par ex. sous Swann, il n'y a pas de distinction entre Charles Swann (M. Brunet affirme à tort, p. 216 du t. Ier, qu'« il ne semble pas avoir de prénom » ; v. par ex. III 200), le père et la mère de celui-ci, Odette, quand on l'appellera Mme Swann, et Gilberte quand le texte porte Mlle Swann. En revanche, Gilberte apparaît aussi sous les noms de Mlle de Forcheville (à partir de III 573) et de Mme de Saint-Loup (par ex. III 1029) sans qu'on fasse le moindre rapprochement entre les quatre dénominations d'une même personne (mais ce défaut n'est pas propre à l'index de M. Brunet). Ce n'est pas le nombre d'apparitions du mot saint, du mot loup/Loup ou du nom de Swann, etc., qui nous intéresse, mais le nombre de passages (avec références exactes) où il est question de telle localité ou de tel personnage. Ou, encore, qui reconnaîtra sous Camembert (cinq occurrences dans II), séparé de Cambremer, la déformation que le petit liftier de Balbec faisait du nom de la marquise ? Il vaut mieux continuer à consulter les bons index des noms de personnes et des noms de lieux à la fin de l'édition de la Pléiade que d'avoir recours à celui, désordonné, des noms propres de Brunet.

Dans le tome I, p. 4, n. 9 (v. aussi p. 215), l'auteur de l'index nous prévient qu'il avait « écarté les abréviations M. (2116 occurrences) et Mme (3089 occ.) », et on ne peut qu'être d'accord avec lui. Or, parmi les noms communs, il existe des lemmes M (p. 861) avec 33 occurrences, et Mme (p. 862) avec 13 occurrences (à côté de 443 Monsieur, 211 Madame, 24 Mademoiselle, 34 Messieurs, 4 Mesdames), et curieusement, dans l'index des noms propres, on retrouve ces mêmes lemmes M (2616 occ.), Mlle (301 occ.), Mme(s) (3090), ainsi qu'en toutes lettres Madame (42 occ.), Mademoiselle (9 occ.), Monsieur (27 occ.); v. aussi t. I, tableaux à partir du n° 60 (p. 198), Madame à côté de Mme, Mlle (p. 204).

Je ne m'attarderai pas à traiter le problème des homographes qui est celui de tous les index et qui a été plus d'une fois discuté. M. Brunet a essayé d'y remédier en partie, en attirant au moins « l'attention méfiante [?] du lecteur sur ces cas douteux par un astérisque » (p. 3). Cette précaution n'est cependant pas suffisante. Pour savoir comment répartir les 798 occurrences de pendant entre la préposition et le participe présent de pendre, il faut se reporter 798 fois au texte, ce qui demande plus de temps que de faire cette répartition au moment du dépouillement. Dans le cas de pas, l'astérisque ne sert à rien, à mon avis, car tout le monde sait, me semble-t-il, qu'il existe un subst. pas et une négation ne... pas, mais si l'on voulait se donner la peine de séparer ces 14.583 occurrences entre les deux, on ne pourrait pas le faire étant donné que l'index ne donne pas ici de références (ce qu'on ne peut pas reprocher pour la négation pas). Sous passe 1re ou 3e p. sg., ou impér., du verbe passer, on trouve aussi le subst. passe de l'expression les maisons de passe III 86 e (la première partie de cette expression figurant sous maisons). Le lemme pêche ne contient, à une seule exception près, que pêche au sens d'« action de prendre les poissons », l'exception en question étant dans le vol. III, p. 299 f : « il avait un teint de

pêche », mais combien de temps m'a-t-il fallu pour séparer le fruit de la pêche de poissons! Un dernier exemple : sous pomme(s), 20 occurrences et aucun astérisque. Or, il s'agit de 7 occurrences de pomme « fruit » et de 13 occurrences de pomme(s) de terre (dont une de pommes tout court II 1051 e et une de pommes à l'anglaise I 810), la seconde partie de cette 'forme compositionnelle' (terme de K. Baldinger) étant « enterrée » parmi les nombreuses références à terre. L'expression pomme de terre ne constitue-t-elle pas un concept unique? On n'a pas le droit de le couper en deux. M. Brunet est conscient du problème que pose l'homographie : « La désambiguïsation aurait pu être tentée, écrit-il, par l'examen cas par cas de tous les contextes. Mais la tâche eût été fort longue » (p. 3, n. 6). Il aurait mieux valu entreprendre cet examen, quitte à retarder la publication de l'index.

Dans le tome I, parmi les « créations de Proust » (p. 25, n. 12), enfarinement ne l'est pas ; ce mot se lit déjà, au sens propre, chez E. de Goncourt (1879), cf. TLF 7, 1088 a, et ce n'est peut-être que l'emploi figuré qu'on rencontre pour la première fois chez Proust : « grâce à l'enfarinement du Bloc national » (III 854 a). — Parmi les « exclusivités proustiennes » (p. 26, n. 13), il faut rayer vignetté (dans l'index vigneté) : « une des rares boutiques survivant ailleurs que vignettées dans le crayonnage et les frottis de Gabriel de Saint-Aubin » (III 710 d) ; le mot est attesté depuis 1334 comme terme d'art au sens de « décoré de vignettes (ornements) », FEW 14, 474 b ; v. aussi Littré. De même effeuillaison III 710, attesté dès 1763, cf. TLF 7, 751 b. Parmi les 32 « mots propres à Proust qui ont plus d'une occurrence » (p. 26), les suivants ne le sont pas : barbifiant I 739 g, II 811 f, barbifier « raser » est régional (hmanc.), cf, FEW 1, 244 a, mais aussi de la langue générale, attesté chez Valéry, dans sa correspondance avec Gide (1899), cf. TLF 4, 172 a; contagionné I 369 d, III 296 a, attesté depuis 1845 (TLF 6, 27 a ; en revanche, contagionnement I 524 b, inséré dans le tableau n° 7, p. 24, semble être une formation de Proust) ; désintoxicant II 796 b, 797 b (dans l'index avec -qu-), verbe $d\acute{e}sintoxiquer$ depuis 1862 (TLF 6, 1286 b); enverjure n'est qu'une prononciation défectueuse du maître d'hôtel pour envergure III 842 (3 occurrences) (cf. Martinon, Comment on prononce le français, p. 240), forme mise d'ailleurs entre guillemets dans le récit de Proust, et il est évident qu'il ne fallait pas en faire un lemme différent d'envergure ; de même pistière comme lemme est une erreur, car il s'agit simplement d'une prononciation du même maître d'hôtel du mot pissotière (quatre fois dans une même page, III 190); une autre prononciation du même mot, pissetière (prononciation de Françoise, III 750 b) est placée avec raison sous le lemme pissotière ; germanophilie III 776 f, 802 a, 864 f, 910 c, a été employé peu de temps avant Proust par Saint-Saëns, Germanophilie, 1916 (TLF 9, 222 a); nasonnement (II 817 f, III 953 a) déjà chez Landais 1834 (cf. FEW 7, 34 b; GLLF 3552 c) ; présentateur au sens de « celui qui présente » I 872 e, II 289 e, 444 b, 446 e, remonte à 1858 (Littré, FEW 9, 310 b); stoppeuse II 737 a déjà dans le DG (comme néologisme), FEW 17, 248 b; toponymie (4 occurrences) dès 1872 (FEW 13, 1, 37 a); vicariant t. méd., attesté en 1877 (FEW 14, 408 a). — L'adjectif vatique, qui ne semble figurer dans aucun dictionnaire, est au contraire très vraisemblablement une création de Proust (mais dans les propos de Saint-Loup, et non de Rachel, comme M. Brunet l'indique, t. I, p. 25); dérivé savant du subst. lat. vates « devin, prophète, poète inspiré des dieux » (mot qui n'a laissé aucune trace dans les langues romanes, mais v. l'emprunt au lat. vaticiner), il figure à deux endroits : « Et comme il [Saint-Loup] était imbu d'un certain langage qu'on parlait autour de cette femme [Rachel] dans les milieux littéraires : 'Elle a quelque chose de sidéral et même de vatique, tu comprends ce que je veux dire, le poète qui était presque un prêtre' » (II 125 b) ; un peu plus loin, Proust parle de « l'hilarité de la duchesse [de Guermantes] devant des mots 'vatique', 'cosmique', 'pythique', 'suréminent', qu'employait Saint-Loup » (II 551 f) ; dans le second des deux passages, les premières éditions portaient par incompréhension viatique (cf. note p. 1170, leçon acceptée par G. Matoré dans « Proust linguiste », Festschrift W. von Wartburg zum 80. Geburtstag, 1968, I, 286, n. 18), qui ne convient, dans le premier passage, ni en tant que substantif ni pour le sens.

Certains mots que M. Brunet relève comme des hapax propres à Proust sont des mots régionaux, employés par Françoise, et on a quelque scrupule à les attribuer à la langue de l'auteur, comme M. Brunet le fait (t. I, pp. 24-26): aboutonner I 395; agileté I 484 g (à côté d'agilité); envahition III 842 b, 844 b; parentèse I 154 (2 occurrences) ou parenthèse avec le même sens de « parenté » (ce dernier mis entre guillemets) II 22 g, qui est, semble-t-il, un autre mot que parenthèse sous lequel figurent ces formes; routiné I 110 d, etc. (sur ces mots, v. G. Matoré, l.c., pp. 289-291, et J. Chaurand dans Cahiers de Lexicologie 39, 1981, II, pp. 25-34).

Dernière remarque: M. Brunet affirme que le mot « longtemps revient deux fois dans la dernière phrase [de l'œuvre de Proust] — qui est trop longue [10 lignes; on en connaît d'autres bien plus longues!] et trop connue pour être reproduite ici » (t. I, p. 233, n. 1). Or, dans la dernière phrase (III 1048), longtemps n'apparaît qu'une seule fois; c'est dans l'avant-dernière que figure une autre occurrence de ce mot. C'est peu de chose sans doute, mais pourquoi ce manque de précision?

M. Brunet a raison d'écrire, au début de son ouvrage, que « les index ne suppriment pas l'effort [!] de la lecture » (t. I, p. 7), mais cet « effort » il aurait dû le faire lui-même, au moins pour les passages dont la dactylographie contenait des formes et des mots inhabituels, douteux (1). Il ne faut tout de même pas

⁽¹⁾ Au moment de corriger l'épreuve de ce compte rendu, mon collègue et ami Charles Muller me communique, en manuscrit, une étude sur la lemmatisation qu'il a écrite « en guise de préface » à un ouvrage de Pierre Lafon qui paraîtra prochainement chez Slatkine. Dans cette étude (comme déjà précédemment, v. surtout « Le mot, unité de texte et unité de lexique en statistique lexicologique », TraLiLi 1963, maintenant dans Langue française et linguistique quantitative, 1979, 125-143), M. Muller prend une position très nette en faveur de la désambiguïsation des homographes et des vocables polysémiques, et demande, lui aussi, qu'on traite des groupes tels que pomme de terre comme des unités.

que nos faiseurs d'index se contentent de reproduire mécaniquement, sans réfléchir, ce que les machines leur livrent; les machines ne peuvent livrer que ce que la dactylographe leur a fourni, et la dactylographe la plus qualifiée et la plus attentive fait des fautes de frappe, c'est inévitable. Il est donc absolument indispensable de vérifier ce qui sort de l'ordinateur ou, plutôt, ce qui est destiné à y entrer. Collationner la frappe avec le texte doit être le premier souci d'un auteur d'index, comme aussi d'un lexicographe utilisant ces matériaux; il est naturellement inadmissible de fabriquer, sur les fautes de frappe ou par incompréhension, des formes et des mots fantômes.

Georges STRAKA

Franz Josef HAUSMANN, Louis Meigret, Humaniste et linguiste, Tübingen (Narr) 1980 (Lingua et traditio 6), X + 302 pages.

La plupart des grammairiens importants du XVI° s., tels Dubois, Peletier du Mans, Pillot, Robert et Henri Estienne, Pasquier, Fauchet, ont eu leur monographie au cours des XIX° et XX° siècles. Curieusement, dans cette liste des « grands noms » Louis Meigret manquait jusqu'en 1980, et ceci malgré l'opinion incontestée qu'il est probablement le penseur le plus original, le plus révolutionnaire en matière linguistique qu'ait connu la Renaissance française. Nous sommes heureux que Franz Josef Hausmann vient de combler maintenant cette honteuse lacune par une étude perspicace, solide et brillamment écrite — un ouvrage digne de son sujet (1) !

Le titre dichotomique de l'étude reflète la structure de l'ouvrage. Dans une première partie (pp. 1-73) l'auteur s'occupe de l'homme et de l'humaniste Meigret. Ramassant partout des bribes d'information, en les évaluant soigneusement et en les combinant avec beaucoup d'adresse, Hausmann réussit en grande partie à reconstruire la biographie de Meigret, à démêler ses relations familiales et personnelles (ainsi que celles non moins importantes des frères et demi-frères) et à esquisser le cadre politique et socio-culturel dans lequel se déroulent les activités de Meigret. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette partie de l'étude : la richesse et la précision de l'information ou la densité de la présentation qui sait éviter à tout moment le superflu et le prolixe.

⁽¹⁾ En même temps Hausmann a publié une nouvelle édition de la *Grammaire* qui rend enfin « lisible » ce texte de toute première importance en le transposant en orthographe courante et en le subdivisant en chapitres et paragraphes: Louis Meigret, *Le traité de la Grammaire française (1550))*; *Le Menteur de Lucien. Aux Lecteurs (1548)*. Edition établie selon l'orthographe moderne, subdivisée en paragraphes, annotée et augmentée d'une introduction, d'un glossaire ainsi que d'un index par Franz Josef Hausmann, Tübingen 1980 (*LeT 5*).

La carrière de Meigret commence et finit comme traducteur, et il semble que la plupart de ses 11 traductions aient été faites pour le connétable Anne de Montmorency, qui joue ainsi une sorte de rôle de mécène. Les ouvrages traduits par Meigret appartiennent aux domaines les plus divers : art militaire, sciences physiques et naturelles, littérature, art (Dürer, De symmetria); leur valeur semble avoir été hautement appréciée par ses contemporains. En outre Hausmann analyse les relations de Meigret avec les inprimeurs (qu'il rend responsables de l'échec de sa réforme orthographique), il esquisse un tableau de ses lectures antiques et modernes d'après les mentions et les citations (2), il reconstitue sa formation (7 arts libéraux, médecine, droit, art militaire) et finit par une évaluation de ses relations avec l'église : sans jamais rompre avec l'église catholique, Meigret semble pencher vers un protestantisme (tel celui d'Erasme) avec certaines tendances calvinistes. Tout ceci est loin d'être accessoire ou marginal, car — comme le montre Hausmann — la recherche de la vérité et des solutions raisonnables, en accord avec sa vaste formation, en matière de religion est indissolublement liée à la démarche de Meigret dans les domaines de l'orthographe et de la grammaire. Tout ce que fait cet homme est commandé par les mêmes principes et les mêmes convictions; combattre les mauvaises traditions orthographiques et grammaticales est pour lui combattre les sophistes de la Sorbonne sur un autre front (non moins important) avec le même but que celui que poursuivent les réformateurs : détruire leur empire et créer une situation qui permette la naissance d'un nouveau type d'homme. Quel personnage cohérent, quelle vue unifiée du monde — en ant qu'homme du XX^e siècle, on n'ose même pas en rêver!

La deuxième partie de l'étude (pp. 75-209) s'occupe du linguiste Meigret. Hausmann présente d'abord le *Traité d'orthographe* qui, écrit en 1531, ne sera publié que 11 ans plus tard dans une version remaniée (en orthographe traditionnelle!). Il discute du rôle des précurseurs français, analyse la « bataille de l'orthographe » avec Des Autels, Peletier du Mans, Théodore de Bèze, etc., ainsi que les arguments des adversaires pour qui une telle réforme est, soit inutile, soit une erreur, soit impossible. En ce qui concerne la situation dans d'autres langues, Hausmann prend en considération des modèles latins, italiens et espagnols; d'après lui, Meigret se serait surtout inspiré des Italiens, et tout particulièrement de Trissino.

Pour la *Grammaire*, Hausmann procède tout d'abord d'une façon analogue : il fait l'inventaire des précurseurs pour étudier ensuite les sources possibles. Suit alors une analyse très détaillée de la *Grammaire*, dans laquelle est constante la tentative de distinguer entre ce qui a été repris ailleurs par Meigret et ce qui

⁽²⁾ Cette tâche est particulièrement difficile pour les modernes, étant donné que Meigret ne nomme jamais ses contemporains — il ne procède que par allusions qui parfois sont très difficiles à interpréter. La seule exception de ce point de vue concerne la deuxième partie de la polémique avec Des Autels, alors que celui-ci ne cache plus son identité.

est de sa propre invention. Le volume se termine par une série d'appendices (pp. 213-44), une bibliographie des œuvres de Meigret (pp. 245-78), des sources et auteurs anciens (pp. 279-84), des auteurs modernes (pp. 285-95) ainsi que par un index des noms cités (pp. 296-302).

*

L'étude de Hausmann est un excellent travail qui restera pour de longues années indispensable à tous ceux qui s'occupent de la grammaire du XVI° s. et de son développement ultérieur. Si nous faisons abstraction des menus détails (3), il reste très peu de points qui suggèrent des remarques critiques. Nous ne mentionnerons que deux aspects où certaines corrections (limitées, il est vrai) nous semblent s'imposer.

Tout d'abord, il s'agit de l'affirmation (p. 152) que l'analyse de Meigret porte sur la langue (dans le sens saussurien du terme), et non sur la parole. La deuxième partie de cette affirmation est sans aucun doute correcte, mais que dire de la première? Nous croyons que nous avons plutôt affaire à la norme dans le sens de Coseriu: Le fait que les lois décrites sont des communes observances qui s'orientent au bon usage et qui sont évaluées d'après celui-ci nous semblent prouver que l'argumentation ne se situe pas au niveau du système fonctionnel (qui est purement permissif), mais à un niveau d'abstraction moins élevé, celui des réalisations sociales instituées dans le cadre du système fonctionnel.

Plus grave et plus importante nous semble être la question des sources. En ce qui concerne le Traité d'orthographe, Hausmann plaide pour une dépendance des Italiens et particulièrement de Trissino (pp. 116, 120 ss.), s'opposant ainsi à Kukenheim qui s'était prononcé pour une influence espagnole (4). Or les rapprochements opérés par Hausmann sont sans aucun doute suggestifs — mais ils ne fournissent aucune preuve concluante. En outre, il faut lui reprocher d'avoir négligé de faire de même pour Nebrija qui aurait fourni un nombre aussi important de parallèles non moins suggestifs (5). Et n'oublions pas que pour les graphèmes c et \tilde{n} (ainsi que indirectement pour l), l'inspiration espagnole de Meigret est hors de doute. Et que dire du fait qu'il cite souvent positivement les Espagnols, tandis que les Italiens sont fréquemment critiquées ? Pour trouver

⁽³⁾ Les défauts les plus nombreux concernent la présentation typographique, qui laisse assez souvent à désirer.

⁽⁴⁾ Cf. L. Kukenheim, Contribution à l'histoire de la grammaire italienne, espagnole et française à l'époque de la Renaissance, Amsterdam 1932, pp. 30 ss., 48 ss., 80 ss.

⁽⁵⁾ Cf. Antonio de Nebrija, Gramática de la lengua castellana. Edición preparada por Antonio Quilis, Madrid 1980; Antonio de Nebrija, Reglas de orthographía en la lengua castellana. Estudio y edición de Antonio Quilis, Bogotá 1977.

une solution définitive à ce problème, il nous semble indispensable de procéder à une analyse plus détaillée et plus serrée des sources espagnoles possibles de Meigret et tout particulièrement des écrits de Nebrija.

Il en va de même pour la *Grammaire*. D'après Hausmann, les sources privilégiées seraient Priscien et les grammaires françaises (Dubois, Palsgrave, Drosay); Nebrija n'est même pas pris sérieusement en considération. Et pourtant les parallèles sont nombreux: la distinction entre voyelles et consonnes, le traitement de la syllabe, la définition du mot (diction; boz), le traitement des parties du discours et des cas, la formation des mots, les remarques sur le comparatif et le superlatif, la présentation des diminutifs et des dénominatifs, les remarques sur le genre et le nombre, les observations sur les figures (composition) et les relatifs, la conception des modes, etc., nous fournissent des parallèles qui ne sont certainement pas fortuits. En partie, ces analogies peuvent être conditionnées par une source commune: Priscien. Mais que dire des observations sur l'article, le comparatif, l'optatif, etc., pour lesquelles on ne trouve aucun point d'attache chez le grammairien latin? Là encore, nous avons besoin d'une analyse et d'une comparaison plus serrées!

Compte tenu de tout, il nous semble que Kukenheim exagère l'importance de l'influence espagnole, tandis que Hausmann la sous-estime en faveur des sources italiennes et latines. Selon nous, les deux tendances se combinent et se complètent avec — peut-être — même un léger avantage pour les Espagnols et particulièrement pour Nebrija. Les parallèles concernant le contenu, entre lui et Meigret, sont nombreux, et ils se poursuivent du côté externe : tous deux ont écrit une grammaire et un traité d'orthographe (quoique dans un ordre chronologique renversé), et tous deux n'hésitent pas à inclure leur conception de l'orthographe dans leur *Grammaire*! Malgré les qualités incontestées de l'étude de Hausmann, la question des sources et des influences nous semble encore mériter des recherches ultérieures.

Peter WUNDERLI

Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU, Parlers et jardins de la banlieue de Paris au XVIII^e siècle. Documents lexicaux en marge de l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, Paris, Klincksieck, 1982, 190 pages.

Le titre modeste donné à cet ouvrage ne doit pas dissimuler son importance et son intérêt.

Son importance me paraît en fait double. En tant qu'étude historique des textes techniques anciens, d'Arnauld d'Andilly (dissimulé sous le pseudonyme du Sieur Legendre), auteur d'un traité sur la *Manière de cultiver les arbres fruitiers* (1652) à Carrière (1890), en passant par l'inévitable Duhamel du Monceau, le

travail de M.-R. Simoni-Aurembou se centre sur des textes majeurs de l'abbé J. R. Schabol (les premiers parus en 1755 et 57 dans le Journal Oeconomique. le second publié en 1767 sous le titre Dictionnaire pour la théorie et la pratique du jardinage et de l'agriculture par principes et démontrés par la pratique des végétaux). M.-R. S.-A., avec beaucoup de précision, situe les textes de l'abbé Schabol dans cette littérature du jardinage, ce qui permet non seulement de percevoir l'évolution ou le maintien du lexique mais de prendre conscience de la naissance de techniques (en particulier le fameux « palissage à la loque ») et de l'évolution des conditions où elles s'exercent (à cet égard, les « annexes » — où voisinent des extraits de Legrand d'Aussy, historien de « la vie privée des Français » et une description de Montreuil et de la banlieue de Paris — apportent des éclairages socio-économiques qui complètent heureusement l'approche centrale plus spécifiquement lexicale et ethnographique). Ce type d'étude n'est sans doute plus possible dans tous les lieux et tous les domaines ; néanmoins, il y a là une voie d'approche historique — qui mériterait d'être explorée — et dont M.-R. S.-A. illustre de façon exemplaire la méthodologie.

L'importance essentielle de cette étude me paraît cependant se situer ailleurs. Au hasard d'une note (p. 76), l'auteur nous informe qu'elle prépare un Lexique analytique des termes de l'agriculture dans la région parisienne au XVIIIe s., tout en précisant qu'« il s'agit d'un travail d'une toute autre nature ». Je le lui accorde bien volontiers mais il est néanmoins clair qu'il y a entre ces travaux, quelque différents qu'ils soient, et l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Îlede-France et de l'Orléanais (ALIFO) des liens et des rapports qu'il conviendrait de ne pas omettre, et même d'affirmer et d'expliciter. Un esprit plus immodeste n'eût pas manqué de substituer à l'humble titre choisi quelque chose comme « Lexique technique et Société », ou encore « Prolégomènes à une taxinomie technologique ». Moyennant quelques aménagement typographiques et tableaux adéquats, la scientificité du tout se serait trouvée hautement et publiquement affichée. En d'autres termes, il est, me semble-t-il, temps que la dialectologie, sans tomber dans les excès inverses, s'affirme de façon moins « souterraine », peut-être d'ailleurs en renonçant à certains principes auxquels elle reste sans doute trop attachée et en formulant nettement les orientations nouvelles qu'elle se donne.

Ce travail me paraît être important car il montre que se font, à la périphérie d'un atlas, des recherches tout aussi importantes que l'atlas lui-même. Sans que M.-R. S.-A. le dise — mais peut-être a-t-elle tort en cela — il est clair que ce livre est en rapport direct avec l'ALIFO, et je dirai même qu'il en est un élément. Ce point peut paraître mineur mais il est, à mes yeux, essentiel, car il souligne deux erreurs de perspective graves répandues dans le public, mais hélas soutenues aussi par certains dialectologues. Elles peuvent, grâce à l'ambiguïté du ton, se résumer en une formule : « rien que des cartes » ! Cette devise réduit un atlas linguistique à la seule élaboration de cartes avec deux principes :

- seul ce qui est « cartographiable » est important et intéressant ;
- rien de ce qui est « au-delà » des cartes ne relève du dialectologue.

Quoique l'évolution du programme scientifique du GRECO 9 et les discussions qui ont pu avoir lieu en son sein montrent à l'évidence qu'une évolution est engagée, elle ne va pas sans résistance et, pour bien des dialectologues, ces principes demeurent valides. Pourtant, la « carte » n'est pas une fin en soi mais, avant tout, un moyen relativement commode d'accès à des données que les progrès de la technique mettent d'ailleurs désormais en concurrence avec d'autres. L'informatisation totale des données d'un atlas permettrait, par exemple, un accès tout aussi satisfaisant aux données et un travail plus « performant » sur ces données puisque le chercheur pourrait non seulement se composer quasiinstantanément la « carte » qu'il souhaiterait (selon les principes traditionnels) mais aussi, par des programmes adaptés, procéder à toutes sortes de classements ou de représentations (cartes, graphiques . . .) de ces mêmes données. L'obsession de la carte est désormais un phénomène d'ordre historique et doit donc être regardé comme tel. Le fait serait sans importance s'il n'avait pas certains effets sur la pratique scientifique de dialectologues qui, par fidélité à cette conception, regardent avec méfiance toutes sortes de recherches (à leurs yeux périphériques, puisque non «cartographiables»), exactement comme il y a vingt ans, une autre génération de dialectologues, tout aussi respectables, avait considéré l'usage du magnétophone avec la même méfiance.

Si l'on veut rêver — ou plutôt simplement imaginer — on peut prétendre qu'on peut tout à fait, aujourd'hui, passer directement de l'enregistrement d'un terme à sa notation en mémoire — dans une base de données — sans aucune intervention humaine directe ; et comme l'ordinateur peut très bien faire tout seul les cartes, à quoi bon des dialectologues ? La question n'est pas loin de se poser en ces termes. Les seuls problèmes sont ceux du coût : le dialectologue traditionnel s'inscrit admirablement dans ce qu'on pourrait appeler la tradition « pasteurienne » de la recherche scientifique française (le grenier fut à Pasteur ce que la bicyclette était à Edmond!) : modeste, obscur, ascétique, il vit de peu et œuvre sans moyens ; les informaticiens sont plus coûteux et vivent sur un autre pied! Le carnet et le stylo ont encore quelques beaux jours devant eux.

A quoi bon des dialectologues ? Pour autre chose, bien entendu ; la réponse est tout à fait claire. Curieusement, la dialectologie qui, durant des décennies d'idéalisme descriptif (qu'il soit structuraliste ou générativiste transformationnel), est restée attachée à l'étude de la variation linguistique, marque aujourd'hui une certaine réserve (ou impuissance) à exploiter ce « crédit » alors que l'étude de la variation a pris une place tout à fait essentielle dans la description linguistique. (Les dialectologues français devraient parfois se souvenir que le premier travail de W. Labov qui est un peu symboliquement le fondement — même lointain — de la sociolinguistique américaine moderne est une étude dialectologique).

Nous voici bien loin des jardins et du « palissage à la loque » et il est temps d'y revenir (cet éloignement n'étant, en fait, qu'apparence). L'intérêt du livre de M.-R. S.-A. se situe sur plusieurs plans. Négligeant l'étude historique de l'évolution et de la survie de techniques (que l'échelonnement chronologique des

textes permet de suivre du 17° au 20° s. ou presque) ou l'analyse socio-économique (qui serait sans nul doute passionnante), je me limiterai ici à un aspect plus proprement linguistique. Mon intérêt, en ouvrant ce livre, était moins suscité par l'étude d'une technologie (à laquelle je n'entends rien) que par l'espoir de trouver des données nouvelles sur le français parlé aux 17° et 18° siècles. Il est tout à fait étonnant que nous sachions si peu de choses sur la langue parlée à ces époques et que nous en soyons réduits, une fois épuisées les ressources que nous offrent les pastiches du type des *Agréables conférences*, à des méthodes de recherches « indirectes ». Les unes sont fondées sur l'analyse comparée de faits qu'on relève dans les français d'Amérique du Nord — ou dans le créole français (cf. R. Chaudenson, *RLiR*, 1973, n° 147-8, pp. 342-71), les autres sur des données que présentent, en quelque sorte involontairement, les grammairiens ou partisans du « beau langage » dont le témoignage peut être utilisé souvent, en quelque sorte, a contrario.

La recherche de témoignages sur la langue des paysans de Montreuil à travers l'œuvre de l'abbé Schabol pose plusieurs problèmes.

Son *DICTIONNAIRE* (1767) a été dépouillé par le FEW et a fait l'objet de jugements sévères de la part de F. Brunot (HLF, VI, p. 213) qui lui reproche son dédain pour le « langage trivial de certains jardiniers » et lui prête des « velléités de compléter le lexique courant ».

Dans le domaine du lexique comme dans les autres, l'absence de documents et de témoignages sûrs concernant la langue populaire et même, tout simplement, la langue parlée, conduit à considérer avec intérêt les remarques acides et les censures des puristes et grammairiens de tout poil. L'acharnement qu'ils mettent à combattre telle « prononciation triviale » ou tel « tour vicieux » nous renseigne de façon précieuse sur la vitalité et la diffusion de l'usage des faits mêmes qu'ils poursuivent de leurs foudres. A cet égard, le témoignage de Schabol est précieux et M.-R. S.-A. a tout à fait raison de le souligner (surtout si, comme elle essaie souvent de le faire, on peut rapprocher de son témoignage celui d'autres auteurs).

M.-R. S.-A. met en lumière les qualités de « linguiste » de Schabol : sa perception de l'archaïsme, sa finesse d'oreille (*mule/meule*), ses qualités de « sociolinguiste » démontrées par les notations fines dont il accompagne les termes qu'il cite. Il n'est cependant pas facile de se retrouver dans ces appréciations que nous avons essayé de classer en retenant tous les termes qui dans les textes de Schabol sont accompagnés d'une notation

- de localisation (Montreuil)
- de fréquence
- de « niveau de langue » (trivial, bas, populaire).

On peut aussi relever 34 termes (qui, avec les allomorphes, forment un ensemble de 49 mots) ; parmi eux, on note :

- 10 mots cités comme en usage
- 32 mots donnés comme « vulgaires »
- 9 mots comme rares (4 d'entre eux étant à la fois rares et vulgaires).

L'ensemble est réduit mais on peut constater qu'à une exception près, aucun mot spécifiquement montreuillois n'est donné comme « trivial ». L'exception citée est d'ailleurs peu claire.

Les jugements « sociolinguistiques » de Schabol sont intéressants. Ils sont de divers types :

- jugement de « non-conformité » au bon usage linguistique :
 - « ceux qui parlent mal » . . .
 - « X et non pas Y comme disent quelques-uns »
 - « quelques-uns disent . . . mais font mal »
 - «X et non Y»
- ce jugement est parfois assorti de la mise en relation du fait linguistique à un groupe social.

On peut aussi relever 34 termes (qui, avec les allomorphes, forment un ensemble de 49 mots) ; parmi eux, on note :

- « comme disent les bonnes gens des campagnes »
- « comme disent les bonnes gens »
- « le dire universel des ouvriers et des gens des campagnes ».

La notation porte parfois seulement sur le caractère « bas » et « populaire » :

- « terme populaire »
- « terme bas et populaire ».

Parfois, il y a association entre la trivialité du lexique et une incompétence technique supposée ou affirmée :

- « comme dit le grossier du jardinage »
- « comme disent certains jardiniers de bas-étage »
- « jardiniers ignorants »
- « ces termes sont contre les règles de l'art ».

Ce dernier point est sans doute à mettre en relation avec le fait que ces termes « bas » ou « populaires » ne sont pas caractérisés comme propres à Montreuil qui apparaît donc de ce fait comme le siège de l'aristocratie du jardinage. Cette « mythologie » de Montreuil, explicitement ou implicitement développée dans Schabol, se retrouve chez Duhamel du Monceau puis l'abbé Rodier et enfin Butret ou Mozard. Il est donc clair que très vraisemblablement c'est la supériorité technique des jardiniers de Montreuil qui fonde bon nombre des jugements linguistiques de l'auteur plutôt qu'une connaissance approfondie du lexique et de ses diversités.

Même le lexicologue créole peut trouver son compte à la lecture de Schabol. En effet, en créole réunionnais ton désigne les larves ou les formes adultes de divers coléoptères (« ton a boi », « ton d zak »). Dans ma thèse (1974), j'avais classé, faute de mieux, « ton » dans les termes d'origine douteuse ou inconnue. Or, Schabol (1767) mentionne sous « hanneton » : « ils [les hannetons] . . . sont, quant ils sont vers blancs, appelés aussi taons et mans », et d'après le FEW 13, 1, 4 (tabanus), ton au sens de « larve du hanneton » a été relevé peu de temps

après, en 1771, par le Dict. de Trévoux (pour man, v. FEW 16, 495 a afrq. *mado). « Taon » désigne donc un « ver blanc » ce qui explique tout à fait qu'en créole réunionnais le terme ait servi à nommer des larves, puis, à partir de là, soit des « coléoptères » (« ton d boi ») soit des sphyngidés (« ton »).

Pour conclure on peut donc souhaiter que les dialectologues, suivant en cela l'exemple de Marie-Rose Simoni-Aurembou, élargissent le champ de leur activité, ou plutôt commencent enfin à exploiter eux-mêmes les domaines de recherche si divers qu'ils ont contribué à ouvrir. Il leur faut cependant aller au-delà encore et, rompant avec une idéologie de « l'objectivité », contribuer à faire apparaître, tant dans l'étude synchronique que dans la recherche diachronique, l'évidente homologie des démarches dialectologiques et sociolinguistiques.

R. CHAUDENSON

Bernard FUGGER, La pénétration du français commun en Franche-Comté d'après l'Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté (ALFC), Frankfurt am Main, Haag und Herchen, 1982.

Il s'agit d'une thèse d'Université, que M. Fugger a soutenue à Dijon en juin 1982.

Après une rapide introduction sur la géographie et l'histoire de la Franche-Comté, M. Fugger aborde son sujet. Il étudie 104 cartes lexicologiques, phonétiques, morpho-syntaxiques de l'ALFC et il termine par quelques traits syntaxiques qu'il dit proprement comtois. Il distingue quatre degrés d'expansion du français en Franche-Comté. Il montre que « le français commun pénètre d'abord par l'ouest, le sud-ouest et le nord-ouest, puis que c'est par l'est que ses formes avancent, le patois étant repoussé vers le centre et le sud-est. Le 4° degré d'expansion du français commun nous montre qu'il ne reste plus que les montagnes du sud-est comme zones de patois ». Il constate que « les voies de diffusion sont les vallées de l'Ain, de la Loue, du Doubs, de l'Ognon et de la Saône, c'est-à-dire qu'elles passent par les plaines » (p. 221).

Mais, pour lire les cartes de l'*ALFC*, M. Fugger adopte une méthode d'analyse un peu simpliste. Il distingue

- a) ce qui est semblable au français,
- b) ce qui est différent.

Les traits linguistiques qui sont communs au français et aux parlers comtois sont considérés comme les effets de la pénétration du français commun, état de langue qui s'est surimposé aux dialectes galloromans depuis la Révolution de 1789. Cette façon d'interpréter les faits convient parfois (opposition de *drap* et de *linceul*); dans d'autres cas, elle ne correspond pas à l'évolution des faits : par

exemple, la forme la de l'article défini féminin singulier qu'on observe dans la région de Lons-le-Saunier n'a pas été apportée dans cette région par le français depuis 1789, c'est le représentant de ILLA latin qui n'a pas évolué à Lons, alors que la région bisontine modifiait le timbre de A inaccentué final. De même le \dot{e} de FACIT et de FACERE qu'on trouve à l'est du domaine semble bien être le résultat du traitement de A accentué libre + yod et non le ai du français.

D'autre part M. Fugger ne décrit pas les cartes de façon assez précise. Ainsi, il réduit la carte si intéressante « arc-en-ciel » à deux types, « arc-en-ciel » et « cornette de Saint-Bernard ».

Surtout, M. Fugger ne semble pas s'être préoccupé de consulter l'ALF, les Atlas régionaux existants, en particulier l'Atlas de Bourgogne, et l'Atlas du Jura et des Alpes, si bien qu'il n'a jamais délimité complètement l'expansion du français qui tantôt s'est effectuée par la vallée de la Saône — c'est le cas de blaireau en face de taisson —, tantôt a couvert toute la France du nord jusqu'à l'est de la Franche-Comté — c'est le cas de pissenlit en face de kramwayó. Il est arrivé aussi que M. Fugger établisse moins la frontière entre français et patois que la frontière entre parlers d'oïl et parlers francoprovençaux. Il en est ainsi pour la carte « bouche ». Tandis que « bouche » est d'oïl, « gorge » au sens de « bouche » se trouve dans presque tous les parlers francoprovençaux. Enfin M. Fugger ne s'est pas rendu compte que certains types avaient pu se maintenir dans les régions voisines avec des sens différents. Il en est ainsi pour le nom de la taupe : si darbon s'est maintenu avec le sens de « taupe » dans le Haut-Jura, il faut aussi noter qu'il s'est maintenu également en Côte-d'Or, dans la plaine de la Saône, avec le sens de «courtilière». Une meilleure connaissance des Atlas régionaux aurait sans doute permis de prendre conscience de ces faits.

Une remarque encore : malgré l'absence de l'*Atlas morphologique de la Franche-Comté*, M. Fugger a tenu à faire un développement morpho-syntaxique égal à ses deux développements précédents, lexicologique et phonétique, ce qui l'a conduit à des redites.

Enfin, M. Fugger n'a pas corrigé les erreurs d'étymologie qui lui avaient été signalées lors de sa soutenance : « foire » au sens de « marché » vient de FERIA et non de FORIA (p. 156) ; le FEW range $p\bar{\imath}f\bar{o}=$ « houx » sous SPĪNUS FOLLIS, FOLLIS signifiant « sauvage », $p\bar{\imath}f\bar{o}$ n'est donc pas « $pin\ faux$ » ou « $pin\ fou$ » (p. 66).

Il reste que le livre de M. Fugger n'est pas dépourvu d'intérêt. Il rassemble une somme de constatations intéressantes qui permettent de localiser sur l'étendue de la Franche-Comté l'emplacement des traits comtois caractéristiques. De plus, il dessine la carte de quatre régions, en fait selon la plus grande intensité de ces caractéristiques comtoises. Le noyau central de la Franche-Comté se situe sur les plateaux à l'est de Besançon, région centrale et montagnarde. Si l'emplacement de cette aire de haute densité des faits comtois correspond à ce qu'on sait par ailleurs (histoire, géographie, sociologie) de la Franche-Comté, il est

plus étonnant qu'une aire de très faible densité soit située sur les confins nordest de la région. Il faudrait que cette implantation soit confirmée par l'analyse d'un plus grand nombre de cartes ; dans ce cas, le nivellement linguistique de cette région pourrait s'expliquer par l'influence des deux centres urbains de Belfort et de Montbéliard.

Sans doute, M. Fugger a manqué un peu d'esprit critique, mais ses cartes sont généralement valables, elles font réfléchir ; ce travail est utile.

Colette DONDAINE

Lexicographie cauchoise: quelques publications récentes.

1) Raymond Mensire, *Le Patois cauchois*, Yvetot, Société Cauchoise de Presse et de Publicité, 1977², 144 pages.

Il s'agit de la réédition d'un classique de la lexicographie cauchoise, dont la première édition (Rouen, 1939) est enregistrée par Wartburg/Keller/Geuljans au n° 2.2.4.2.8., mais n'a pas été exploitée par le FEW. Le « Lexique » proprement dit se trouve aux pages 49-122. Il est précédé d'une assez longue « Plaidoirie pour la défense du patois cauchois opprimé » [7-47] et suivi de deux pièces dialectales modernes [123-137]. Le lexique est disposé par ordre alphabétique et contient, d'après un sondage, environ 1235 entrées. L'auteur avait en effet « éliminé de ce lexique tous les mots qui ne sont que du français déformé » [sic; 53], tels que branque « branche », garchon « garçon », etc. La seconde édition comporte un supplément d'environ 150 entrées. Les matériaux ne sont pas précisément localisés. La graphie est traditionnelle. Quelques étymologies sont d'une réjouissante fantaisie : ainsi bedole « vieillard gâteux », mot cher à Flaubert (v. par ex. M. Schöne, La Langue de Flaubert 4; TLF; FEW 1, 286 b, BATARE), serait formé d'angl. bed « lit » et old « vieux », c'est-à-dire « vieillard qui garde le lit » . . .

*

2) Pascal Bouchard, Nouveau Dictionnaire cauchois à vocations encyclopédique, étymologique, analogique, chez l'Auteur (« L'Immensité », Quiberville-sur-Mer, 76860 Ouville-la-Rivière), 1979, VII + 159 pages.

⁽¹⁾ On lira les réflexions que ces enquêtes ont inspirées à l'auteur dans Etudes Normandes 1982, 3, 37-40. — V. encore, de l'auteur, « Le vocabulaire de l'élevage du cheval dans le Pays de Caux », Parlers et Trad. Pop. de Norm. 8, 1976, 333-5. — L'essentiel du Nouveau Dictionnaire a été repris dans P. Bouchard et D. Le Scour, Pays de Caux, Paris, Garnier, 1981, 125-186.

Cet élégant volume bien imprimé est le fruit de cinq années de recherches lexicographiques en Pays de Caux (1). L'auteur, qui n'est pas patoisant, a interrogé de nombreux témoins (liste p. V), probablement à l'aide du questionnaire de l'Atlas normand, et n'a enregistré que les mots qu'il a entendus, en principe, au moins deux fois. Il indique scrupuleusement ceux qui sont rares ou qu'il ne donne que « sous réserves ».

Dans le titre, *Nouveau* doit s'entendre par référence à l'ouvrage de Mensire. L'A. a « centré [s]on étude sur la région de Fontaine-le-Dun et de Luneray » (le témoin principal est de Saint-Pierre-le-Vieux, les autres s'inscrivent dans le trapèze Belleville/Gonneville-sur-Scie/Criquetot-sur-Ouville/Ouainville; les points 100, 106, 107, 108, 111, 112 de l'*ALN* se trouvent dans l'aire ainsi circonscrite ou à sa périphérie), alors que, si l'on comprend bien, Mensire aurait enregistré en principe le parler de Doudeville, un peu au Sud-Ouest [I]. Il faut ajouter que quarante ans séparent les deux relevés, ce qui ajoute de l'intérêt à la comparaison. Chemin faisant, l'auteur note quelques-unes des différences, mais pas de manière systématique (2). Les matériaux ne sont pas autrement localisés, exception faite des mots de Dieppe, toujours donnés comme tels.

D'après un sondage, le dictionnaire comprendrait environ 970 entrées. La nomenclature a été en effet allégée de « tous les mots trop proches du français, trop facilement reconnaissables » [sic; p. II], ce qu'on ne peut que regretter.

La notation utilise l'« alphabet traditionnel » et se veut au plus près de la phonie, mais l'auteur s'est refusé à employer la notation phonétique jugée « illisible » [III]. On ne peut lui reprocher ce choix, le public visé n'étant pas, ou pas uniquement, celui des linguistes professionnels. On pourra toutefois regretter une trop grande fidélité à l'orthographe française. Pourquoi noter four, s'il faut préciser : « On prononce fou » ? limousine, si « on prononce limousène » ? orgeu, si l'on prononce orju ?, etc. Celui qui n'a pas une connaissance directe des parlers cauchois regrettera aussi que la valeur de certaines combinaisons n'ait pas été suffisamment précisée. Exemple : « une consonne double indique que le o ou le e qui précède est ouvert » [III], mais il semble que -nn- note aussi la nasalisation de la voyelle précédente, ainsi année vaut [āney], si l'on comprend bien ce qui est dit s.v., p. 4.

Les catégories grammaticales sont bien indiquées, mais tous les verbes sont dits simplement 'v.' et, surtout quand il n'y a pas d'exemple, on ignore donc s'ils sont transitifs ou non.

⁽²⁾ Le livre de P. Bouchard est loin de faire double emploi avec celui de Mensire. A titre d'exemple, dans les 50 premières entrées de la lettre B (pp. 9-15), dix seulement se trouvent avec la même forme et la même définition chez Mensire (une autre se trouve dans le complément); 31 sont absentes de Mensire; 9 se trouvent chez Mensire, mais le signifiant ou le signifié diffèrent dans une plus ou moins grande mesure.

Les définitions sont en général soignées et précises (3). Pour les mots techniques, en particulier, l'auteur entre dans les détails. Ainsi se réalise dans une large mesure la « vocation encyclopédique » de l'ouvrage. L'A. se montre sensible à la vitalité des mots, à leurs emplois, à leurs connotations. La phraséologie est assez abondante : elle consiste en de courtes phrases ou en syntagmes qui paraissent, pour l'essentiel, être du français régional. Surtout, grâce à de nombreux renvois (« vocation analogique » du Nouveau Dictionnaire), on voit s'esquisser maints champs lexicaux, ce qui pallie dans une certaine mesure les inconvénients du classement alphabétique (d'ailleurs non intégral : les dérivés préfixaux suivent souvent leur chef de famille). Certains renvois font toutefois défaut : il faut chercher biche « chèvre », (seulement bichot « chevreau » Mensire complément), attestation intéressante (FEW 1, 340 a, BESTIA I 1 3) sous quièvre, ou encore argile rouge « espèce de pomme » sous pommes.

On voit donc, malgré ces quelques réserves, que le *Nouveau Dictionnaire* cauchois est un bon relevé lexical, valant autant par l'authenticité des matériaux que par la qualité de leur présentation.

Mais, puisque l'ouvrage est aussi « à vocation étymologique », il convient de parler encore des étymologies. Disons tout net que l'A. aurait beaucoup amélioré son travail en les supprimant purement et simplement. Il était visiblement mal armé pour cette tâche. Sa bibliographie [VII] comprend le *DDM* (« outil indispensable »), le *Dictionnaire* de Greimas pour l'ancien français et . . . le *Concise Oxford Dictionary*.

S.v. boqué, l'auteur indique un exemple piquant d'étymologie populaire : dans l'expression sure comme boqué « dont le goût est très acide (d'une pomme) », comme le mot boqué « pomme à cidre » est sorti des mémoires, les locuteurs voient une « comparaison avec la moutarde Boquet ». Le malheur est que l'A., ne se contentant pas d'enregistrer les faits de cette sorte, fort instructifs, en produit lui-même avec plus d'abondance encore. Il interprète machoqué adj. « qui a reçu un choc, en parlant d'un fruit » comme un composé de mal et de choqué (toute la famille est sous *MATTEUCA, FEW 6, I, 515 a). Il analyse délo m. « doigtier, fait avec un morceau de tissu cousu sur le côté et attaché par un lacet au poignet », dérivé de DIGITALE (FEW 3, 76 a), en dé « doigt » + un second élément (-lo!) qui le plonge dans l'embarras. Il tire solié m. « grenier dont le sol est en terre » de sol (FEW 12, 37 a, SOLARIUM) et rapproche fouée f. «feu vif, de courte durée» (FEW 3, 652 a, FOCUS) « de l'expression fr. 'faire du foin' ». D'une façon générale, les notices étymologiques sont, soit beaucoup trop sommaires (« Origine latine », « Origine gauloise »), soit beaucoup trop superficielles et sans rapport avec les exigences de lexicologie historique. L'A. déclare

⁽³⁾ A l'exception de quelques-unes... qui n'en sont pas. Exemple : pésier m. « prononciation de poirier », pin « prononciation du fr. point » (mais a-t-il la même valeur ?), etc. D'ailleurs, peut-on dire que qu'minze est la « prononciation du fr. chemise » ?

qu'il n'a pas « percé le mystère de tous les mots » [IV]. Il va sans dire que la plupart de ces « mystères » auraient trouvé leur solution par la simple consultation du FEW: ainsi enjerquer v. « se placer l'un sur l'autre, enjamber », déclaré d'« origine inconnue » a sa place parmi sa famille normande, FEW 16, 290 b, JUK 3 (et commentaire 291 a). Il serait oiseux de poursuivre et nous ne nous sommes permis les observations ci-dessus que parce que l'A. annonce [III] des « recherches étymologiques complètes », « dans un cadre universitaire » . . .

Ces remarques n'enlèvent d'ailleurs rien à l'intérêt documentaire de l'ouvrage, qui est grand. Qui utilisera le *Nouveau Dictionnaire* devra seulement négliger les rubriques étymologiques.

Remarques de détail:

Avondé adj. « repu » (avondai Mensire) : à ranger FEW 24, 59 b, ABUN-DARE, où se trouve seulement havr. être avondé « être repu ». On ne voit pas pourquoi l'A. s'oppose à l'étymologie par ABUNDARE, bien représenté en norm. sous la forme avonder.

ablê m. « œillet d'une longe ; bout d'un trait qui revient sur lui-même pour faire une boucle où placer le crochet d'une chaîne » pourrait être une forme dénasalisée du type amblet « anneau du joug » que le FEW 24, 407 b, AMBLA-CIUM, trouve dans l'Ouest, mais nulle part en Normandie. Qu'en est-il, toute-fois, de la variante abè ?

auge m. « mangeoire dans l'étable » confirme SeineI. a $u \ \check{z}$ « crèche » (ALF p. 370) isolé FEW 24, 379 b, ALVEOLUS.

cattonèy adj. « se dit d'une chatte qui a mis bas » (ex. elle est cattonèy) nous semble plutôt le p.p. d'un verbe cattonner « chatonner, mettre bas en parlant d'une chatte ». L'A. a probablement mal interprété l'exemple, qui signifie « elle a chatonné » (cf. il est quatorz' ans « il a quatorze ans », p. 125).

empotumé adj. « infecté (se dit d'une blessure mal soignée) » (empôtumer « se former en abcès » Mensire) est un bel exemple de greffe préfixale, avec développement d'un sens plus ou moins incohatif (cf. mfr. empostume « apostème », havr. ampoteumme, empotume, Guern. empôitume, FEW 24, 18 b, APOSTEMA; Nice empoustemi « suppurer », 24, 19 a).

bailleul s. « sorte de pomme de table, mûre en octobre ou novembre » [119]: probablement du NL Bailleul (SeineI.), comme beaucoup de nom de pommes (v. R. Lepelley, *LF* 18, 45).

grosse Alexandre f. « id. » (p. 119) manque FEW 24, 313 b, ALEXANDER.

argile rouge s. « variété de pomme » : à ranger à côté de norm. argile f. « esp. de pomme à cidre tardive », argile grise (FEW 21, 78 b), mais à rattacher

⁽⁴⁾ Sauf lorsque les étymologies proposées conduisent à des définitions téléologiques (v. solière ou machoqué).

à ARGIL(L)A (d'après la couleur : cf. norm. soleil, LF 18, 45) ; cf. encore Ourville-en-Caux pom d aržil « variété précoce de pomme à cidre » ALN 231*, p 111.

quetou m. « cochon », quetou-quetou « cri pour appeler les cochons » (id. Mensire) complète la famille groupée FEW 22, II, 2 b (cf. L. Wolf, Via Domitia 14, 443).

tac m. « salamandre » est une intéressante attestation à ajouter à FEW 21, 263 b, qui n'a relevé ce type, en normand, que dans la vallée d'Yères.

*

3) Abbé Paul Hue, « Le parler cauchois de la région de Dieppe », Parlers et Traditions Populaires de Normandie 52, Saint-Jean 1981, 135-140; 53, Saint-Michel 1981, 3-7; Noël 1981, 45-49; 56, Saint-Jean 1982, 149-152.

Le vocabulaire recueilli est celui entendu par l'auteur lors de sa jeunesse campagnarde entre 1914 et 1920 [52, 135], noté en graphie traditionnelle, avec, le cas échéant, transcription phonétique entre barres obliques. Le parler enregistré est celui de la région dieppoise au sens large (cantons de Saint-Valéry-en-Caux, Fontaine-le-Dun, Bacqueville, Offranville, Longueville-sur-Scie, Tôtes (5) et Envermeu). Le domaine recoupe donc grossièrement celui exploré par P. Bouchard tout en le débordant vers l'ouest. Malheureusement, l'auteur ne précise pas davantage les localisations. Mais comme il a enrichi ses souvenirs personnels de matériaux dus à des instituteurs et à des curés de campagne [52, 135], sa collecte a probablement un caractère plutôt régional.

La principale originalité de ce beau travail tient à l'organisation et à la présentation des matériaux. L'auteur a en effet opté pour un plan onomasiologique en quatre parties : « L'expression en pays cauchois », « La personne : vie physique, psychique et morale », « La personne et son milieu », « L'homme en lutte avec la terre et les éléments ». Surtout, il a recueilli le plus souvent, non des mots isolés, mais des syntagmes et surtout des phrases, voire de petits dialogues, véritables fragments de discours parfois très précisément mis en situation. La première partie (« L'expression en pays cauchois »), où l'auteur se penche, par exemple, sur les « formules d'affirmation », « les nuances impérieuses », les « monosyllabes » et aussi les silences, permet de prendre idée de la façon dont « les Cauchois parlent aux Cauchois » [52, 138]. C'est, en dehors, bien sûr, de toute référence théorique à l'école de Dell Hymes, un bel exemple d'éthnographie de la communication dialectale, propre à réjouir ceux pour qui l'ethnolinguistique n'est pas seulement le nom nouveau de vieilles pratiques.

⁽⁵⁾ On dispose pour Tôtes du *Mémento* de A.-G. de Fresnay (= *BDP*² 2.2.4.2.7.), réédité en 1979 (Brionne, Gérard de Monfort, 330 pages) sur la « nouvelle édition revue, corrigée et augmentée » (1885 ?).

Il est d'usage de récriminer contre les relevés onomasiologiques dépourvus d'index alphabétique. On ne se plaindra pas ici de cette lacune, si elle peut obliger l'utilisateur à lire tout du long ces pages sans prétention, qui ont le rare mérite d'engager le linguiste à aller, pour une fois, plus loin que ce qu'il cherche d'ordinaire dans les monographies d'« amateurs » (des formes bien notées, bien localisées, bien définies) pour explorer « tout ce que le locuteur a dû intérioriser, au-delà de la grammaire et du lexique, pour devenir membre à part entière de sa communauté linguistique et participer de façon appropriée au comportement verbal de son groupe » (Juliette Garmadi, La Sociolinguistique, Paris, 1981, 16).

*

4) Du cauchois au normand, Etudes normandes 1982, nº 3.

C'est précisément à la situation « du cauchois . . . entre la dialectologie et la sociolinguistique », pour citer le titre de la contribution inaugurale de J. B. Marcellesi et L.-F. Prudent, que s'intéresse un numéro d'*Etudes normandes*. Celui-ci groupe en outre des contributions linguistiques de P. Brasseur (« Limites dialectales en Haute-Normandie »), G. Lozey (« De Maupassant aux conteurs cauchois patoisants »), P. Bouchard (« Le cauchois comme mythe »), A.-M. Desdouits (« Images et comparaisons dans le patois cauchois ») et R. Niel (« Le parler de l'ouest du Pays de Caux »). Les deux derniers articles intéressent au premier chef la lexicographie dialectale. Anne-Marie Desdouits a relevé 204 images et 208 comparaisons dans une quinzaine d'auteurs patoisants ; elle les classe et les commente [41-54]. Rolande Niel présente, dans une sorte de montage ethnographico-littéraire, une partie du vocabulaire d'Etainhus (canton de Saint-Romain-de-Colbosc, non loin du Havre) ; est étudié le lexique concernant « l'homme et le paysage » et « la ferme cauchoise » ; pas d'index [55-67].

*

5) Le Coup d'Œil Purin, réédition, présentation et transcription de Pascal Bouchard, chez l'Auteur (Quiberville-sur-Mer, 76860 Ouville-la-Rivière) 1982, 173 + 84 + VIII pages.

M. Pascal Bouchard réédite un texte rouennais de 1773 contre le Conseil Supérieur mis en place par la réforme Maupeou, écrit en parler *purin*, argot des ouvriers du textile à base lexicale cauchoise. Bien que le texte prétende faire parler des *purins*, l'éditeur pense que l'auteur est un noble, peut-être un parlementaire [11 et *passim*]. M. B. donne sur la page de droite la reproduction de

⁽⁶⁾ Un certain nombre de formes du texte se retrouvent dans Du Bois-Travers mais, selon la préface de Julien Travers, p. IV, Le Coup d'Œil Purin n'a pas été dépouillé par les auteurs du Glossaire du patois normand. Toutefois, par « dépouillement », Travers entend peut-être « dépouillement systématique ».

l'édition de 1773 (le seul texte qu'on possède) et, sur la page de gauche, sa transcription-traduction, avec des notes. Le vocabulaire du *Coup d'Œil* présente un intérêt certain et l'on doit savoir gré à M. B. d'avoir rendu cette œuvre accessible. Mais on regrettera que son édition soit dépourvue de glossaire, les notes étant assez loin d'épuiser la richesse lexicale du texte et même d'en éclaircir tous les passages difficiles. Voici quelques remarques faites au fil de la lecture.

- P. 3: fla-fla (A vilain homme point de fla-fla) est glosé par l'éd. de 1773 « société ou entretien ». En fr., fla-fla n'est attesté que depuis 1830 (RobPt); c'est d'abord un terme d'atelier selon DDM. Le FEW 615, II, 141 a, *FLAT, sépare SeineI. fla-fla « entretien, fréquentation » DT (< Coup d'Œil?) du mot français. Moisy enregistre faire du fla-fla « se donner des airs d'importance, parler d'une façon prétentieuse ». Le mot se trouve dans Madame Bovary (v. TLF). A-t-il cheminé de la Normandie vers la capitale?
- P. 5: No connoit l'ouvrier à l'œuvre, / L'Asne à l'oreille, au piei l'moutonn, / Et not' fier Coup d'œil au dicton. M. B. croit que « le succès du 'Coup d'Œil', première version, est proverbial. Mais, ajoute-t-il, le proverbe ne nous est pas parvenu ». On pourrait plutôt penser et la phrase elle-même, qui accumule trois locutions d'allure proverbiale, y invite, que Le Coup d'Œil se reconnaît à l'emploi très fréquent qu'il fait des dictons (voy. les notes de M. B.; beaucoup de ces dictons n'ont pas survécu, il est probable qu'un certain nombre soient seulement de circonstance).
- P. 8: Ancian Jurei-Maître Credeux, / Et Garde du Pot-à-Pigneux. Pour M. B. il s'agit « sans doute » des « peignes à carder la laine ». Pour nous, plutôt des peigneurs (v. les attestations normandes, FEW 8, 107 a, PECTINARE). Le Pot-à-Pigneux serait-il un cabaret ou une société de baire (même page), une section, en somme, de l'Académiye des purins ?
- P. 21 : Cat Angola ; première attestation : chat angora n'apparaît en fr. que dans Boiste 1803 (FEW 24, 566 a).
- P. 23 : *lé Cahins d'sen Ministère* ; M. B. traduit par « clopins, boîteux », on ne voit pas bien pourquoi : les Caïns sont tout simplement des traîtres.
- P. 23: Mais entour d'li [le roi], ch'est d'maudit' gens, / Dé v'lins, et des raches d'vipère. L'éd. de 1773 glose v'lins par « gens à malice noire ». M. B. écrit : « Faut-il comprendre venin? le velin est aussi, en patois, de la mauvaise herbe ». Nous pensons plutôt que v'lin signifie « serpent » ou « crapaud » (voy. les nombreuses attestations de ce type dans l'ouest d'oïl, FEW 14, 235).
- P. 31 : arrageai signifie probablement « enragé » (voy., p. 38, la variante arragei et arragey dans MN).
- P. 37: Mais oui. Ch'est intel comme intel / Perchel-Morpou, Morpou-Perchel. L'éd. de 1773 glose intel comme intel par « égal à égal ». M. B. transcrit « untel comme untel », ce qui pourrait induire en erreur. Intel est la forme normande pour « tel » (cf. une intelle satanerie, p. 12); voy. les formes réunies FEW 13, I, 56 b (TALIS 2 a β).

- P. 40: N'fafignés point « n'hésitez point » confirme SeineI. fafigner « hésiter » DT (FEW 3, 367 a), à moins qu'il n'en soit la source.
- P. 44: potin « babil fatigant »; attestation directe à ajouter à Rouen potin « commérage » (Trév 1743-1771), FEW 9, 265 b POTTUS.
- P. 64: fouiner, malgré le point d'interrogation de M. B., signifie bien « détaler comme une fouine ». Cf. fr. id. « se dérober comme la fouine » (depuis BL 1807), norm. « fuir lâchement » DT (< Coup d'Œil?), etc. (FEW 3, 369 a).

Jean-Pierre CHAMBON

Maurice PIRON, Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (poètes et prosateurs), Pierre Mardaga, Liège, 1979, XXII+661 pages.

D'après son Introduction, la présente anthologie embrasse la littérature wallonne à proprement parler dans toute sa durée presque quatre fois séculaire. Ses origines remontent en effet aux environs de 1600.

Cependant, on pourra regretter, sinon l'absence de la période latine, au moins celle du moyen âge roman. Une tradition bien assise ne rattache-t-elle pas à la région wallonne ou wallonno-picarde quelques-unes des plus anciennes manifestations de la littérature française? Parmi les spécimens quelque peu postérieurs, aux XII° et XIII° siècles, figurent, entre autres, le fameux *Poème moral* anonyme et le fabliau de *la Veuve ou la provance de femme* de Gautier le Leu, chefs-d'œuvre bien connus et appréciés des médiévistes. L'époque du moyen français, elle, est surtout caractérisée par l'œuvre des chroniqueurs en langue vulgaire assez composite. Enfin, pendant un siècle et demi, les littérateurs locaux prennent l'habitude d'écrire en « francien », avant que ne commence une seconde vie des lettres wallonnes, vers 1600.

Parmi les littératures en parlers régionaux, la littérature wallonne extrêmement abondante est hors série dans tout le domaine gallo-roman. Avec ses 296 textes émanant de cent quatre auteurs et d'une douzaine d'anonymes répartis en quarante-huit localités, la nouvelle anthologie essaie de satisfaire à cette profusion : elle est plus vaste et en même temps plus « scientifique » que les précédentes. Elle reflète aussi le parcours historique de la littérature dialectale, délassement intellectuel de premier ordre. Une courbe d'évolution toute schématique et ainsi sujette à caution se dessine : poésie d'action et de circonstance sous l'Ancien Régime, régionaliste après 1830, date marquant un début de floraison, et, enfin, de nos jours, miroir du monde personnel de l'écrivain avec, comme sommet, l'œuvre d'Henri Simon, « le plus parfait des poètes wallons ».

Une carte et un index des agglomérations représentées par leur parler, pp. 644 ss., mettent en évidence la répartition géographique des textes. La plupart du temps, ces localités doivent leur présence dans le volume à un seul

auteur. Six d'entre elles seulement en comptent deux ou plus. Avec ses quarantecinq écrivains, Liège s'adjuge la part du lion. Viennent ensuite les villes Namur, Tournai et Verviers avec quatre auteurs chacune, et Charleroi et Mons, avec trois.

Le support de tous ces écrits n'est pas une *koïné* unifiée. Ils s'identifient chaque fois à un « patois » populaire oral, dont il n'aura pas été toujours aisé de vérifier la correction, ne fût-ce que graphique, pour commencer.

Pour éviter un compartimentage fâcheux, M. Piron renonce à un groupement des œuvres par régions dialectales. L'ordre suivi est purement chronologique, l'année de la naissance servant de repère. Pourtant, la succession effective des auteurs a été négligée tout à fait à la fin de l'ouvrage, pour le terminer avec dignité. De même, la place de L. Brixhe et de J.-Fr. Xhoffer a été reculée, parce qu'ils n'ont commencé à faire œuvre de poète dialectal qu'après la fondation de la Société (liégeoise) de Littérature Wallonne, le 27 décembre 1856, un peu plus de deux ans après celle du Félibrige.

S'adressant aux Wallons, l'ouvrage a pour but de leur donner l'accès aux plus remarquables œuvres rédigées en leur dialecte. Cette approche a été facilitée par un commentaire approprié, qui rend justice à la rare érudition de son auteur. En revanche, bien qu'il se demande si ses compatriotes sont toujours capables de lire ces textes dans la langue d'origine, M. Piron ne les traduit pas, sauf quelques exceptions, ce que les lecteurs étrangers ont des raisons de regretter vivement. Parmi les florilèges et les chrestomathies relativement nombreux parus aux XIX° et XX° siècles, il y en a pourtant où les morceaux sont accompagnés d'une transposition française.

L'absence de beaucoup d'auteurs et de textes, écartés souvent après une longue hésitation, témoigne de la richesse insoupçonnée de la littérature wallonne. Certaines lacunes paraissent pourtant franchement regrettables. Cela s'applique, par exemple, au romantique J.-G. Delarge, resté dans l'ombre de son grand contemporain Nicolas Defrecheux.

Parmi les textes qui manquent, il y a lieu de citer, parmi les anonymes, l'Ode à Mathieu Naveau en dialecte liégeois, composée en 1620, qualifiée de « classiques », p. 3 de l'Anthologie, la Moralité d'environ 1623, le Salazar liégeois de 1632 et la Désolation des pauvres paysans liégeois de 1636, de même que l'Apolodjèye du Père Marian de Saint-Antoine et le beau fragment posthume sur les Saisons de M. Thiry. On aurait peut-être aussi aimé voir un spécimen de la transposition wallonne par Jean-Joseph Hanson de la Henriade de Voltaire ou des Lusiadēŝ de Camoens et — pourquoi pas — un passage de Djan'nèsse, adaptation du Tartuffe de Molière par Simon.

D'autres auteurs n'ont éventuellement pas tout à fait la part qui semblerait leur revenir à bon droit : Joseph Vrindts, « prince de tous les poètes » avant Simon, Defrecheux et le classique Edouard Remouchamps.

Constatant qu'il s'agit là du genre le plus abondamment cultivé et le mieux connu du public, M. Piron regrette d'avoir dû omettre le théâtre, parce que difficile à faire entrer dans un recueil de morceaux choisis. Comme il le constate, le visage des lettres wallonnes reste ainsi incomplet. Deux exceptions ont pourtant été consenties, l'une pour faire une place à Remouchamps, auteur du fameux Tâtî l' pèriquî (1885), qui marque un tournant dans l'histoire du renouveau dialectal. Avec celle de Lambert de Ryckman, la personnalité de cet écrivain domine le XVIII° wallon. A également été admis Simon de Harlez, le plus brillant librettiste du théâtre d'opéras liégeois de 1757-1758.

D'autres dramaturges se trouvent exclus de l'anthologie puisque leur valeur s'est affirmée seulement au théâtre. S'en tenant aux disparus, M. Piron en énumère huit des plus importants, dans son Introduction. Il serait facile d'allonger considérablement cette liste. J'ajouterai que les historiens, les chroniqueurs et les anonymes modernes ont également été repoussés. De même, bien qu'au dire de Victor Hugo « tout a droit de cité en poésie », il me semble que le savant auteur de l'Anthologie n'ait pas été bien tolérant vis-à-vis de ce qui touche à la scatologie.

En dépit de quelques absences, inévitables la plupart du temps, le grand ensemble qui fait l'objet de ce compte rendu permettra aux intéressés de dégager une histoire de la littérature wallonne par les textes. Ceux qui veulent s'instruire davantage pourront mettre à profit un autre ouvrage du même auteur, intitulé Aspects et profit de la culture romane en Belgique, Liège, 1978.

Pour les chercheurs et, surtout, pour les lecteurs wallons et autres, la présente anthologie constitue un véritable trésor.

Aimo SAKARI

Gaston DULONG et Gaston BERGERON, Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada, Québec, Editeur officiel, 1980, 10 volumes.

En 1930 la publication du Glossaire du parler français au Canada a marqué une date dans l'histoire de la lexicographie québécoise et franco-canadienne. Un demi-siècle plus tard, Gaston Dulong et son associé Gaston Bergeron, secondés par une équipe de collaborateurs, font paraître Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. L'œuvre, avec ses dix volumes qui totalisent plus de 4.500 pages, représente la compilation documentaire la plus importante publiée jusqu'à ce jour sur le vocabulaire français du Québec et de l'Amérique francophone en général. Le PPQ s'inscrit dans la foulée des vastes entreprises dialectologiques du monde roman et plus spécialement galloroman.

Les enquêtes effectuées sous la supervision de notre collègue Gaston Dulong entre 1969 et 1973, sont le travail de quatre personnes : Ghyslain Lapointe avec 74 enquêtes, Gaston Bergeron et Micheline Massicotte avec une quarantaine chacun, Jean-Louis Plamondon avec une quinzaine. Munis d'un cahier riche de plus de 2.500 questions ou sous-questions portant sur la vie rurale traditionnelle, les enquêteurs ont exploré le parler de 169 localités bien réparties à travers le Canada français: 153 au Québec, 9 dans les Maritimes et 8 en Ontario. Il s'agit d'un grand territoire, en fait le plus étendu jamais parcouru d'un seul souffle par la géographie linguistique : environ 3.000 kilomètres d'est en ouest. La collecte des données a été réalisée en milieu rural auprès de vieilles gens généralement à la retraite, dont la moyenne d'âge était de 72 ans, A l'aide de la méthode dite de « conversation dirigée » (affinée notamment par le regretté romaniste Pierre Gardette et par ses successeurs), à l'aide de croquis et de dessins, les enquêteurs ont transcrit sur-le-champ, au moyen de l'alphabet de Rousselot et Gilliéron adapté, les mots et les sons qu'ils faisaient surgir de la mémoire des témoins. De précieux renseignements d'ordre ethnologique étaient consignés également. Ils allaient permettre de jalonner le répertoire de nombreux commentaires sur les réalités matérielles, croyances et traditions populaires du pays, qui sont parfois étayés par des illustrations (voir, à propos des différents types de clôtures, nos 995-1002; à propos de la ponce « grog », no 256). Le PPQ localise les données linguistiques à l'aide de chiffres renvoyant aux localités explorées, mais ne présente pas de cartes (v. cependant ci-dessous). Geneviève Massignon avait déjà procédé ainsi dans son étude sur l'acadien. Le vocabulaire recueilli est groupé par thèmes, depuis celui de la maison jusqu'à celui de la vie affective.

Le PPQ est d'une saisissante richesse. L'œuvre répertorie, en incluant les mots-outils et les variantes morphologiques, 597.681 occurrences (renseignement fourni par l'un des auteurs), ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de mots et d'expressions. Elle accueille aussi bien les mots du français général qui vivent au Québec — on découvre qu'ils sont plus nombreux dans le peuple qu'on ne le pensait — que les mots plus spécifiquement québécois. Par son ampleur le PPQ fait vivre ou revivre de grands pans du vocabulaire traditionnel. Il est l'occasion d'une prise de conscience. Il dément en effet de magnifique façon la thèse de la prétendue indigence lexicale du Québec ; le vocabulaire de la force et de la faiblesse physiques, par exemple, est fait de plusieurs centaines de mots et d'expressions qui sont recensés en grande partie par le PPQ (v. nºs 2174 et suiv.). La documentation réunie par l'équipe du PPQ rappelle une fois encore que les parlers populaires sont caractérisés par une créativité exubérante, de nature à régénérer sans cesse la langue (Gilliéron et von Wartburg ont consacré de belles pages à cette question), et doit être une invitation à une réflexion dynamique.

Le PPQ ne s'en tient pas strictement, on l'a évoqué, au québécois ; à juste titre il tient compte également du franco-ontarien, semblable au québécois pour l'essentiel, et de l'acadien, différent certes mais tellement intriqué à celui-ci. Nombre de mots québécois, le PPQ le montre bien, sont connus de l'acadien ; d'autre part, bien des mots des Maritimes voient leur extension géographique se

prolonger jusqu'en Gaspésie, sur la Côte-Nord et, vers l'ouest, jusqu'à Québec parfois. En outre certains mots, aujourd'hui acadiens, vivaient dans la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français ; c'est le cas, par exemple, de *coquemar* « bouilloire ». D'autre part, le PPQ, à la suite du travail de Massignon, souligne l'importance de l'Acadie qui, de par son isolement séculaire, a conservé de nombreux mots et sens de l'ancienne langue ou des dialectes, qui s'avèrent souvent des maillons essentiels pour reconstituer l'histoire du vocabulaire français.

Le PPQ met en relief une disparité lexicale au Québec même, dont l'importance n'était pas soupçonnée, une sorte de vocabulaire commun venant voiler sans doute cette première couche hétérogène. L'œuvre offre un grand intérêt pour l'étude de la géolinguistique. Le PPQ fait prendre conscience que très souvent (plus souvent que dans les parlers de France, Gaston Tuaillon l'avait déjà remarqué), pour une même notion, plusieurs mots coexistent dans une région ou dans une localité, l'un se détachant du groupe. Voici quelques exemples. Pour rendre le concept « étincelles », on a étincelles sur tout le territoire mais flammèches domine à l'ouest de Champlain et de Nicolet ainsi qu'au Saguenay-Lac-St-Jean (nº 80; l'acadien utilise surtout beluettes et bertons). A propos de « moisi (en parlant du pain) » moisi est connu partout mais cani lui fait une forte concurrence dans l'Est du Québec et au Saguenay-Lac-St-Jean (nº 187). Le mot oie est implanté solidement dans l'ensemble du domaine exploré mais, pour désigner l'oie femelle, on emploie généralement piroche à nouveau dans les aires saguenéenne et jeannoise (n° 632). Le terme nordique frasil « cristaux et petits corps de glace qui se forment, en une masse plus ou moins compacte, dans les cours d'eau et les étendues d'eau douce en général par suite d'une baisse rapide de la température » a été relevé dans tout le Canada français, cependant mâgone, mot d'origine micmac, lui fait une chaude lutte en Gaspésie et sur la Côte-Nord (nº 1249) . . . Evidemment, on rencontre également un certain nombre de cas où une (ou des) région(s) connaisse(nt) un seul mot, qui leur est propre. Pour le concept « mélange d'avoine, de pois et de grains . . . », on recourt surtout à gaudriole (mot rare de l'ancienne langue dont Marie-Rose Aurembou a trouvé une trace en Orléanais) dans la majeure partie du Québec, mais la grande région montréalaise a opté plutôt pour gabourage (n° 773; mots vieillis). Il faudra étudier en profondeur, à partir entre autres des données du PPQ, l'originalité géolinguistique du Québec.

Le matériel lexical du PPQ, combiné certes à celui des autres corpus dont dispose à Québec l'équipe du TLFQ (au total près de 2 millions et demi d'occurrences), se révèle un instrument indispensable pour l'étude de la synonymie. Ainsi, de ces données on a pu dégager par exemple que foulard est un générique en québécois, équivalent (y compris chez les gens instruits) du fr. écharpe, qu'il peut être appliqué à la fois à un cache-col et à un long cache-nez. Pour désigner un cache-col de mise élégante, on recourt souvent à l'angl. scarf (généralement masc.). Pour nommer un long cache-nez, les mots crémone et nuage (calqué de l'anglo-amér. cloud) étaient usuels jusqu'au milieu du siècle ; le second s'appliquait plus spécialement à un cache-nez fait d'une fine laine (porté

par les femmes et par les enfants). *Echarpe* est peu utilisé, *cache-col* inusité et *cache-nez* connu mais de façon tout à fait imprécise (pour d'autres mots du même réseau, v. PPQ n° 1948). De plus en plus, la documentation de l'œuvre recensée y invite, il s'impose pour la linguistique contrastive de substituer à l'analyse de la spécificité du mot celle de la spécificité du groupe dans lequel il est inséré.

Il importe de souligner une qualité exceptionnelle de l'œuvre, soit la remarquable accessibilité de la documentation. Grâce à l'informatique, l'usager dispose d'un index général exhaustif (vol. 9-10) qui permet de retrouver rapidement chaque donnée (par exemple pitoune à draver est signalé à la fois sous pitoune et sous draver). Cet index est fort utile également pour la recherche homonymique, si importante en sémantique historique et en étymologie, pour l'étude des familles lexicales, pour celle de la syntagmatique, et nous en passons. Un rapide coup d'œil sur les mots ber, bercer et sur leurs dérivés dévoile d'emblée la richesse de ces groupes de mots : la fréquence de ber et de berceau, la concurrence entre berçante, chaise berçante, berceuse et chaise berceuse, l'existence des syntagmes petit ber, grand(e) berceuse, laveuse à berceaux... De même, autour de jaser « parler, bavarder », on relève jasant, piquer une jase, (grande) jasette, avoir de la jasette, piquer une jasette, jaseur des cèdres ... Il serait souhaitable que la documentation des atlas linguistiques français, à commencer par l'ALF, soit d'un accès aussi facile.

L'informatique donne d'autre part aux auteurs, au-delà de la présente publication, la possibilité de gérer facilement l'ensemble de la documentation et de fournir en tout temps aux chercheurs divers sous-produits (par exemple sur les affixes). L'ordinateur peut surtout dessiner automatiquement des cartes. Certes on peut savoir gré aux responsables du projet d'avoir livré sans délai le fruit de leur labeur. Mais, avec l'aide de l'électronique, ils devraient publier quelques volumes de cartes, laissant de côté ce qui ne vaut pas la peine d'être cartographié. La présentation des données dans le PPQ permet évidemment de visualiser plus rapidement que sur des cartes les différents types lexicaux qui servent à dénommer une notion. Avec les cartes cependant, les auteurs mettraient davantage en évidence la diversité et la profondeur historique des parlers explorés, et partant la portée principale de leur travail. Sans le support des cartes, leur œuvre va rester inachevée.

A ce point, peut-être est-il opportun de souligner qu'un atlas linguistique, ce qu'est à toutes fins utiles le PPQ et ce que rappelle d'ailleurs le sous-titre, ouvre la porte à des recherches plus larges et plus détaillées. Dans le PPQ, seul le parler des réalités paysannes est investigué et uniquement celui de gens du troisième âge. Le parler des villes, celui des jeunes, celui qui nomme les réalités modernes . . . ne sont pas inventoriés par l'œuvre (toutefois il ne semble pas exister au Québec de clivage aussi marqué que dans le vieux pays entre le parler des ruraux et celui des citadins). On cherchera en vain dans le PPQ des mots usuels comme aréna « enceinte couverte . . . au centre de laquelle se pratiquent

certains sports...», bazou « automobile démodée ou délabrée...», bombe puante « petit contenant qui libère une substance nauséabonde », dispendieux « cher », gyproc « matériau de revêtement intérieur...», lazy-boy « sorte de fauteuil relax...», être à loyer « être (quelque part) comme locataire », peewee « jeune joueur (surtout au hockey) », pep « élan dans l'action, ardeur à faire qqch., vivacité joyeuse...», etc. D'autre part, on ne trouve pas d'ordinaire dans un atlas comme celui du PPQ des énoncés organisés. La portée linguistique et culturelle de la documentation en est donc nécessairement limitée.

On se prend également à regretter quelques lacunes. Ainsi, dans plusieurs cas l'élaboration des définitions, travail essentiel du linguiste non seulement lexicographe mais aussi dialectologue, est trop incomplète. Au concept « voiture d'été pour transporter les personnes » (n° 1107), on dénombre plus d'une centaine de mots et d'expressions qui sont groupés pour ainsi dire sans plus, autour de deux vagues sous-concepts : celui de « voitures à deux roues » et celui de « voiture à quatre roues ». Ces définitions sont trop sommaires, même si l'ampleur de la documentation manipulée dans une pareille entreprise (avant tout lexicale) ne permet pas de cerner le sens des mots de façon toujours satisfaisante ; naguère l'ouvrage de Massignon sur l'acadien avait un peu péché lui aussi de ce point de vue.

Il arrive que la description du fonctionnement distributionnel des mots soit laissée pour compte. A « cligner des yeux », les enquêteurs ont recueilli plus d'une vingtaine de mots : cligner, clignoter, calouetter, papilloter, taper, etc. Mais est-ce cligner des yeux ou cligner tout court qu'emploient en général les témoins, calouetter des yeux ou calouetter, taper des yeux ou taper...? Le lexicologue se sent dans une situation inconfortable en face de ces données partielles.

La transcription phonétique se veut impressionniste, précisent les auteurs. Il ne pouvait pas en être autrement dans un aussi vaste projet. Pourtant, au fil des pages, on s'aperçoit que les enquêteurs ont été tentés de reproduire maintes nuances phonétiques. Sans doute ont-ils eu tort, étant donné les conditions plutôt difficiles dans lesquelles se déroule une enquête de ce type. On relève par exemple $\epsilon \ddot{o}b \ddot{a}y$, (show-boy) « homme (généralement un adolescent) spécialement chargé d'aider à la cuisine . . . dans un chantier forestier » (de l'anglo-amér. shore-boy) à côté de $\epsilon \ddot{o}b \ddot{a}y$, $\epsilon \ddot{a}b \grave{o}y$, $\epsilon \ddot{a}b \grave{a}y$. . . (n° 1284 B) ; $zg \ddot{a}r \ddot{a}\epsilon \acute{e}$ (se garrocher) « se lancer des pierres » à côté de $zg \acute{a}r \grave{o}\epsilon h\acute{e}$ (n° 2042) ; $k \grave{a}r k \ddot{a}$ (carcan) « collier » à côté de $k \grave{a}r k \ddot{a}$, $kar k \ddot{a}$, $kar k \ddot{a}$. . . (n° 484 B). Les auteurs semblent avoir reproduit les transcriptions des quatre enquêteurs sans en avoir effectué une normalisation minimale. On peut penser, sans qu'il soit nécessaire d'entrer davantage dans le détail, que cet aspect de l'œuvre est le moins fiable.

Le PPQ s'est heurté également au difficile problème de l'orthographe des mots. Ne disposant pas d'un large corpus écrit, les auteurs ont opté, sans doute avec raison, pour une orthographe francisante ou étymologisante (concernant les emprunts à l'anglais). Mais ils sont allés trop loin dans cette voie. Achaleur « celui qui importune par des taquineries » ou quêteur « mendiant » sont des

fantômes lexicaux au Québec; seuls achaleux et quêteux ont une existence réelle. De même, bredas « ménage » et bredasser « secouer en faisant du bruit » pour berdas ou bardas, berdasser ou bardasser . . . D'autre part, on a fait d' \tilde{a} eàlé et d'ébèlièt de simples variantes phonétiques d'achaler et de beluette « étincelle ». Ce sont des variantes préfixales, qu'il aurait fallu orthographier enchaler et ébeluette. On décèle un certain nombre de lacunes de ce genre.

Peut-être y a-t-il lieu enfin de regretter que le vocabulaire dit « de contexte » ait été présenté dans le corps même de chaque article à côté des réponses directes ou complémentaires (il s'agit d'une documentation « en vrac », généralement sans rapport immédiat avec la question posée, recueillie tout au long des carnets d'enquête). Ces matériaux, pour précieux qu'ils soient, auraient pu être réunis avantageusement à la fin de l'œuvre (la dernière question, n° 2310 Vocabulaire de contexte général, vol. 8, pp. 3559-3655, en contient déjà un certain nombre). Ce volet vient briser l'homogénéité de l'article. Il laissera perplexe d'ailleurs tantôt le non-Québécois, tantôt le non-spécialiste, les données étant livrées généralement de façon trop sommaire.

Ces quelques réserves n'émoussent pas pour l'essentiel l'enthousiasme que suscite l'œuvre dès le premier regard. Cette belle documentation, à l'adresse avant tout de la recherche, donnera lieu à des travaux de première valeur, il faut l'espérer, qui serviront les enseignants, les écrivains et les écrivants de tous les horizons, les spécialistes de la philologie romane, ceux qu'intéressent une meilleure connaissance des réalités du pays laurentien et une meilleure compréhension de la femme et de l'homme qui l'habitent, ceux enfin que préoccupe la place du québécois au sein de la Francophonie... Dans cinquante ans bien des bluettes linguistiques, plus ou moins scintillantes pour l'heure, seront éteintes et oubliées depuis longtemps. Mais on fêtera les noces d'or du PPQ.

Marcel JUNEAU

A. QUEFFELEC et F. JOUANNET, Inventaire des particularités lexicales du français du Mali, AELIA-CNRS, Nice 1982.

Cet ouvrage s'inscrit dans la suite de travaux qui, au cours des dix dernières années, ont été entrepris dans nombre de Centres de Linguistique Appliquée d'Afrique Noire et dont le cadre méthodologique avait été précisé et arrêté dès la Table Ronde d'Abidjan en 1974. En 1975, la Table Ronde de Lomé avait permis de faire les choix décisifs. La décision d'informatiser les données (avec toutes les implications qu'elle comportait quant à leur collecte et leur transcription), prise après des affrontements prolongés et souvent passionnés, devait par la suite permettre dans des délais, somme toute, rapides, la préparation et l'édition de l'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique grâce au concours constant et efficace de l'ACCT et de l'AUPELF.

Les auteurs de l'ouvrage s'emploient, dans l'avant-propos et l'introduction, à en justifier la publication à la fois par les spécificités de la situation linguistique et sociolinguistique du Mali et par les conditions particulières de l'enquête dans cette zone. On aimerait cependant être mieux et plus exactement éclairé sur les rapports entre l'inventaire général et l'Inventaire des particularités lexicales du français du Mali (désigné désormais ici par le sigle IFM).

L'introduction fournit d'utiles indications sur la situation linguistique du Mali (classification des langues, nombre de locuteurs, fonctions des diverses langues, etc.). Toutes ces données précèdent une rapide évocation du statut du français où l'on regrette un peu de ne pas voir pris en compte (pour confrontation à la situation malienne ainsi évoquée) les plus récents travaux de G. Manessy et P. Wald (en particulier le rapport sur « les connotations socioculturelles du français en Afrique Noire »). Les remarques sur le « français tirailleur » laissent un peu le lecteur sur sa faim mais le propos des auteurs est assurément ailleurs et on ne peut leur reprocher de délaisser ce sujet, si intéressant qu'il soit.

La partie consacrée à la méthodologie de la collecte et de la présentation des données pose évidemment les problèmes essentiels que nous retrouverons par la suite au cours des remarques de détail. L'intérêt porté à des recherches de type voisin (La Réunion, Ile Maurice, Haïti) me conduit cependant à m'attarder sur quelques points.

- a) Le « français de référence ». Ce point est évidemment à la fois essentiel et difficile. A. Queffelec qui avait pris une « norme de référence » pour l'inventaire des particularités lexicales du français du Niger fait ici, dans le cadre du groupe de rédaction, un choix différent. La décision de conserver certains termes relevés par les dictionnaires français se justifie par trois raisons :
- leur « africanitude » (ce concept gagnerait à être précisé, au moins au plan lexicographique) ;
 - leurs attestations plus nombreuses au Mali qu'en France ;
- les inexactitudes que contiennent, dans les dictionnaires français, les articles qui les concernent.

Le critère de fréquence est séduisant mais son utilisation difficile en l'absence de données précises établies à partir d'un corpus. Les critères de classement ne sont pas précisés mais on relève : fréquent, assez fréquent, Ø, disponible, rare. On rencontre parfois des notations plus précises dont certaines sont un peu étonnantes : « diamou . . . disponible, surtout utilisé par les ethnologues » (ce qui est inquiétant pour l'ethnologie!) ; « lune . . . disponible mais littéraire » ; « mitqual . . . fréquent dans les textes historiques, rare ailleurs » (quelle différence avec « vieilli, rare » ?) ; « oulema . . . disponible chez les intellectuels » ; « saucissonnier . . . disponible chez certains locuteurs ». On pourrait multiplier de tels exemples ; ils révèlent qu'une telle précision dans l'évaluation de la fréquence est impossible hors de conditions rigoureuses d'évaluation ci-dessus évoquées. Lors de la Table Ronde de Lomé, en 1975, nous avions espéré, dans

l'enthousiame de la convivialité lexicographique », donner aux travaux de l'IFA cette dimension sociolinguistique. Qelques années plus tard, on peut juger, avec plus de sérénité, que ces ambitions étaient sans doute excessives mais demeure néanmoins la satisfaction de voir réalisés de précieux travaux.

Un second point paraît plus important car les indications de fréquence, même floues et subjectives, sont dans l'ensemble intéressantes si on a soin de ne pas leur donner une portée trop grande. Est-il possible de ne pas adopter de « norme de référence » ? En effet, les arguments avancés (attestations plus fréquentes au Mali ou erreurs lexicographiques des dictionnaires français) supposent, à l'évidence, des confrontations à une telle norme qu'il aurait peut-être mieux valu rendre explicite (le *Petit Robert* n'étant d'ailleurs sans doute pas la meilleure en pareil cas). On aurait ainsi évité au lecteur de se poser, devant beaucoup de mots, des problèmes qu'il ne peut résoudre, ne sachant *pourquoi* (parmi les trois ordres de raisons) tel terme a été retenu par l'IFM. Dans cette perspective il aurait été utile de marquer (par un simple signe) que c'est parce que le terme est plus fréquent au Mali (mais les dictionnaires français n'indiquent guère la fréquence, sauf par « rare ») ou marquer en quoi les rédactions d'articles sont fautives. Ainsi, en prenant au hasard comme champ d'investigation les trois premières pages de l'IFM, on peut faire les remarques suivantes :

- arachide, mangue, addax, manguier relèvent vraisemblablement de «l'africanitude» (comme achoura, adja/hadja ou akra/akara qu'on trouvera peut-être dans certains dictionnaires français);
- accident (faire un/1...) n'a pas de particularité sémantique, la notice le souligne d'ailleurs (loc. verb.); en fait c'est davantage « faire » qui mérite intérêt comme dans « faire afro » (« afro » 2 car « afro » 1 se rencontre tout à fait en français de France);
- affecté 1 paraît exister en français de F., ce qui est plus douteux pour affecté 2.

Sans insister plus, on est ainsi conduit à se demander si, en tout état de cause, le *Petit Robert* (suggéré comme éventuelle « norme de référence ») est bien l'instrument idéal pour juger des spécificités d'un français *parlé* (les mentions « oral » sont nombreuses dans l'IFM et des sources orales abondantes sont invoquées). Il y aurait sans doute lieu de classer ces « écarts » (par rapport au français) mais ce serait bien sûr l'objet d'une autre étude, un inventaire n'ayant pas assumé cette fonction lexicologique. Il reste cependant que la comparaison avec le français parlé et/ou populaire (de France ou d'ailleurs) n'étant pas évoquée (sauf pour quelques rares références étymologiques ou allusions à des régionalismes comme, par exemple, « être ballon »), on peut proposer sur quelques points une telle comparaison et esquisser une réflexion à son propos (convergences ou apports ?).

Ma totale incompétence en matière de langues africaines me conduit donc à centrer ma lecture de l'IFM sur ce problème tout en percevant bien qu'il n'y a là qu'une des lectures possibles de cet ouvrage. Ce n'est sans doute pas la plus

« essentielle » mais peut-être n'est-ce pas la moins intéressante. Cette lecture étant très orientée (et pourrait-on dire partiale), il est préférable d'en définir dès l'abord les grandes lignes. Sans me prononcer sur l'origine et l'explication des faits soulignés, je m'efforcerai de relever dans l'IFM des faits donnés comme caractérisant le français parlé au Mali et dont on peut trouver les équivalents dans d'autres français (en France ou hors de France). Faut-il ajouter qu'il n'y a dans cette approche nulle prétention à l'exhaustivité ? Par ailleurs faute de temps et, souvent, de moyen de vérification, je ferai appel à des expériences langagières personnelles :

- abombez: accélérez, plus vite // français populaire « bomber » aller vite, foncer,
- *affaires*: parties sexuelles (tabou linguistique, cf. aussi bagages) // français populaire id. mais aussi « menstrues ».
- à nous revoir : // français régional.
- arranger: tr. rendre service à // français pop. id. « i m'a bien arrangé » = il m'a rendu service; « ça m'arrange ».
- balles (avoir les balles): argent // fr. « balles »; « t'as pas cent balles ? ».
- ballon (être): être enceinte (du fr. méridional où se rencontre l'expression « avoir le ballon ») // fr. pop. commun « être en ballon »; « avoir le ballon »; cf. aussi « être en cloque ».
- bastonner: battre, frapper // fr. pop. particulièrement sportif (jouer avec brutalité), plus généralement battre, cogner: « ça a bastonné dur! ».
- borne-fontaine : fontaine publique // fr. « standard ». Un des cas où le lecteur s'interroge.
- braillé : chemise à l'intérieur du pantalon // sens proches dans diverses régions ; cf. débraillé.
- chaque trois ans // fr. pop. id.
- coincer: contrer (au jeu) // fr. coincher « belote coinchée », « coinche ».
- mar^ier : tr. se marier avec // fr. pop. « il a marié X »; se rencontre à peu près partout (en particulier en Amérique du Nord).
- payer : acheter // fr. id. « i m'a payé la robe bleue ».
- peinturer: peindre // fr. pop.
- quelqu'un : personne respectée, jouissant d'un statut social élevé // fr. pop. id. : « c'est quelqu'un ».
- ramasser : faire des remontrances // fr. pop. « j'me suis fait ramassé par X ».
- saquer: faire des remontrances // fr. pop. sens voisin traiter durement.
- savonner: passer un savon // fr. pop. proche.
- *très/trop* : échanges sémantique entre « très » et « trop » // fr. pop. id. « c'est trop joli » = c'est très joli.
- vieux, vieille: père, mère (connotation plutôt méliorative) // fr. pop. id. (en tout cas sans connotation péjorative).

On peut noter aussi des rapprochements avec du « français distingué » (ou, en tout cas, plus ou moins confusément ressenti comme tel) :

- faire cas de : faire état de.
- manquer: manquer de respect envers (cet emploi « classique » de « manquer » peut paraître étonnant; on doit cependant souligner qu'on le retrouve aussi dans des créoles, en seychellois par exemple).
- se mirer : se regarder dans un miroir.

Sur quelques points, la comparaison avec les lexiques créoles est possible. Certains termes, notés au Mali, se retrouvent dans les créoles de la zone américano-caraïbe (akra, canari, gombo), mais d'autres, plus nombreux et plus inattendus, apparaissent dans d'autres zones (et parfois à peu près partout) :

- argamace: terrasse. Le terme vient sans doute du portugais (« argamassa » : mortier). Il apparaît avec le même sens dans tous les créoles de l'Océan Indien où il a sans deute été introduit depuis l'Inde (cf. Chaudenson, 1974, p. 544) au début du 18e siècle sous la forme savante « argamaste » qui désignait un mortier spécial, très dur et très lisse, que préparaient les ouvriers indiens et que l'on utilisa, en particulier, pour construire les aires de séchage du café. Les attestations du mot dans l'Océan Indien (1738) sont très antérieures aux premières attestations africaines (selon R. Mauny, p. 19, en 1872 dans le Moniteur du Sénégal, le terme y ayant le sens de « mortier »).
- avec : entre les mains de, à, chez. Ce cas est intéressant car la polysémie de « avec » se retrouve dans la quasi-totalité des créoles ; par ailleurs, dans l'Océan Indien, les emplois de « avek » (ou de ses allomorphes « ek » ou « ak ») sont remarquablement voisins de ceux qu'on relève, à date plus ou moins ancienne, dans des français populaires de l'Ouest de la France (cf. Chaudenson, 1974, p. 688, où des rapprochements sont faits avec le parler français de Quimper). On voit par là combien les faits sont complexes et inconsistantes, souvent, les distinctions que j'établis ici par commodité entre les faits observés au Mali, en français populaire ou dans les créoles. C'est peutêtre cela même qui marque l'intérêt et l'importance de la question.
- balai : touffe de fibres végétales non montées sur manche (le trait « pourvu d'un manche » est-il inclus dans « balai » ? // créoles de l'O.I. « balé/balyé » : balyé koko.
- *bal poussière* : bal modeste, en plein air // cr. réunionnais bal la pousyèr ; bal goudron id.
- bois: morceau de bois // cr. O.I. id. mais fr. canadien aussi et fr. de l'Ouest, FEW, 15, 1, 204 b.
- bordel: prostituée // cr. seych. id.
- bourbouille // cr. id., cf., Chaudenson, 1974; le mot est attesté en Afrique en 1873 (cf. Mauny) alors qu'on le trouve dans l'Océan Indien dès le 18° siècle (1775); il est relevé un peu antérieurement en Inde sous la même forme (Legentil 1779 mais le voyage date de 1761-1769) « bourbouille ». Quoique des étymons français soient possibles (angevin « bourbeille » = ampoule, FEW, 1,

- 444 a) le mot vient sans doute plutôt du portugais « borbulha » (bouton, bulle d'eau), le mal en cause se caractérisant par l'apparition de minuscules et innombrables ampoules. Les premières attestations « françaises » (1851 selon FEW 1, 444 a) sont bien postérieures aux emplois « créoles » du mot.
- campement : lieu d'hébergement offrant un confort sommaire // cr. mauricien kanpman (il faut cependant signaler que lesdits « campements » situés en bord de mer peuvent être tout à fait luxueux).
- casser : polysémie intéressante // on constate aussi dans les créoles d'intéressantes polysémies pour ce verbe même si les sens ne sont pas toujours les mêmes ; curieusement le sens de « cueillir » (d'origine française ancienne et/ou régionale) n'apparaît pas en Afrique.
- cauri: coquillage // seych. gori id.
- coco: noix de coco // cr. O.I. id.
- couper: suspendre, retenir (un paiement) // cr. réun. id. « li la koup mon zourné » = il m'a retenu une journée (de salaire).
- court petit \neq long grand // tous les créoles de l'O.I.
- $en\ dur$: construit à partir de matériaux durables (ciment, briques) // cr. réun. id.
- emprunter: prêter (et inversement) // tous les créoles (O.I.; haïtien; cr. des Petites Antilles). Curieusement on ne trouve guère d'attestations de telles confusions de sens en français (notée cependant en Wallonie par le FEW 9, 314 a); la généralité du fait, hors de France, donne à penser qu'il a une origine française ancienne; on en a parfois des preuves (Chaudenson, 1974, p. 839) mais les dictionnaires ne s'intéressent guère au fait.
- être pour: appartenir à // cr. maur. et seych. « sa ki pour + pron. pers. » expression du pronom possessif: « sa ki pou mo papa » = ce qui est à mon père.
- faubérer: passer la serpillère (dérivé de fauber, terme de marine, sorte de balai); le mot existe aussi au Sénégal (cf. IFA) // cr. réunionnais flobèr = sorte de serpillère.
- filao // cr. partout (le terme est relevé par des dictionnaires français).
- flamboyant // cr. partout.
- francolin : sorte de perdreau // cr. réun. id.
- gagner : polysémie // tous les créoles français.
- gommé : empesé // cr. réun. gomé : plutôt sali mais, en général, par une matière poisseuse ou durcie.
- hivernage: saison des pluies (de juin à octobre) // créoles; le mot dont l'origine et le sens premier sont sans mystère est néanmoins intéressant car, selon les zones et par conséquent selon les climats, il désigne des périodes très différentes de l'année (cf. Chaudenson, 1974, 904).
- oreille rouge : Européen // cr. (en particulier réun.) zorey = Métropolitain ; l'étymologie n'est pas établie ; une des hypothèses est que ce terme serait la

traduction de l'expression malgache « mena sofina » (mot à mot « oreille rouge ») dont Abinal et Malzac signalent l'existence à Madagascar (pour désigner les Européens) ; le mot aurait pu être entendu par des Créoles à Madagascar lors de la Première guerre mondiale alors qu'il était employé pour qualifier des officiers ou sous-officiers d'origine métropolitaine ; il se serait ensuite généralisé en créole réunionnais (cette hypothèse paraît confirmée par l'absence d'attestation ancienne de ce terme et le contexte des premiers emplois relevés). Cette caractéristique physique des Européens paraît, en tout cas, avoir frappé les Africains comme les Malgaches.

- rouge: qui a une couleur de peau moins foncée que le teint des négroafricains. // cr. O.I. « noir rouz » = Africain métissé; cf. Antilles « neg rouj ».
- tamarin: fruit du tamarinier // cr. O.I.
- taper (à pied) : marcher // cr. réun, tap a pat = id. (vocabulaire militaire ?).

Cet ensemble est assurément fort hétérogène et la classification contestable; il y a probablement là le jeu de facteurs tout à fait différents (survivances françaises populaires anciennes et/ou régionales; vocabulaire « colonial » comprenant, pour partie, ce que j'avais nommé, par commodité, le « vocabulaire des îles », cf. Chaudenson, 1974, 591-632; vocabulaire militaire; convergences évolutives, etc.). On peut, à cet égard, relever aussi des faits de convergences structurelles intéressants:

— dérivés en -er: (à partir de substantifs) absenter, amender, beloter, bénéficier, boulotter (de boulot; on remarque que se pose ici, comme dans d'autres cas, le problème de l'orthographe de tels mots ; il mériterait d'être envisagé et «bouloter» serait ici bien préférable), boumer, capoter, center, chicotter, commissioner, couiller, (se) cravater, dévierger, doigter, enceinter, fauberer, fuguer, gnoler, grever, indexer, interner, kaoter, maniveller, marabouter, menotter, monayer, nocer, phaser, retraiter, sandixer, santer, siester, têter, touter. Certains de ces verbes existent en français mais il est à peu près sûr qu'il s'agit non d'une évolution sémantique à partir de ces verbes mais de créations de verbes nouveaux à partir de substantifs. Cette tendance se retrouve tant dans le français parlé (pour prendre des exemples actuels « solutionner » ou « crainter » ; cf. aussi le vocabulaire publicitaire : une campagne lancée dans l'été 1982 avait pour slogan « dépensez moins, vacancez plus ») que dans les français hors de France (Amérique du Nord ou Afrique) ou les créoles français. Ces dernières langues sont particulièrement intéressantes car elles présentent parfois outre les faits de dérivation (type « gréver » à partir de grève), des faits de régularisations de verbes français opérées au cours de la créolisation : « voulé/oulé » pour « vouloir » ; « mordé » pour « mordre » ; « baté » pour « battre » . . . On intègre aussi de cette façon au système des verbes faits sur des bases non françaises qu'il s'agisse de verbes proprement dits (cf. en mauricien « tipé » de « to type » ou « chéké » de « to check » ; on trouve les mêmes faits en français d'Amérique du Nord) ou de dérivés verbaux à partir de bases nominales non françaises (cf. cr. réunionnais « sabouké » « battre à coups de fouet » de « sabouk » ou « poiké » : brûler) ; on peut noter aussi que corollairement à cette tendance on trouve souvent aussi (Amérique du Nord et Océan Indien) des formations de « déverbaux » (suffixe Ø) : ex. « bèz » (de bézé), « fouy » (de fouyé) ; « grat » (de graté), etc. Des études plus approfondies sur l'ensemble de la suffixation pourraient se révéler tout à fait fructueuses surtout si elles pouvaient être conduites dans une perspective comparatiste.

Il semble bien qu'on retrouve, pour l'essentiel des tendances que Frei (La grammaire des fautes) avait déjà mis en évidence comme caractéristiques du «français avancé»; elles apparaissent, sous des formes et à des degrés divers, dans les cas où la «pression socio-culturelle» se trouve réduite et on peut supposer que leur radicalisation a, dans des situations socio-historiques très spécifiques, conduit à la formation des créoles (qui eux-mêmes ne sont pas, si l'on peut dire, tous « créolisés » au même degré ; cf. Chaudenson « Continuums interlinguistique et intralinguistique » in Etudes créoles, 1981, IV, 1, 19-46). On peut rapidement noter quelques points qui mériteraient sans doute plus d'attention :

- tendance à la « brièveté » : à plus, apprenti, asso(cié), à tout (heure), ()baché; beau (// fr. pop. « beauf »), bourrer (// bourrer le mou), damer (// damer le pion ?), graisser (la patte), hippo, homo (pas ce qu'on croit), manche courte, manche longue, merco, métro, soutien(gorge);
- polysémie ; cf. remarques faites pour « casser » ou « gagner » mais aussi serait à prendre en compte « faire » ou mieux encore « machiner » (que le français connaît tout à fait).

D'autres faits sont simplement évoqués, en raison même du caractère de l'ouvrage :

- prédominance du système des démonstratifs en -là (sur celui en -ci): p. 13 celui-là; p. 151 la femme-là; le français populaire et, surtout les créoles (où « là » postposé joue un rôle essentiel) présentent les mêmes tendances;
- prépositions. On retrouve la même tendance, apparemment contradictoire, à des extensions d'emploi (par analogie) et à des réductions d'emploi (l'information véhiculée étant très réduite voire nulle) : « avoir l'argent », « jouer la guitare », « bal poussière ».

On mesure par là de quel intérêt pourraient être des études étendues hors du domaine strictement lexical et mettant en évidence, non seulement les interférences avec les langues en contact (ce qui est banal) mais aussi ce que, faute de termes plus adéquats, on pourrait nommer des « constantes auto-régulatrices » du français. Celles-ci, bien sûr, peuvent s'exercer sur des points différents du système et selon des modalités diverses en fonction de nombre de facteurs (contacts de langues, situations sociolinguistiques, intensité de la pression socio-culturelle, status et fonctions du français, etc.). Il est donc tout à fait souhaitable que cette étude, qui offre d'ores et déjà beaucoup d'éléments intéressants,

soit prolongée par des exploitations plus étendues des matériaux collectés qui, comme le soulignent les auteurs, n'ont été que partiellement traités en vue de cette publication.

Je soulignerai, en conclusion et après avoir rappelé tout l'intérêt et le mérite de cet ouvrage, que de telles recherches ne doivent pas être considérées comme de vagues résurgences de je ne sais quelle « philologie » (encore que ce terme n'ait rien d'insultant à mes yeux) ; elles s'inscrivent en fait dans le droit fil à la fois de recherches très prometteuses sur le fonctionnement du français et des réflexions les plus actuelles sur la pédagogie des langues.

R. CHAUDENSON

Françoise de la CONTERIE, Noms de terrois vellaves d'après le compois de Châteauneuf-les-Monestiers (1692), Le Puy-en-Velay, chez l'auteur (12, rue Cardinal de Polignac), 1978, 416 pages.

Eloignée des centres de recherches et d'études comme des grandes bibliothèques, mais proche de son terrain qu'elle connaît à fond, Madame de la Conterie nous donne avec ce volume d'ambition modeste (l'auteur n'est pas linguiste et le dit) une des meilleures études de microtoponymie parues à ce jour en domaine nord-occitan.

Le matériel toponymique, surtout microtoponymique, livré par un compois de 1672 est examiné au long de 474 articles. Se laissant guider par la nature de son document de base, l'auteur n'a pas voulu suivre les divisions administratives actuelles. C'est donc la toponymie du mandement de Châteauneuf-les-Monestier (le chef-lieu appartient aujourd'hui à la commune de Monestier-sur-Gazeille, en Haute-Loire) qui est présentée ici. Les formes du compois et celles d'autres documents anciens (terriers, liève et minutes décrits aux pages 22-23) sont confrontées à celles des cadastres napoléoniens. Des plans détaillés [356-375] permettent de situer chaque parcelle.

Chaque NL fait l'objet d'une minutieuse notice. La géographie, l'histoire, le folklore sont constamment mis à contribution et chaque nom se trouve ainsi replacé, autant que faire se peut, dans son environnement, non seulement linguistique, mais aussi physique et humain. L'auteur, toujours attentive aux faits de microsémantique, s'efforce de mettre en lumière les facteurs concrets et particuliers qui ont déterminé chaque acte de désignation et ne se contente pas d'indications vagues sur l'origine des désignants, ce à quoi plus d'un réduit paresseusement l'investigation toponymique. L'auteur, par exemple, ne se borne pas à dire que La Chabanne vient de CAPANNA, ce qui est presque sans intérêt, mais montre que le mot désigne probablement, à Châteauneuf, un buron seigneurial [42]. Elle indique qu'un garay, aujourd'hui « champ pierreux de grande étendue » [91], était, en 1670, une « terre cultivée une année sur deux » ; que

La Pauze rappelle les arrêts, ponctués d'un Libera, qu'on faisait lors des enterrements [78]; que chasourno est encore connu comme appellatif — mais par un seul témoin! — dans le sens d'« abri en pierres sèches recouvert d'une belle pierre plate et qui n'a qu'une ouverture au midi, ouverture que l'on pouvait fermer avec un ou deux fagots, et qui servait d'abri aux vachers ou aux chasseurs, spécialement pour tirer les grives en hiver; maison en démolition ou pas agréable » [73]; et ainsi de suite, avec, toujours, textes ou témoins à l'appui.

Un index très complet permet d'utiliser facilement ce beau livre, plein de l'amour du pays et de *la lenga*.

Remarques de détail:

La Cesse [105], type prolifique en Velay, n'a rien de (pré)celtique. C'est le même mot qu'adauph. cessa « cens » (13° s.-1356, FEW 2, 580 b, CENSUS), apr. id. (Marvejols 15° s., DocAubrac 2, 735), aveyr. cesso « rente ».

La Pigeyre < (via) PEDAGIARIA [93] semble bien difficile sur le plan phonétique : plutôt fém. du NP Pigier.

Pranslas [151] < Prat Las 1368, 1395, Pratlas 1632, Pranlas 1830, représente plutôt *PRAT(Ŭ)LACEUM, avec un traitement comparable à SPAT(Ŭ)LA > espatla, espanla, qu'un composé de LATUS.

La Tauveyre [78] n'est pas un dérivé de pré-i.-e. *TALA, mais un représentant précieux du type *TALWARIA « bordure d'un champ », issu de celt. *TALWERA par changement de suffixe, type attesté seulement dans les Alpes, dans l'Aveyron, et, à date ancienne, en Auvergne (v. J. Hubschmid, *Praeromanica* 70-71; FEW 13, I, 66 b, *TALU-).

Jean-Pierre CHAMBON

EDITIONS DE TEXTES

Philippe MÉNARD, Les fabliaux, contes à rire du moyen âge, Paris, PUF (Littératures modernes n° 32), 1983, 252 pages.

La bibliographie des études sur les fabliaux s'alourdit chaque année davantage. C'est un sujet commode et attrayant pour tout auteur d'article dans des Mélanges ou des Actes. On disposait jusqu'à présent de deux thèses brillantes et paradoxales, celle de J. Bédier (1893), toujours relue avec fruit, qui voulut ruiner la théorie de l'origine orientale des contes pour y voir l'émanation d'un esprit gaulois d'inspiration bourgeoise, et celle de P. Nykrog (1957), travail de fine critique littéraire, qui tenta de prouver que les fabliaux s'adressaient au même public que la littérature courtoise. J. Rychner (1960), plus strictement philologue, avait essayé de nuancer le travail de P. Nykrog, en distinguant divers

publics qu'il recherchait à partir d'une méticuleuse analyse des remaniements des fabliaux. M. Ménard nous donne une synthèse, fondée sur une bibliographie impeccable (1) [237-250].

Le plan permet un inventaire méthodique des matériaux, passant en revue les thèmes, les structures et l'art [13-45], l'image de la société, les auteurs et les publics [46-107], la morale et l'immoralisme [108-142] et se terminant par deux appendices plus personnels, de taille inégale, consacrés l'un à la grivoiserie et à la grossièreté [143-165], l'autre, on l'attendait, aux rires et aux sourires [166-224].

D'entrée de jeu M. annonce ce qu'il écarte de son livre : « On ne cherchera pas ici à rivaliser avec les études formelles souvent stériles. On ne s'interrogera pas longuement sur le sens du mot fabliau . . . On n'examinera pas non plus les problèmes de genèse et de développement des contes à rire, de transmission et de remaniement des œuvres de survie des fabliaux dans le folklore. On laissera délibérément de côté les problèmes d'histoire littéraire : un autre ouvrage tentera d'y répondre ». Disons tout de suite que cette dernière promesse est fort alléchante. La question de la genèse nous paraît devoir être remise à l'ordre du jour. On sait la redoutable puissance décapante de la critique brillante de Bédier. Elle n'était assurément pas sans arrière-pensées idéologiques à l'époque où elle était formulée. Identifier Bédier comme un socialiste de la III^e République, ultérieurement assez proche de Péguy, aide à mieux mettre en situation ses opinions sur les fabliaux et plus tard sur les légendes épiques.

Les deux premiers chapitres de l'ouvrage sont une vue d'avion avec quelques jolis piqués, bien réussis. Ecrite dans le style primesautier de M., qui nous fait rebondir de références en références, la bonne première centaine de pages se lit d'une traite; aux uns elle donnera le goût de la lecture, aux autres, le plaisir de voir s'animer des lectures anciennes.

Avec le chapitre consacré à la morale nous entrons dans le domaine de l'incertain. Il est difficile d'analyser la morale d'œuvres dont nous en connaissons ni la genèse, ni les intentions, ni les auteurs. Déjà le concept de *morale* est flou ; assurément M. a son idée puisqu'il affirme dans une parenthèse péremptoire : « à vrai dire, au Moyen Age toute morale est religieuse » [p. 108]. Je crois qu'il faudrait se demander si l'idée même de morale ne serait pas liée à une certaine vision religieuse du monde, indifféremment cléricale ou laïque au demeurant. On pourrait assister dans certains fabliaux aux premiers balbutiements de cette morale religieuse, dont la version pédagogique, le premier catéchisme, serait le proverbe. Cette morale simplette, à usage du peuple, affinée par des générations de théologiens et de confesseurs, aurait peu à peu au cours

⁽¹⁾ Une minuscule remarque : p. 238 il ne faut pas dire que le ms. sur lequel se fonde l'édition Méon de *Richeut* est perdu. Il s'agit d'une copie faite pour La Curne du ms. unique de Berne.

de tout le moyen âge remplacé l'antique comportement aristocratique qui dominait encore dans l'épopée et le roman courtois. On interpréterait alors différemment les textes et les conclusions qu'en tire M.: « Il y a des points troubles dans la représentation du monde faite par nos conteurs. Promotions de fausses valeurs, oubli d'authentiques valeurs morales. Ce sont là des choses inquiétantes qui conduisent à se demander si les fabliaux ne sont pas fondamentalement étrangers au monde de la morale » [p. 117]... « Les moralités des fabliaux révèlent l'indigence morale des conteurs » [p. 121]. M. examine ensuite pour les nuancer l'anticléricalisme des fabliaux et leur antiféminisme (dont il souligne, à juste titre, qu'il plonge ses racines dans les traditions ecclésiastiques). Pour ce dernier on doit aussi évoquer des analyses récentes qui situent la femme du côté du paganisme (d'où l'importance donnée au culte de la Vierge et sa coloration si particulière au moyen âge). Bref il nous a paru très révélateur que dans ce chapitre sur la morale, M. s'accordait à deux reprises avec les jugements de G. Lanson [pp. 129 et 142].

Le chapitre sur la grivoiserie et la grossièreté est fort bien documenté et clairement agencé. Après avoir noté qu'il existe un sentiment très fort du bon goût dans la littérature médiévale (mais il peut y avoir aussi un érotisme du non-dit), M. tend à atténuer la part du grivois, du grossier et des situations inconvenantes. L'ensemble est juste et écarte les visions banales de « l'effronterie naïve » ou de « la sexualité débridée ». Cependant nous avouerons que certaines considérations nous ont paru un peu schématiques (cf. le haut de la p. 162). L'histoire des comportements sexuels et des manières de les décrire reste à faire et l'on s'apercevrait peut-être alors que notre époque « libérée » ne l'est peut-être pas tant que cela, même si elle est enfin sortie de plus d'un siècle et demi d'un puritanisme répressif. On chercherait en vain dans le Petit Robert (1967) les mots con et vit, mots que n'hésitait pas à employer dans quelques poésies un peu lestes le digne chanoine Guillaume de Machaut. De toute façon n'oublions pas qu'il s'agit de littérature et c'est en cela que l'étude du vocabulaire esquissée ici de façon suggestive restera utile.

Le chapitre sur les rires et les sourires sait en montrer toutes les variétés. M., qui a consacré une thèse au rire et au sourire dans le roman courtois, nous donne ici un riche panorama des diverses espèces de comique (verbal, de situation, etc.). Il refuse d'admettre la parodie et le burlesque courtois ; il propose plus justement de parler d'effets de dissonance (changements de ton, art de la litote où on ne l'attend pas). Le but du rire serait de faire oublier l'angoisse devant un monde effrayant qui ne nous est pas dissimulé. Aussi dans certains cas est-on tenté de parler d'humour.

Enfin la conclusion insiste une fois de plus sur la variété du genre qu'on ne peut considérer en bloc ni comme populaire, ni comme aristocratique, ni comme transmis par la tradition orale, ni comme issu de sources écrites. Tout jugement sur les fabliaux doit être nuancé aussi bien quant à leur art que quant à leur moralité. Bonhomie, philosophie du quotidien, telle serait la sagesse qui émane des contes à rire, que sont avant tout les fabliaux.

Il reste certes beaucoup à dire sur leur langue, sur leur patrie, sur l'origine du genre, ses liens avec le folklore, ses rapports avec le *Roman de Renart* et les *Isopets*. Mais on attend bien volontiers la suite de cette fine analyse reposant sur une érudition discrète, parfaitement maîtrisée.

Gilles ROQUES

Olivier NAUDEAU, La Passion de Sainte Catherine d'Alexandrie par Aumeric, éditée d'après le ms. 945 de la Bibliothèque de Tours avec Introduction, Etude de la langue et Glossaire, Max Niemeyer Verlag, Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Band 186, 1982, 202 pages.

Monsieur Naudeau a eu le courage de s'attaquer à un texte très difficile dont on ne possédait qu'une édition méritoire, mais surannée (Talbert 1885). Il faut l'en féliciter.

L'« Introduction » [1-18] donne de façon concise toutes les informations désirables sur le ms., l'établissement du texte, ses relations avec les autres rédactions de la vie de la sainte, le style et la composition. Le résumé détaillé [9-12] guide utilement le lecteur. Le texte est connu par un ms. unique. Paul Meyer considérait que l'écriture, très claire et très belle comme on peut s'en rendre compte par le fac-similé qui ouvre le livre, était des « premières années du XIIIe siècle ». Le nouvel éditeur descend quelque peu cette datation en optant pour « le milieu de la seconde moitié du XIIIe siècle » [3]. La date de composition est fixée « à la fin du premier tiers du XIIIe s. » [100].

L'édition est faite avec grand soin. Elle améliore sensiblement, en plusieurs lieux, celle de Talbert, redressant fautes de lecture et corrections intempestives ou simplement inutiles. C'est naturellement à elle qu'on se reportera désormais.

La Passion de Sainte Catherine est un de ces textes qui, depuis Raynouard, ont beaucoup voyagé au gré des philologues et des linguistes. On a voulu la localiser en Poitou (en dernier lieu Pignon, Castellani) ou en Francoprovençalie (en dernier lieu Stimm). Aussi l'étude de « La langue du manuscrit 945 » devait-elle être particulièrement développée [19-100]. M. N. donne une étude détaillée de la versification (I), du phonétisme (II), des graphies (III), de la morphologie (IV). Si l'on comprend bien, I et II concernent l'auteur, III concerne le copiste et IV, les deux à la fois. La rigueur dans la répartition des faits laisse toutefois à désirer. D'autre part, tout ce qui concerne la localisation est renvoyé dans des notes, très nourries, auxquelles il faut sans cesse se reporter. Les subdivisions de l'étude phonétique et graphématique paraissent parfois maladroites : la rubrique « Les liquides et les chuintantes » (venant après « Les dentales », « Les labiales », etc.) est bien hétérogène, surtout quand y sont traités s et z [46-7; 73-74]. M. N. parle encore de « gutturales » [45], puis des « gutturales et [d]es

vélaires » [66] : gutturale, qui appartient à la terminologie de la « phonétique des philologues » dont parlait Grammont, est aujourd'hui abandonné. Enfin, les pages de l'introduction ne dispensent pas d'avoir recours à l'article de M. N. (ZRPh 97, 1981, 316-328), où l'on trouvera une critique serrée de l'« hypothèse francoprovençale ». On peut le regretter.

Malgré une présentation un peu brouillonne et, en tout cas, plutôt malcommode, M. N. aboutit à des conclusions [22-23; 100] qui nous paraissent proches de la vérité. Résumons-les: l'original a été écrit dans une langue composite à base française contenant des formes dialectales du Sud-Ouest (Aunis) et des formes occitanes du Haut Limousin (région voisine de la frontière angoumoise ou marchoise dont l'auteur serait originaire). Les traits francoprovençaux, fort accusés, sont le fait du copiste, « originaire du Sud-Est méridional, peut-être même de la région dauphinoise », qui s'était « donné pour tâche d'adapter le récit au public franco-provençal et à celui des régions d'oc avoisinantes ».

Ces conclusions, qui pèchent peut-être, dans la formulation que leur a donnée M. N., par un excès de précision, ont en tout cas le mérite de se fonder sur un examen minutieux et, pour la première fois, exhaustif du texte, ainsi que sur de larges comparaisons (voy., pp. 23-24, la liste des sources utilisées). On regrettera toutefois, à ce propos, que l'ancien occitan ne soit représenté que par des textes limousins (et par *Flamenca*). Dans ces conditions, on risque fort de retrouver à la sortie ce qu'on a mis à l'entrée, c'est-à-dire des limousinismes. Des sondages (nord-)occitans plus étendus auraient été les bienvenus.

Le glossaire [177-194] est soigné. M. N. y a consigné les résultats de nombreux dépouillements qui rendront service. Le choix des entrées paraît néanmoins trop sélectif. Il est dit [177] que le glossaire contient « en principe tous les mots qui sont intéressants à cause du sens et en plus quelques mots dont la graphie pourrait causer difficulté ». N'empêche que le lecteur moyen doit souvent chercher dans la partie phonétique et morphologique. De plus, quels sont les critères de l'« intérêt » et de la « difficulté » ? Il est juste de dire que cette critique de lexicologue peut être adressée à la majorité des glossaires d'éditions.

Quelques détails. P. 77, l'idée de trouver au v. 1751 (Veirem si le fams pas la vent) « la forme picarde le » faisant concurrence à la est étrangement inutile : fam est masc. aussi bien que fém. en apr. (voy. les ex. de Levy 3, 408). — Au glossaire, nous avouons n'avoir pas saisi le statut et la portée de certains rapprochements. S'agit-il d'assigner les mots du texte à un domaine linguistique (afr., apr., afrpr.) ou plutôt, comme il semble bien, de dessiner à grands traits l'aire des types lexicaux? Dans ce dernier cas, il manque un certain nombre de termes provençaux (fendre, forlinhar, fors, fort, fraita, pour les mots en f-). — Toujours au glossaire, l'auteur se réfère uniquement, pour les mots en a-, au t. I du FEW: il aurait pu citer les t. XXIV et XXV, en cours de rédaction, à Bâle, depuis 1969. — P. 185: tenir e fer (v. 2215) est compris « mettre dans les fers (?) ». Le singulier serait étrange et le mot devrait rimer avec lui-même. Il s'agit

probablement de fer < FIRMUS (FEW 3, 576 a b). — On relève dans le texte moderne un certain nombre de fautes d'inattention, notamment dans l'emploi des accents graphiques. P. 11, évidence « témoignage » est un anglicisme. P. 16, fausses éloges est une faute. P. 48, n. 163, topographie paraît employé pour toponymie. P. 21, que veut dire « à l'appui de sa thèse, il [Castellani] produit a pour désigner la voyelle finale » ? Un phonème ne signifie, ni ne désigne ; encore moins désigne-t-il une voyelle finale ! — P. 67, n. 235, est-il vraiment nécessaire d'invoquer l'éd. de St Jean de P. Wunderli pour établir que « l'évolution Ka > ch s'observe aujourd'hui dans une vaste région 'qui comprend tout le Nord du domaine provençal (...)' » ?

Disons pour finir que malgré quelques imperfections, touchant avant tout la présentation et l'expression, le livre de M. N. se recommande par sa probité, par la grande richesse de sa documentation, par la netteté de ses conclusions. Il constitue un très utile dossier et la base de toute discussion ultérieure sur La Passion de Sainte Catherine.

Jean-Pierre CHAMBON

Coudrette, Le Roman de Mélusine ou Histoire de Lusignan, édition avec introduction, notes et glossaire établie par Eleanor Roach, Klincksieck (Bibliothèque française et romane, série B no 18), Paris, 1982, 402 pages.

La belle collection de la *Bibliothèque française et romane*, dirigée avec tant de dynamisme depuis plus de vingt ans par Monsieur G. STRAKA vient de s'enrichir d'un nouveau volume. Et c'est un beau texte, bien servi par son éditrice. R. Bossuat avait parfois des jugements péremptoires mais mal fondés. Dans le *Dictionnaire des Lettres françaises*, il exécute en 6 lignes le malheureux Coudrette, « auteur d'un médiocre poème . . . Ce récit n'est sans doute qu'un abrégé [du roman de Jean d'Arras] ».

On connaît bien le roman en prose composé entre la fin 1392 et la mi-1393 par Jean d'Arras, publié en dernier lieu par L. Stouff (1932) à la suite de son Essai sur Mélusine (1930). Son succès nous est garanti par l'existence de 10 mss. le contenant. Mais il est dépassé par celui de l'œuvre de Coudrette (terminée vers 1401-1402) conservée dans 20 mss. et traduite dès le 15° s. en vers anglais et en prose allemande. Mieux même, les travaux déjà anciens de L. Hoffrichter (1928) ont rendu très vraisemblable que Coudrette a pris comme modèle une version rimée antérieure à la mise en prose de Jean d'Arras. D'autre part les rencontres d'expression dans les deux œuvres sont telles qu'elles amènent à la certitude que les deux œuvres ont puisé séparément au même modèle. On aurait d'ailleurs aimé que l'éditrice reprît cette question dans son introduction.

L'introduction est sérieuse. Une première partie [21-52], historique, examine les divers rameaux de la famille des Lusignan et des Parthenay-Larchevêque et identifie les fils de Mélusine et de Raymon ainsi représentés. Les résultats en

sont consignés dans un commode tableau généalogique qui permet de voir à quel point Coudrette, qui dessine un portrait somme toute fidèle de l'ensemble du clan, se soucie peu de la chronologie des générations. Une seconde partie partie [52-71] aborde la famille légendaire. On trouvera là les premiers éléments d'une étude à entreprendre sur les mythes et structures qui fondent le clan des Lusignan. On verrait alors comment l'histoire s'imbrique dans les mythes pour devenir elle-même mythique. On s'apercevrait sans doute que ce texte est d'une richesse surprenante. Le thème mélusinien a déjà fait couler beaucoup d'encre et les notes des pages 17-18 de l'introduction contiennent l'essentiel des indications bibliographiques. On rappellera seulement la récente publication de Cl. Lecouteux, *Mélusine et le Chevalier au Cygne*, Payot (Le Regard de l'Histoire), 1982, qui peut fournir une bonne introduction à la lecture du Roman.

Après un bref résumé du roman [71-75] vient une description des mss. [77-87], où l'on sent l'éditrice particulièrement à son affaire. Elle choisit d'éditer le ms. de Carpentras BM 406 (début 15° s.). Le texte avait été antérieurement édité par Fr. Michel d'après le seul ms. BN 12575 (premier quart du 15° s.), édition utilisée assez souvent par le dictionnaire de Gdf qui avait su en extraire les mots les plus remarquables (cf. par ex. s.v. burelé (t. 8), hoquemelle, planer, pouletel, etc.).

L'étude de la langue [87-102] est consciencieuse mais ne révèle rien de très remarquable. Pour le genre [91] on notera que deffens (4775) est masculin, comme c'est normal. Particulièrement notable nous paraît l'inflation de la rubrique syntaxe [90-97] ; on y trouve même de la morphologie [91 ; 95-96]. Soyons tranquille ce culte de Saint Taxe est une mode ; on en est déjà revenu, empressons-nous d'annoncer la bonne nouvelle aux jeunes savants. Il est une autre mode, c'est l'amaigrissement du glossaire. On trouve dans l'introduction des choses qui seraient mieux à leur place au glossaire (cf. p. 91 le genre de certains mots; p. 93 de ci a « jusqu'à » et emplois de quoy, que, qui, cf. à cet égard le glossaire de l'Esope de Julien Macho, de P. Ruelle, qui est un modèle recommandable; p. 94 emplois des conjonctions; pp. 95-96 morphologie verbale). Je ne comprends pas le sens de la phrase l. 9 p. 96, ni cette prétendue confusion dans l'emploi des préterits de faire et être l. 8 p. 99. Il y a de ci de là quelques formules un peu naïves. Pour le subj. prés. 3 vuille de vouloir (p. 101 en bas) je le connais dans tout l'Ouest au 12e s. (QLivres Rois, Chronique Ducs Normandie, Tristan Thomas, Horn, VSt Edward Södergård), au 13e s. en Bourgogne et Franche-Comté et encore au 15° s. dans Matebrune et le Mystère de St Genis.

L'édition proprement dite est digne des plus grands éloges. Les vingt mss. ont été très bien maîtrisés et le tout inspire une très grande confiance. Quelques minimes remarques ; 374 e est une faute d'impression pour a ou en ; — 468 lire n'eüsse ; — 579 lire beaulté ; — 802 lire n'ennuit ; — 1303 lire congié ; — point à la fin de 1306 ; — 1554 soit est une forme très admissible pour set (cf. Pacience Job Meiller 6712) ; — 2313 la correction d'hist en yst est inutile (cf. hystroie 1790) ; — 3071 plutôt virgule après parler et rien après elle ; — 3154 (cf. aussi 3174) dans la plainte de Raimon abandonné on aimerait un commentaire sur le

vers Mon cuer, mon bien, m'amour, ma vie (= Mellusigne m'amie); il me semble avoir déjà lu cet enchaînement dans les poésies lyriques mais je n'ai pas de référence (excepté les belles Litanies pour un retour de J. Brel); — 3990 lire te; — 4116 lire de pamayson; — 4156 lire gré; — 4676 lire en hault; — 5766 il faut préférer, je crois, l'arenta.

Les notes sont souvent excellentes (cf. 1161-1177 toutes les explications relatives aux vins cités; — 408 le sens d'escu « peau qui recouvre les épaules du sanglier » et noter que le même mot avec le même sens se trouve dans Jean d'Arras 18 et 22; — 3676 entre « entrée », même si l'expression « forme alternative » ne convient pas, etc.), mais on se demande pourquoi les mots commentés ne sont ordinairement pas repris dans le glossaire où le lecteur est en droit de les trouver, me semble-t-il. Quelques remarques : 50 asserray, que je n'arrive pas à comprendre, méritait bien une note ou le glossaire; — 107 autry l'explication est peu convaincante, la leçon averi « prouva l'exactitude de » me paraît s'imposer; — 1088 pour entendre « attendre » v. Gdf 3, 256 a; — 2777 patiz on notera que c'est aussi le mot de Jean d'Arras Melusine 244; — 3287 les trois flëaux ne sont peut-être pas seulement dus à la rime car Jean d'Arras Melusine 245 parle d'un flael a trois chayennes.

Une bonne table des noms propres précède un glossaire maigrelet [395-401]. La qualité générale de l'édition et la précision si remarquable de Mademoiselle Roach nous le font d'autant plus regretter. Un exemple des richesses ici inexploitées. Aux vv. 3523-24 Geoffroy, rendu furieux par la prise d'habit monastique de son frère Fromont, injurie cette noble corporation : un « Cilz lecheour, Cilz faulx moynes, cilz boiseour . . . ». Rien là que de très normal. Mais ces insultes ont visiblement excité la verve des scribes puisque les variantes contiennent : 3523 papillars (V), inconnu des dictionnaires, qui paraît être une variante de papelart croisé avec pillart « brigand », cf. papilleur « maraudeur » ds Gdf ; — 3524 voiseurs (R), cf. l'hapax voiseor « habile, trompeur » ds Gdf d'où FEW 14, 561 b ; boisdeurs (Q) qui n'est pas connu jusqu'à présent à côté de boisdie « tromperie » (FEW 15, 1, 84 a) ; briseours (F) « bandit de grand chemin » que l'on ne connaît qu'avec des compléments déterminatifs et notamment dans briseor de chemins « bandit de grand chemin » ; baveours (T) « raconteur de mensonges ou de niaiseries », cf. Gdf baveur; et pour que le panorama soit complet, beveur (M) « buveur, ivrogne », cf. GdfC, batelour (O) « faiseur de tours d'escamotage », cf. GdfC basteleur, et cabusour (E) « trompeur » cf. Gdf.

Terminons par quelques compléments ou rectifications: adens plutôt « face contre terre »; — affier plutôt « donner sa foi à »; — agrever n'est pas transitif mais impersonnel et signifie « être pénible »; — aj. agripper « saisir vivement de ses griffes » 6399 et 6405 (probable première attestation); — aj. amassez « corpulent » 4846 Ø dictionnaires; — aj. aprestement « rapidement » 6642 cf. aprestement 1 ex. en anc. fr. ds Gdf; — atout est une préposition; — aussi com n'est pas une loc. adv. mais une conjonction à gloser « en même temps que »; — aj. se baigner en « être plongé dans (les pleurs ») 5405; — aj. cler de lune 3793 (1re attest. 1611 ds FEW 2, 740 a); — distinguer courir seure 2408 de

courir sus 2455; — aj. a destroiz « en secret » 1788; — dru plutôt « massif » ; enfrune plutôt « dur, pénible » ; — aj. enfruner de « être gorgé de » 3152 var. ; — escueillie la leçon a coups d'escueilie n'est qu'une variante qu'on pourrait traduire par « à coups répétés » ou « à coups violents »; le texte a l'usuel a cours, d'escueillie cf. T-L s.v. escoillie et Gdf ; — aj. estourdi « endolori (en parlant d'un membre) » 4670 (1re attest. 1718 ds FEW 13, 2, 428 b); — estraine, estrine les prétendus sens de « rencontre, choc » n'existent pas : on trouve l'expression usuelle ara male estr(a)ine « il rencontrera un sort funeste » ; aj. n'avoir garde de + inf « ne pas avoir de raison de craindre de » 2420 cf. DEAF 161 et Foulet Rom 67, 331-359 ; — aj. gens d'estat « suite constituée de nobles » 1293 (1 ex. ds DEAF 518 en bas) ; — aj. goulée « bouchée » 6482 ; — hurtebiller n'est pas transitif mais réfléchi en 4709 et absolu en 4711 ; — aj. incomprenable « que l'esprit humain ne peut comprendre » ou « incomparable » 7022 ; — relever jargon «bavardage» 6283; — relever estre a la mamelle «être en bas âge» 4141 (1^{re} attest. 1660 ds FEW 6, 1, 1306); — aj. a l'ouvert « à découvert » 1370 (16° ds FEW 25, 2, 3 a) ; — a plain « ouvertement » 1788 ; en 1774 le sens paraît être « ouvertement » ; — pourjurer, à propos de la note, l'exemple tiré de La Curne est inutilisable. Il faut y lire porvirent (cf. Reproduction du BN 19152 f° 9c et éds. Barbazan-Méon II, 128, 25 et Hilka-Söderhjelm, Castoiement d'un pere (Disciplina clericalis), B 2209); — aj. Promission «terre promise» 6230 (anc. fr. terre de promission cf. ici 6615); — aj. a proprement parler 3071 (1 $^{\rm re}$ attest, 1640 ds FEW 9, 458 a); — aj. touz roides mors 1587 (1re attestation cf. FEW 10, 402 b; j'y ajoute aussi 1460 rede mort Myst. St Laurent 5685); — aj. ront subst. masc. « circonférence » 6296, inconnu avant le 16°; — sain ne signifie pas exactement « ceinture » mais « pli du vêtement servant de poche » ; — aj. taille « distribution des rimes, coupe des vers d'un poème » 7018 (cf. FEW 13, 1, 52 b); — aj. grant terrien « possesseur d'un grand domaine » 5455 cf. Gdf 10, 758 a (Chastellain), ajouter aussi Froissart Chroniques SHF 12, 34 et 14, 154; relever tirer qqn a part 3015 (depuis 15° ds FEW 6, 1, 398 b); — aj. vent « respiration » 4112 dans getter vent « exhaler un souffle » (1res attestations cf. FEW 5, 15 b et 14, 258 b); — aj. vive roche « roche dure » 1321, 4735.

Gilles ROQUES

Miracle de Saint Nicolas et d'un Juif, édité par Omer Jodogne. Droz (Textes Littéraires Français n° 302), Genève, 1982, 197 pages.

Le théâtre médiéval mérite bien le succès qu'il connaît actuellement ; de l'immense littérature de la période que l'on appelle, horriblement d'ailleurs, le moyen français, il nous a donné les plus vivants chefs-d'œuvre. O. Jodogne est un de ceux qui ont le mieux contribué à nous le faire connaître. Chacun connaît les fruits de ses efforts : deux éditions de deux des grandes Passions, celle de Jehan Michel et celle d'Arnoul Gréban (dont le deuxième tome, impatiemment attendu, est maintenant sous presse). Il nous donne la possibilité de lire main-

tenant un Miracle de St Nicolas (fin 15° s.) qu'il avait présenté ds les *Mélanges* Delbouille. Cette œuvrette agréable est connue par une impression Treperel (1511-1525), déjà reproduite en 1868 et dont on trouve un bon résumé dans Petit de Julleville, *Mystères* II, 541 et aussi dans le Dict. des Lettres Françaises MA.

La différence avec les célèbres Miracles du ms. Cangé (milieu 14° s.) est nette. Les Mystères sont passés par là. Tout est décidé par des puissances supérieures (saint Nicolas et Satan) qui sont directement en conflit. D'autre part, comme dans les Mystères, l'œuvre est étoffée de scènes extérieures au sujet. La farce a aussi laissé son empreinte. Il est fait allusion très précisément à *Pathelin*.

La source du miracle est la *Légende* dorée suivie avec une grande fidélité. On notera surtout que le personnage sympathique est le juif, qui se fera baptiser, alors que le chrétien et sa femme sont cupides, menteurs et ont recours à un serment trompeur pour gagner iniquement leur procès. St Nicolas rétablira les droits du juif, victime, par une double intervention (mort puis résurrection du chrétien). Sur tout cela l'introduction est claire; l'étude de la langue est très fouillée et ramasse des matériaux utiles mais peu originaux. On trouvera aussi un tableau détaillé de la versification et des rimes. L'œuvre n'est pas localisée, malgré l'affirmation de Bossuat, *Manuel*, n° 5804.

Le texte appelle peu de remarques : 130 (note) l'antécédent de y est la proposition complément du v. 140; — 203 sqq. on peut se demander quel est le sens exact du v. 206 A payer notre marchandise et notamment de marchandise, peutêtre « profession de commerçant, commerce, négoce » (cf. 232). On pourrait comprendre : « même si nous sommes soumis à un tribut pour payer notre négoce, nous gagnons largement avec eux de l'or et de l'argent de bien d'autres façons ». Dans ces conditions on mettrait un point à la fin de 203, pas de point à la fin de 205 et une virgule à la fin de 207 ; — 231 je crois que le point d'interrogation interrompt inutilement la phrase comprendre : « le seul moyen . . . est la profession de commerçant et nous n'avons rien (pour acheter de la marchandise) »; — 260 je préfère l'explication de Gdf qui cite ce passage s.v. vireton (8, 257 c) par conséquent pas de point d'interrogation ; — 269 et 220 noter les graphies, exactement inverses à l'usage moderne (mais conformes à l'usage majoritaire de l'époque), compter « conter » et conter « compter » ; — 472 vieilz escus du temps passé l'introduction [20] y voit de la mauvaise foi de la part du juif ; ce n'est pas sûr : on peut admettre qu'il s'agit au contraire d'une garantie de bon aloi (fin or 471); — 491 relever allons m'en, cf. FEW 42, 428 n. 24 bis et RLiR 46, 196, ce qui rend inutile l'explication donnée en note ; — 1298 lire Helas.

Le glossaire est ample et utile : amoderer lire 1193 ; — atraire a son sens habituel d'« attirer » ; — cuider est dans le tour pour cuider + inf. « afin de » ; — infure lire injure ; — poisson d'avril la définition ne convient pas : l'expression est à étudier (FEW 8, 584 a « entremetteur ») ; — prune a le sens d'« aubaine » (FEW 9, 493 b qui peut être largement complémenté) ; — resverie 128 plutôt « fureur », 701 plutôt « quelle invention ! ».

Gilles ROQUES

Christine de PIZAN, Cent ballades d'amant et de dame, texte établi et présenté par Jacqueline Cerquiglini, Collection 10/18 nº 1529, Paris, 1982, 160 pages.

La très utile collection dirigée par P. Zumthor en est déjà à son quinzième volume. Tous sont intéressants mais de qualité inégale, celui-ci nous paraît un des meilleurs. Christine de Pizan est une poétesse souvent ennuyeuse, avouons-le, et recommandons à ceux qui en douteraient, de lire l'interminable *Livre de la Mutacion de Fortune*. Elle nous a aussi laissé des chefs-d'œuvre et ces cent ballades en sont un. Edité au t. 3 (pp. 209-317) de l'édition de M. Roy, ce recueil est contenu dans un unique ms. qui a été relu par l'éditrice. Composée vers 1409-1410, l'œuvre se présente comme une correspondance amoureuse entre la Dame, qui refuse d'abord l'amour, puis l'accepte progressivement, pour s'y livrer totalement jusqu'à la rupture qui la laisse malade. Un *lay* vient clore le livre.

Malgré l'accumulation des thèmes traditionnels l'ensemble se lit avec plaisir parce qu'il les renouvelle dans une perspective nouvelle, qui est celle de l'ambiguïté et du tragique de l'amour, brève et illusoire parenthèse dans le déroulement d'une existence placée sous le signe de la mort.

L'introduction est rapide [7-30] mais bien adaptée à un public de nonspécialistes. Le texte est excellent. Je ne comprends pas 64, 22 $Promis\ vous\ ci\ a$ estre telz (1), ni 112, 5 Qui me mainent a la nois. Le glossaire est consistant et le principe est excellent de mettre en italiques dans le texte les mots expliqués au glossaire. Certes je maintiens qu'avec cinq pages de plus et les références on pouvait fournir au lexicographe un outil indispensable ; mais peut-être préfèret-on laisser à d'autres ces tâches ancillaires. Quelques remarques à partir du glossaire: acuidier (98) je crois qu'il faut lire a cuidé le contexte étant au passé; — avoyer (s'-) « se mettre » me paraît étrange; — choisir a aussi son sens moderne 56, 65, etc.; — despoint (50) de despoindre et non de despointier; — ajouter desveil « mauvaise volonté » 61; — enfremir à supprimer : lire en fremie (79) ind. prés. 1 du verbe fremiier (formiier ds T-L); — enter me paraît contenir encore la métaphore arboricole et je refuse la traduction « s'emmanche » (62) comme celle de « bâton ciselé » pour escot dans le même vers : comprendre « le tronc ou se greffe mon espoir » ; — esse (71, 11) ne paraît pas avoir été compris. Je lis Dis moy que de sse (= ce) Que ... « Dis moi que signifie le fait que . . . » ; — ajouter paille (amour de feu de paille) « amour éphémère » (121) et revenir à bon port « réussir » (74) qui intéressent le lexicographe ; — ajouter mignotelle « mignone » (41) inconnu des dictionnaires et pourquise « quête, entreprise » (59); — querelle je comprends autrement en mettant un pointvirgule après suis (88, 18) et un point après querelle ; De retourner dépend alors

⁽¹⁾ Faut-il lire ai au lieu de ci?

de si m'appelle. « Mais son cœur est dans le désarroi... de ce que j'ai tant tardé; elle n'a pas d'autre sujet de plainte. Elle m'invite à revenir en disant...»; — ajouter renvoy « asile, refuge » (52).

Gilles ROQUES

André de la VIGNE, Le Voyage de Naples, édition critique avec introduction, notes et glossaire par Anna Slerca. Contributi del Centro studi sulla letteratura medio-francese nº 2, Vita et Pensiero, Publicazioni della Universita Cattolica del Sacro Cuore, Milan, 1981, VI + 406 pages.

On redécouvre les « Grands Rhétoriqueurs » et l'on s'aperçoit qu'ils valent mieux que la réputation d'obscurité qui les entoure. Récemment les travaux de P. Zumthor ont fait beaucoup pour les rétablir en leur véritable rang. De grands auteurs se détachent Molinet (avec les travaux de Dupire que l'éditrice paraît ignorer) et Meschinot. On voit surgir maintenant Octovien de Saint-Gelais et André de la Vigne. Ce dernier apparaît comme un auteur talentueux et fécond. On ne pouvait lire de lui que des pièces mineures jusqu'à la publication en 1979 par A. Duplat de son *Mystère de saint Martin* (cf. ZrP 97, 444). Voici une nouvelle œuvre de lui (plus de 5.000 vers accompagnés de 60 pages de récit en prose), qui raconte l'expédition de Charles VIII en Italie (1494-1495), à laquelle il prit part comme facteur du roi. Le texte écrit au retour d'Italie (ca. 1495-1498) n'a été conservé que dans des imprimés dont le plus ancien date de ca. 1500 (postérieur à 1498).

L'édition est le résultat d'une thèse de l'EPHE dirigée par F. Lecoy et J. Monfrin. L'introduction examine l'auteur [5-17], les éditions [18-28], la date de la rédaction et des éditions [29-32], la valeur du témoignage [33-40] et en particulier de son tableau de l'Italie [40-45]. Elle s'attarde plus longuement sur la postérité de l'œuvre utilisée par la continuation de Monstrelet, Ph. de Vigneulles et peut-être la Mer des Hystoires [46-70]. Vient ensuite l'étude de la technique littéraire [71-85], de la versification [86-96] et de la langue [97-112]. Cette dernière section est consciencieuse aussi bien dans la morpho-syntaxe (répertoire assez scolaire) que dans le vocabulaire. On trouve une étude lexicographique divisée en quatre tableaux : mots d'origine italienne, mots récents, premières dates, mots inconnus des dictionnaires. Le vocabulaire est très intéressant et mériterait à lui seul un travail qui peut être entrepris sur la base de cette édition. Bornons-nous à quelques rectifications dans les pp. 109-112 (néologismes et mots inconnus) : Boucanier est malheureux. Le mot n'a pas de rapport avec le mot moderne plus récent. Le renvoi à DDM repose d'ailleurs sur une erreur ; Rabelais emploie couillon boucané dans une énumération et le sens du mot n'est pas clair (v. en dernier lieu FEW 14, 642 a n. 17). Le boucanier d'André de la Vigne pourrait se rattacher d'après le contexte à la famille *bosk (FEW 15, 1, 192 sqq., en particulier à des désignations du «bûcheron» comme bouscatier

bouscardiè, boucenier, bokāñæ ds FEW 15, 1, 1956-196 a); — egrum (cf. aussi gloss.) n'est pas le représentant d'aegrum mais un dérivé d'acer cf. esgrun « chose propre à aggraver une maladie » (15° s.), egrun « chose aigre et mauvaise » (E. Desch), erun « calamité » (Molinet) v. FEW 24, 97 a; — liperquam (cf. aussi gloss.) est bien expliqué dans Est 1549 s.v. Trencher du liperquam c'est « faire l'important »; — amalaisé lire peut-être estre a malaise; — bigorre peut-être balais de Bigorre; — escoc dans arbres a grans escocz « Colcos » me paraît être escot « tronc d'arbre » (Gdf 9, 520 b et FEW 17, 128 a); — plingon est une forme de plongeon (dans faire le plingon) cf. plinget (en Normandie) ds FEW 9, 95 b; — temeraireté est dans FEW 13, 167 a (depuis 1596 Hulsius).

L'introduction contient un peu trop de fautes typographiques ou de français. Heureusement le texte a été relu très soigneusement. Signalons : 1470 la gorgius patin lire le ; — 1689 lire plus ; — 2432 lire entrée ; — 3513 lire mainctz ; — I, 62 lire tellement ; — 4687 lire partir.

Le glossaire est bien court mais c'était une tâche difficile. Au plan de la méthode, il y aurait intérêt à justifier quelques traductions, par des renvois à des dictionnaires ou à d'autres glossaires, et à éviter de reconstituer trop allègrement des vedettes fictives aveau (plur. aveaux), bragar (plur. bragars), brancar (plur. brancars), brigan (plur. brigans), papelar (plur. papelars), etc., ou douteuse ardre (à partir de l'ind. prés. 3 art.). Quelques rectifications : abboys (se mettre en —) me paraît signifier « se mettre à l'affût » et ajouter tenir aux aboys 4389 « tenir à distance ? » ; — acoustrer noter que le dernier ex. est réfléchi; — acre peut-être asur d'Acre; — s'adonner plutôt « être conféré, attribué » ; — advantcoureur ajouter avancoureux 4066 ; — advertin plutôt « esprit »; — agrapper plutôt « accrocher à » ; — assire est réfléchi donc « se placer » et supprimer « assigner »; — atour la définition convient au syntagme vacillant atour; — attenter plutôt « obtenir »; — attincter plutôt « équiper »; — audyvis même mot qu'audivit « renom » ds Molinet ; — bauffrée préciser « volée de coups »; — braye 126 (non 162) ce sont les braies (cf. brayes et guestres); caterve plutôt « troupe » ; — cerne plutôt « cercle » ; — cole (de chaulde —) plutôt « avec ardeur, impétueusement » ; — conséquence définition impossible, en fait de haulte conséquence « magnifique » (1re attestation cf. FEW 2, 1064 a qui donne de conséquence « important » depuis Est 1538) ; — consister « affermir » ne convient pas, plutôt « être établi » ; — converser plutôt « habiter » ; coquard plutôt « effronté » ; — cornaline 1. 3160 ; — courir, en fait courir la lance « se lancer l'un contre l'autre dans un tournoi » ; — coute (sur le — de) ne forme pas une locution mais contient sur le coute « sur le coude » ; — couver référence fausse ; — defferre plutôt « mauvaise passe, danger » ; — degoiser (se) « s'ébattre, se divertir » ; — $demen\acute{e}$ référence fausse ; — deport plutôt « réjouissance » ; — deschamper en 1728 (non 1727) est réfléchi ; — desrobé plutôt « qui dérobe »; — droguerie plutôt « matière », drogue « matériel »; — ennuyeaux lire ennuyeux; — escarteler plutôt « décorer d'étoffes écartelées »; — esguire lire esquiere; — estradiot lire II, 166 mais la note n'éclaire rien le mot est synonyme de l'usuel estradeur « éclaireur, pillard » ; — ferrer les oyes n'est pas obscur : c'est une expression usuelle et ancienne pour signifier « perdre son temps » ; — francigene est aussi chez Molinet ; — $friz\acute{e}$ (or-) définition surprenante pour (drap) orfrizé « brodé d'or » ; — gecter lire avec le texte pourgecter ; — gourdement plutôt « pompeusement ; — guindaige en 3032 et 4529 plutôt « cordage d'arbalète » ; — hait (de —) à lire en un mot dehait « joyeux » (996) ; — hart plutôt « corde, gibet » ; — hay m'est incompréhensible ; — litiere plutôt « literie »; — meurtrissouer est en fait adj. dans lucarnes meurtrissoneres (sans virgule) « meurtrières »; — mince et quaire à corriger cf. minces de quaires « pauvres » par ex. ds Guillaume Coquillart ; — orne lire d'orne en orne « l'un après l'autre »; — ploustrier « conducteur de charriots »; — port 5013 est dans en port « ayant belle allure » (cf. Molinet); — rencontre probablement substantif au sens moderne ; — rocquet référence fausse ; — rodelle probablement « bouclier rond » (cf. anc. fr. roele, m. fr. rodelle ds FEW 10, 498 b); — saulgrené « parsemé comme de grains de sel » (probablement régional) ; — sentir (se) sens qui ne convient pas ; — taillade « incision ornementale dans un habit » et ajouter taillader « pratiquer de telles incisions » 3090. Bien d'autres interprétations pourraient être discutées mais cela dépasserait le cadre d'un C.R. J'ajouterai quelques petits compléments : pendre hault et court 1059 (1re attestation cf. FEW 8, 173 depuis 1690); — piller la poule « aller en maraude » 506 (1re attestation cf. FEW 9, 537 a qui connaît courir la poule « id. » depuis Rabelais) ; — provideur ajouter « officier de la république de Venise » II, 515 ; — tirer les vaches « traire les vaches » 2117 (1re attestation cf. FEW 6, 1, 408 b); vins cuitz «id.» 4477 $(1^{re} \text{ attestation cf FEW 14, 482 a})$; — $mettre \ au \ vent \ la \ voile \ « partir du port »$ (depuis 1680 ds FEW 14, 222 b). Le dépouillement de ce texte s'impose à tout lexicographe.

Gilles ROQUES